

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O.Box 3243 Tel. 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
28 JUIN – 2 JUILLET 2005
Syrte (LIBYE)**

EX.CL/184 (VII)

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
POUR LA PERIODE ALLANT DE JANVIER 2005 A JUILLET 2005**

ORGANISATION DU RAPPORT

<u>TITRE</u>	<u>PAGES</u>
1. PROJET DE LA TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE	1-4
2. ADMINISTRATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	5-7
3. DEPARTEMENT, PROGRAMMATION, BUDGET, FINANCES ET COMPTABILITE	8-9
4. DEPARTEMENT, PAIX ET SECURITE	10-26
5. DEPARTEMENT, AFFAIRES POLITIQUES	27-35
6. DEPARTEMENT, AFFAIRES ECONOMIQUES	36-47
7. DEPARTEMENT, COMMERCE ET INDUSTRIE	48-51
8. DEPARTEMENT, INFRASTRUCTURE ET ENERGIE	52-62
9. DEPARTEMENT, ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE	63-67
10. DEPARTEMENT, RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE	68-75
11. DEPARTEMENT, AFFAIRES SOCIALES	76-89
12. COOPERATION AFRO-ARABE	90-93
13. CSSDCA (CIDO)	94-97
14. DIRECTION, FEMME, GENRE ET DEVELOPPEMENT	98-102
15. BUREAU DE LA VERIFICATION INTERNE	103-104
16. BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE	105-109
17. DIRECTION, POLITIQUE DE PLANIFICATION SRATEGIQUE, SUIVI, EVALUATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES	110-114
18. UNITE, COMMUNICATION ET INFORMATION	115-117

PROJET DE LA TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

INTRODUCTION

La Conférence et le Conseil exécutif se souviendront que dans le Plan d'actions prioritaires approuvé de la Commission pour la période allant à 2007, quatre axes prioritaires avaient été retenus comme étant de nature à asseoir la crédibilité de la Commission de l'UA afin d'en faire un acteur majeur dans le processus de développement en Afrique. Au nombre de ces axes figure la Transformation institutionnelle de la Commission qui a été jugé nécessaire et urgent. En effet, pour que l'Union devienne une organisation efficace et efficiente, il faudra, dans une large mesure, que sa Commission soit forte, dynamique et fasse preuve de créativité et d'efficacité. Car la Commission doit être le moteur de l'Union et doit marquer de façon drastique sa capacité à concevoir, gérer et évaluer ses politiques et programmes.

1. Cela nécessite donc un changement soutenu de toute la Commission, de sa culture administrative et financière et autres méthodes de travail et de la culture tout court en vigueur actuellement au sein de l'Institution. C'est pourquoi le chantier le plus urgent pour la Commission est d'engager un processus de changement qui englobera aussi bien ses structures et son personnel, que ses méthodes de travail. Ce changement, pour être efficace, devra également impliquer les autres organes de l'Union ainsi que les Communautés économiques régionales (CER) et autres Agences spécialisées. Le programme de transformation institutionnelle a donc été lancé en février 2005.

GOVERNANCE DU PROGRAMME

2. Pour la mise en œuvre du Programme de transformation, l'approche « Projet » a été privilégiée et un projet dénommé « Projet de la Transformation institutionnelle » a été mis en place. Le projet est géré à l'interne par une **Equipe de Projet** de vingt-deux membres, tous fonctionnaires de l'Organisation, travaillant à temps partiel sur le Projet.

3. Au-dessus de cette équipe se trouve le **Comité de Pilotage** du Projet comprenant le Président, le Vice-Président et les Commissaires ainsi que le Président de l'Association du Personnel ; son rôle est d'imprimer l'orientation du Projet et d'en valider toutes les étapes et les activités. Une **marraine** du Projet, en l'occurrence, la Commissaire en charge des Affaires sociales préside le Comité de Pilotage.

4. L'appui technique à la transformation est assuré par un **Consortium de Consultants** chargé de fournir au processus tout le savoir-faire nécessaire à une entreprise de cette nature ainsi que tous les outils indispensables à la conduite et à la mise en œuvre des différentes étapes préalablement définies.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

5. La mise en œuvre du Projet de la Transformation institutionnelle (PTI) s'articule autour de trois grandes composantes essentielles, à savoir :

- la composante Culture, qui se rapporte à tout ce qui touche aux comportements, aux valeurs et au « leadership » ;
- la composante des « Processus » qui traite de la réorganisation de l'appareil de fonctionnement, de tout ce qui se rapporte aux textes, aux méthodes de travail relatifs à la gestion, à tous les processus de soutien ou d'appui et à tous les processus opérationnels.
- la composante des projets prioritaires qui ont pour objectifs d'accélérer les actions de mise en œuvre dans quatre domaines critiques pour la réussite du changement.

ACTIVITES MENEES

6. La mise en œuvre du Projet a débuté par une phase de diagnostic qui a consisté à faire l'état des lieux pour apprécier l'édifice sur lequel l'on veut bâtir. Le diagnostic a été mené en deux étapes : celui des questionnaires (Questionnaire « Culture » à tout le personnel et Questionnaire « Encadrement » pour les Gestionnaires) ; enfin l'étape des entretiens individuels avec un échantillonnage de personnel sélectionné au hasard à travers toutes les couches et dans tous les domaines d'intervention de la Commission. Les deux composantes du diagnostic ont permis de rassembler les éléments pertinents sur lesquels un accent particulier sera mis dans le cadre de la transformation.

7. La phase de diagnostic a permis d'identifier trois catégories de processus majeurs ainsi qu'une série de leurs sous-composantes, à savoir :

- les processus de soutien/appui ;
- les processus d'encadrement ; et
- les processus opérationnels.

8. Des GROUPES DE TRAVAIL ont été mis en place dans le cadre des deux premiers processus et qui travaillent d'arrache-pied pour établir la cartographie et produire les Plans d'action y relatifs ; leurs activités seront achevées à la fin juillet, terme de la première phase du Projet ; la seconde phase verra la mise en œuvre de ces Plans d'action.

9. Pour parfaire les Plans d'action, il est nécessaire « d'établir des repères » en s'inspirant des meilleures pratiques en place dans des institutions similaires. A cet égard, il est prévu des visites à l'Union européenne, la Banque africaine de développement, les Nations unies et autres institutions qui ont mené dans le passé de telles réformes, pour s'inspirer de leurs expériences. Le processus a déjà commencé plus près du siège de la Commission à Addis-Abeba auprès de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

10. La transformation institutionnelle, que les responsables de la Commission ont souhaité humaine et centrée avant tout sur le personnel, comprend également un

volet culture très important ; ce volet vise à accompagner le personnel de la Commission vers la construction commune d'une nouvelle culture de responsabilité, d'esprit panafricaniste, d'esprit d'équipe et d'esprit de performance orienté sur la recherche de résultats.

11. Dans ce cadre, un séminaire de dialogue et de renforcement d'esprit d'équipe a été organisé pendant deux jours, les 1^{er} et 2 avril pour les membres de l'Equipe de Projet et un autre le 21 mai pour le Président, le Vice-Président, les Commissaires et les Directeurs tous ensembles. Depuis le 8 juin, la même série d'ateliers est en cours pour l'ensemble du personnel de la Commission par petits groupes de 20 personnes et qui prendront fin en septembre 2005. Il est prévu de conduire ces mêmes ateliers pour les membres des Bureaux techniques et de représentation hors-siège. Le dialogue suscité lors de ces ateliers permettra de mieux informer les membres du personnel sur les objectifs et les composantes de la transformation et de recueillir leurs avis sur la meilleure manière de la conduire.

12. L'allocution liminaire du Président de la Commission à l'occasion de la journée de l'Afrique (25 mai) de cette année a porté sur la Transformation institutionnelle. A cette occasion, l'ensemble du personnel de la Commission, y compris les représentants des Bureaux hors-siège, a été convié à une convention autour du thème « *Ensemble nous réussissons* ». Ce fut un moment privilégié pour tous d'échanger des idées sur les objectifs, la méthodologie et les avancées du Projet de Transformation. La Convention a mobilisé ensemble environ quatre-cent fonctionnaires, toutes catégories confondues, pour une série d'activités tout le long de la journée. La Convention a été l'occasion du lancement officiel de la Transformation institutionnelle.

13. Dans la perspective d'une plus large communication et de diffusion de l'information sur le Projet, des missions ont été dépêchées dans tous les douze (12) Bureaux hors-siège de la Commission ; elles ont été menées par des membres de l'Equipe du Projet, des consultants ainsi que la marraine du Projet. Le personnel a été informé des objectifs et démarches du Projet.

14. Toujours dans ce domaine de la Communication, et dans le but de tenir l'ensemble du personnel de la Commission, les Etats membres, les CER et les partenaires régulièrement informés de l'évolution de la mise en œuvre du Projet, un BULLETIN DE LA TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE a été lancé et est publié tous les quinze jours. Depuis son lancement, le bulletin en est à son quatrième numéro ; le Bulletin est largement diffusé à toutes les parties intéressées.

15. Le processus de Transformation est un chantier de longue haleine ; toutefois, il convient de délimiter certaines étapes, et 2007 constitue une étape-charnière à l'issue de laquelle un grand nombre de processus seront en place. Mais il existe certains processus dont la mise en place est si urgente qu'il leur est accordé une importance particulière sous la forme de PROJETS PRIORITAIRES dont l'échéance est fixée à fin décembre 2005 ; ils concernent :

- l'accélération du recrutement du personnel ;
- l'accélération de la mise en place de nouveaux systèmes financiers ;
- l'accélération de la mise en œuvre d'outils de travail collaboratif et de partage du savoir;

- l'accélération de la mise en œuvre de supports de communication interne et externe.

16. Des équipes pour la gestion de ces projets prioritaires sont à pied d'œuvre pour mener à bien leur tâche dans les délais impartis.

CONCLUSION :

17. Fin 2005 constituera un premier tournant dans la mise en œuvre du projet de Transformation institutionnelle comme il est prévu dans son plan de marche. Un bilan d'étape sera donc présenté au Sommet de janvier 2006 qui devra montrer les progrès réalisés par l'Organisation durant les six mois à venir considérés comme phase critique du projet de changement de la Commission. Ce bilan permettra d'évaluer le chemin parcouru et celui restant à couvrir avant la fin 2007, terme du Plan stratégique 2004-2007; il permettra aussi de rectifier le tir à la lumière des observations émises par les Etats membres dans la perspective de la Vision de l'Union et des Missions assignées à sa Commission pour réussir le processus d'intégration du continent.

ADMINISTRATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Ajustement de la structure de Maputo

18. Le Conseil se souviendra que lors de sa session extraordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), les 6 et 7 décembre 2004, il avait autorisé le Président de la Commission à procéder à l'ajustement, en consultation avec le COREP, de la structure de la Commission telle qu'approuvée par le Sommet de Maputo, et ce dans les limites du budget de 2005 pour les dépenses communes du personnel.

19. En application de la décision susmentionnée, la Commission, en consultation avec le COREP, a convoqué une série de réunions du Sous-comité sur la structure de février à juin 2005. Prenant en compte les contraintes budgétaires, le COREP a approuvé le réaménagement de la structure dans les limites du budget de 2005 pour les dépenses communes de personnel pour les Départements/Directions ci-après :

- Affaires sociales
- Infrastructure et Energie
- Ressources humaines, Science et Technologie
- Commerce et Industrie
- Economie rurale et Agriculture
- Affaires économiques
- Paix et Sécurité
- NEPAD

20. Toutefois, les cabinets du Président et du Vice-président ainsi que le Département des Affaires politiques nécessitaient un renforcement au-delà des prévisions budgétaires de 2005. Le COREP a examiné et adopté les ajustements apportés à la structure.

Recrutement

21. Suite à la finalisation des travaux du Sous-comité sur la structure et du COREP, la Commission diffusera les avis de vacance de postes pour les catégories professionnelle et des GSA approuvés aux termes de la structure de Maputo.

22. L'état actuel des effectifs reflète la décision de la Conférence relative à la mise en œuvre de la Structure de Maputo. La Commission s'est efforcée à respecter l'équilibre des effectifs sur la base des quotas de chaque Etat membre et de la représentation équitable des hommes et des femmes. Des efforts sont toutefois en cours en vue de remédier à la sous-représentation de certains Etats membres. En juin 2005, le nombre de fonctionnaires femmes aux postes de direction s'est accru. Le tableau ci-après indique la composition du personnel de l'Union africaine.

Composition du personnel de la catégorie professionnelle à la Commission au
7 juin 2005

#	Pays	Quota	Postes occupés	Répartition selon les sexes		% du quota	Reste à pourvoir
				Homme	Femme		
1	Afrique du Sud	17	4	1	3	23,53	13
2	Algérie	17	5	4	1	29,41	12
3	Angola	7	4	4	0	57,14	3
4	Bénin	5	4	3	1	80,00	1
5	Botswana	7	2	0	2	28,57	5
6	Burkina Faso	5	5	5	0	100,00	0
7	Burundi	5	5	5	0	100,00	0
8	Cameroun	8	8	5	3	100,00	0
9	Cap Vert	5	1	0	1	20,00	4
10	République Centrafricaine	5	1	1	0	20,00	4
11	Comores	4	0	0	0	0,00	4
12	Rép. du Congo	5	1	1	0	20,00	4
13	Rép. dém. du Congo	6	1	1	0	16,67	5
14	Côte d'Ivoire	10	4	4	0	40,00	6
15	Djibouti	4	2	1	1	50,00	2
16	Egypte	17	4	3	1	23,53	13
17	Erythrée	5	1	0	1	20,00	4
18	Ethiopie	7	6	4	2	85,71	1
19	Gabon	7	3	2	1	42,86	4
20	Gambie	4	1	1	0	25,00	3
21	Ghana	7	7	5	2	100,00	0
22	Guinée	6	1	1	0	16,67	5
23	Guinée Bissau	4	0	0	0	0,00	4
24	Guinée Equatoriale	4	0	0	0	0,00	4
25	Kenya	9	8	3	5	88,89	1
26	Lesotho	5	1	1	0	20,00	4
27	Liberia	4	1	0	1	25,00	3
28	Libye	17	4	4	0	23,53	13
29	Madagascar	6	6	4	2	100,00	0
30	Malawi	5	4	2	2	80,00	1
31	Mali	5	4	2	2	80,00	1
32	Maurice	7	5	3	2	71,43	2
33	Mauritanie	5	1	1	0	20,00	4
34	Mozambique	6	3	3	0	50,00	3
35	Namibie	6	2	0	2	33,33	4
36	Niger	5	4	3	1	80,00	1
37	Nigeria	17	10	8	2	58,82	7
38	Ouganda	7	8	3	5	114,29	0
39	RASD	4	1	1	0	25,00	3
40	Rwanda	5	1	1	0	20,00	4
41	Sao Tomé et Principe	4	0	0	0	0,00	4
42	Sénégal	6	7	4	3	116,67	0
43	Seychelles	4	0	0	0	0,00	4
44	Sierra Leone	4	2	2	0	50,00	2
45	Somalie	5	0	0	0	0,00	5
46	Soudan	9	4	3	1	44,44	5
47	Swaziland	5	2	1	1	40,00	3
48	Tchad	5	2	2	0	40,00	3
49	Togo	5	7	4	3	140,00	0
50	Tunisie	15	3	2	1	20,00	12
51	Tanzanie	7	5	3	2	71,43	2
52	Zambie	5	5	3	2	100,00	0
53	Zimbabwe	7	3	2	1	42,86	4

Résumé : Au 7 juin 2005, la Commission compte 179 fonctionnaires au titre des quotas.

Répartition : Hommes : 122 (soit 68,16%)
Femmes : 57 (soit 31,84%)

23. Conformément à l'engagement qu'elle a pris en vue de garantir la transparence du processus de recrutement, la Commission a élargi les Panels de sélection et d'entrevue aux professionnels/experts des différents domaines, à l'Association du personnel.

24. La Commission continue à appliquer le principe de la parité entre les hommes et les femmes adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement. Il y a trois ans la Commission avait hérité d'une structure dans laquelle les femmes ne représentaient que 20% des effectifs au niveau des directeurs. Aujourd'hui, la commission est dirigée au niveau technique par une équipe de directeurs dont 50% sont des femmes.

Normes de performances

25. Au regard de l'exigence croissante de performance, la Commission s'est engagée dans le processus de conceptualisation d'un système holistique de gestion intégrée des performances. Cela nécessitera des actions de planification, d'accompagnement, de suivi et de récompense. Un tel système permettra de progresser dans le sens des aspirations de l'Organisation à travers le maintien de fonctionnaires hautement performants, efficaces, compétents et intègres tout en favorisant leur désir légitime d'épanouissement personnel.

Prestations relatives à la retraite, à l'assurance et à l'assistance médicale

26. La Commission est consciente de l'importance d'attirer, de valoriser et de retenir les fonctionnaires les plus compétents, ce qui exige l'amélioration des prestations et avantages auxquels ceux-ci peuvent prétendre. C'est dans ce cadre que la Commission mène une étude sur les prestations sociales pour le bien-être du personnel, notamment en matière de pension, d'assurance et d'assistance médicale.

Harmonisation de la structure des salaires

27. Etant donné que la Commission tient à retenir les agents de haut niveau, il s'avère nécessaire de mettre en place une stratégie salariale efficace fondée sur les performances des fonctionnaires. La Commission a donc entrepris l'étude de la structure actuelle des salaires en vue d'harmoniser la structure de l'OUA avec celle adoptée à Maputo. Actuellement, la mise en œuvre de la nouvelle structure approuvée est entravée par des problèmes liés à l'incompatibilité entre les deux structures qui ont été fusionnées.

**DEPARTEMENT DE LA PROGRAMMATION,
DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE**

I. Réforme du système financier

28. Au cours la période considérée, le Département de la Programmation, du Budget, des Finances et de la Comptabilité a fait des progrès pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport de Ernst et Young ainsi que celles du Conseil des vérificateurs externes conformément aux décisions du Conseil et du COREP.

II. Des progrès spécifiques ont été réalisés dans les domaines suivants:

29. Le projet de Règlement financier tel que proposé par Ernst et Young a été présenté aux Etats membres pour examen. Les organes compétents examineront le rapport après le Sommet de juin/juillet 2005. Le rapport sera soumis à l'examen du Conseil pour adoption à sa prochaine session.

30. L'effectif du personnel du Département est en augmentation avec le recrutement en cours au Siège et dans les Bureaux régionaux. Par ailleurs, la structure révisée sur la base des recommandations des consultants de Ernst et Young et celles du Conseil des vérificateurs externes a été soumise au Sous-comité sur les structures qui a fait des recommandations positives au COREP. Si elle est adoptée et mise en œuvre, le Département aura son effectif au complet.

31. Tous les fonctionnaires des finances sont passés par une réorientation pour les initier aux besoins des opérations et des services financiers des autres départements. Des instructions leur ont été données pour qu'ils mettent en œuvre le rapport de Ernst et Young et le suivi des progrès a été assuré pour veiller à ce que ces instructions soient strictement respectées. Le Département a donné des directives et initié le personnel de la Commission à leur utilisation. Nous espérons qu'avec ces directives, la préparation du budget de 2006 sera mieux gérée et les responsables des programmes suivront facilement l'exécution de ce budget. Le Département produit des rapports mensuels sur l'exécution du budget et il doit, dans une large mesure, aider à réduire les dépenses non autorisées et à faciliter la mise en œuvre des programmes.

32. Le Département a aussi entamé la mise en oeuvre systématique de toutes les recommandations du Département de la vérification interne. Ceci contribuera grandement à l'amélioration et au renforcement de la gestion du contrôle interne à la Commission.

33. Au début de cette année, la Commission a lancé le processus de transformation institutionnelle et une attention particulière a été accordée à la transformation de la gestion financière et des procédés comptables. A ce jour, les consultants et le personnel du Département ont terminé le diagnostic du processus et l'analyse des failles. La Commission étudiera nos résultats avec des organisations de bonne réputation et recommanderons un système de gestion financière adapté qui répondra aux exigences internes et extérieures de nos partenaires.

34. Si les fonds sont obtenus, le système d'application approprié sera recherché et mis en œuvre au cours du 4^e trimestre de l'année et des essais seront effectués au cours du trimestre restant. Nous prévoyons le fonctionnement effectif du système intégré d'ici le début de janvier 2006. Entretemps, le Département continue à travailler avec l'ancienne application comptable Peachtree qui est absolument inappropriée pour un service de notre importance et cela continue à entraver nos efforts en vue de la modernisation et de la ponctualité dans la production des rapports financiers.

35. Il va sans dire que l'ensemble des objectifs et des cibles de la Commission ne pourra être atteint que lorsque les fonds nécessaires seront obtenus au cours du premier semestre de l'année afin de faciliter la mise en œuvre à temps des programmes. A ce jour, seuls 10 Etats membres se sont acquittés de leur contribution au titre de 2005. Le montant total reçu à ce jour, se chiffre à 21.517.796,53\$EU soit 36% du budget.

36. Le Conseil avait mis sur pied un Comité ministériel pour examiner le barème des contributions basé essentiellement sur la capacité des Etats membres à payer. Les travaux du Comité se poursuivent.

37. Nous espérons qu'une position définitive sera prise au cours de la présente session du Conseil dans l'espoir d'améliorer l'état des contributions des Etats membres pour la Commission.

DEPARTEMENT PAIX ET SECURITE

I. INTRODUCTION

38. Les efforts déployés par la Commission depuis la dernière session de la Conférence de l'Union ont été guidés par le Plan d'action issu de la Vision et du Cadre stratégique approuvés à Addis-Abeba, en juillet 2004. Il convient de rappeler, à cet égard, que le Plan d'action a identifié nombre d'activités articulées autour des axes suivants: mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité; renforcement du rôle de l'UA dans la prévention et la gestion des conflits; désarmement; enfants soldats; terrorisme; relations avec les Nations unies et les autres partenaires de l'UA; consolidation du Fonds pour la paix et mobilisation des ressources; et développement institutionnel.

39. En dépit des contraintes tant humaines que financières auxquelles la Commission est confrontée, des progrès significatifs ont été accomplis dans nombre de ces chantiers, en particulier en ce qui concerne la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que l'interaction avec nos partenaires au sein de la communauté internationale. Ces progrès sont d'autant plus notables qu'ils sont intervenus à un moment où le déploiement de la Mission de l'UA au Soudan (AMIS) et les responsabilités assignées à la Commission dans d'autres zones de conflit – ainsi en Somalie, où l'UA doit déployer une mission de soutien à la paix, et en République démocratique du Congo, avec les préparatifs en vue du déploiement éventuel d'une force qui désarmerait les ex-FAR/Interhamwé et autres groupes armés se trouvant à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) - pèsent d'un poids énorme sur les capacités encore limitées de la Commission.

II. MISE EN PLACE DE L'ARCHITECTURE CONTINENTALE DE PAIX ET DE SECURITE

40. Il n'est point besoin de rappeler l'importance que revêt le parachèvement de la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, laquelle repose sur deux piliers : le Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), d'une part, la Politique africaine commune de défense et de sécurité (PACDS), de l'autre.

(i) Protocole relatif au CPS

- Signature et ratification du Protocole

41. Au cours de la période sous examen, la question de la signature et de la ratification du Protocole relatif au CPS a continué à figurer parmi les priorités de la Commission. Depuis janvier 2005, aucune nouvelle signature n'a été enregistrée; toutefois, l'Égypte a ratifié le Protocole le 1^{er} février et déposé son instrument de ratification le 1^{er} mars 2005. Au moment de la finalisation du présent rapport, 49 Etats membres avaient signé le Protocole, dont 38 l'ont ratifié. Les quatre Etats membres qui n'ont pas encore signé le Protocole sont le Botswana, le Cap Vert, l'Erythrée et la Tunisie. Les Etats membres suivants ont signé le Protocole, mais ne l'ont pas encore ratifié: Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée, Liberia, Mauritanie, RDC, Seychelles, Somalie et Swaziland.

42. Je voudrais, encore une fois, renouveler mon appel à tous les Etats membres concernés pour qu'ils prennent sans délai les mesures nécessaires pour devenir parties au Protocole relatif au CPS.

- Fonctionnement du CPS

43. Malgré des contraintes de divers ordres, le CPS, dont les membres actuels ont été élus en mars 2004, a continué à assumer effectivement les responsabilités qui sont les siennes. Depuis janvier 2005, le Conseil a tenu huit réunions au cours desquelles nombre de décisions ont été prises, en particulier s'agissant du renforcement de la Mission de l'UA au Soudan (AMIS) et du déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM), qui sera suivi, au terme de sa phase I, par le déploiement d'une mission de l'UA. Comme indiqué dans mes précédents rapports, il est impératif de doter le CPS des ressources tant humaines que matérielles nécessaires à l'accomplissement de ses responsabilités. De ce point de vue, il me plaît d'informer le Conseil que le processus de mise en place du Secrétariat du CPS et le recrutement sur fonds extrabudgétaires d'un personnel supplémentaire sont en cours.

- Système continental d'alerte rapide

44. Le Système continental d'alerte rapide constitue un élément essentiel de l'architecture continentale de paix et de sécurité. Sa mise en place complète n'en est que plus urgente. Au cours de la période sous examen, les efforts de la Commission ont porté sur l'élaboration d'une feuille de route en vue de la mise en place de ce Système. A cet égard, des consultations ont eu lieu avec les Communautés économiques régionales (CER), lors d'une réunion d'experts tenue à Addis-Abeba, les 22 et 23 mars 2005. Il est prévu de poursuivre ces consultations avec d'autres entités, ainsi qu'avec les Etats membres, dans les semaines et mois à venir. Dans l'intervalle, et grâce à l'appui d'institutions et de pays partenaires, la salle de veille de l'UA, qui constitue un élément essentiel du Système continental d'alerte rapide, a été rénovée. D'autres mesures seront prises très prochainement en vue d'en renforcer les capacités.

- Mise en place du Groupe des Sages

45. S'agissant du Groupe des Sages, j'ai l'intention d'initier les consultations requises en vue de soumettre des recommandations à la prochaine session de la Conférence de l'Union sur la nomination des membres du Groupe.

- Mise en place de la Force africaine en attente (FAA)

46. Au cours de la période sous examen, d'importants progrès ont été réalisés vers la mise en place de la FAA. Je voudrais mentionner en particulier le lancement officiel de la Brigade de la Région Afrique de l'Est (EASBRIG) qui a eu lieu au siège de l'UA à Addis-Abeba le 11 avril 2005. Dans ce même cadre, des progrès ont été enregistrés en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et en Afrique centrale.

47. Comme mentionné ci-dessus, la Commission a convoqué à Addis-Abeba les 22 et 23 mars 2005, une réunion des mécanismes régionaux de Prévention, Gestion

et Résolution des conflits pour passer en revue différents aspects de leurs relations en matière de paix et de sécurité. La réunion a adopté une feuille de route qui identifie les mesures pratiques à prendre aux niveaux continental et régional en vue rendre opérationnelle la Phase I de la FAA d'ici au mois de juin 2006. Ces mesures concernent notamment :

- la mise en place des éléments de planification (PLANEM) aux niveaux de l'UA et des CER avant juin 2005 ;
- l'achèvement, avant décembre 2005, des études relatives aux différents aspects de la FAA (logistique, communication, formation, Consignes permanentes standards, etc.), y compris l'organisation d'ateliers sectoriels et techniques ;
- la création de brigades régionales ; et
- le financement, la collaboration et la coopération avec les pays et institutions partenaires.

48. Il a été, par ailleurs, convenu que l'UA assure le suivi et la revue périodique de la mise en œuvre de la feuille de route. A cet égard, les CER doivent soumettre à la Commission des rapports d'étape tous les trois mois. Pour sa part, l'UA facilitera la dissémination des informations collectées et l'échange d'expériences entre CER.

- Elaboration du Protocole d'accord (PdA) entre l'UA et les CER

49. Des efforts ont été déployés en vue de l'élaboration d'un Protocole d'accord entre l'UA et les CER dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au cours de la réunion des experts susmentionnée, les experts ont échangé des points de vue sur le projet de PdA préparé par la Commission sur la base des missions consultatives effectuées auprès des CER entre novembre 2003 et janvier 2004 conformément à l'article 16 du Protocole relatif au CPS. Les participants ont souligné le fait que le projet de PdA constitue une base de travail efficace et que des ajustements nécessaires devraient être apportés au document afin de le rendre plus précis ou pour s'assurer qu'il contribue effectivement à la cohérence générale de l'architecture continentale de la paix et de la sécurité.

(ii) Politique africaine commune de défense et de sécurité (PACDS)

50. Le Conseil se souviendra que, dans le cadre de la PACDS, un Pacte de non-agression et de défense commune a été adopté en janvier dernier par la Conférence de l'Union. Je voudrais informer le Conseil que le Pacte a déjà été signé par 12 Etats membres, alors que 15 ratifications sont requises pour son entrée en vigueur. En plus des efforts visant à assurer l'entrée en vigueur de cet instrument, des initiatives seront prises pour identifier d'autres activités à entreprendre dans le cadre de la PACDS.

III. PREVENTION, GESTION DES CONFLITS ET RECONSTRUCTION APRES LES CONFLITS

51. Parallèlement au parachèvement de la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, la Commission a poursuivi ses efforts liés à la

prévention et à la gestion des conflits. S'agissant plus particulièrement de la prévention des conflits, le Plan d'action met un accent particulier sur la prévention dite structurelle qui, à la différence de la prévention dite directe ou opérationnelle, vise à s'attaquer aux causes profondes des conflits. A cet égard, les consultations se poursuivent au niveau de la Commission aux fins de mener à bon port le processus de révision de la Déclaration de Lomé sur les changements anti-constitutionnels. De même, il est prévu, au cours du second semestre, d'initier des programmes relatifs à la gestion des frontières, à la lutte contre la violence et à la promotion de la culture de la paix. Ces programmes seront conçus et exécutés en coopération avec les CER et les institutions partenaires.

52. Pour ce qui est des conflits proprement dits, l'action de la Commission a visé à renforcer l'implication de l'UA tant dans les efforts de règlement que dans la mise en œuvre des accords de paix. De même, la Commission a initié les mesures requises en vue de l'élaboration d'une approche globale et cohérente de la reconstruction après les conflits. De toute évidence, il s'agit là d'un aspect crucial des efforts visant à consolider les avancées enregistrées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au vu du nombre croissant de conflits en cours de règlement sur le continent (Sud-Soudan, RDC, Burundi, Côte d'Ivoire, Liberia, pour n'en citer que quelques-uns), il ne fait guère de doute que la question de la reconstruction après les conflits occupera une place importante dans l'agenda de notre Union au cours des décennies à venir. D'où la nécessité d'articuler une approche qui permette à l'UA d'identifier les domaines dans lesquels elle dispose d'un avantage comparatif et, partant, de jouer le rôle qui lui revient, de façon complémentaire aux efforts d'autres institutions tant africaines que non-africaines. A cet égard, il est prévu d'organiser, en septembre prochain, un atelier qui regroupera l'ensemble des acteurs concernés.

53. Au cours de ces dernières années, et en vue de renforcer sa contribution à la prévention et à la gestion des conflits, l'UA a établi des bureaux de liaison ou déployé des missions de soutien à la paix ou d'observation dans différentes zones de conflit ou de tension. Cette présence sur le terrain s'est avérée particulièrement utile tant en ce qui concerne le suivi des situations de conflit et l'appui à la mise en œuvre d'accords de paix que la visibilité de l'action de notre Union. C'est dans ce contexte que la Commission est en train de procéder au renforcement des moyens et ressources humaines des missions et bureaux de liaison de l'UA. Une autre préoccupation, qui est devenue plus évidente à la faveur du déploiement de l'AMIS, a trait aux procédures de recrutement et de passation des marchés de l'UA. Manifestement, les procédures actuelles qui ont été conçues à un moment où la dimension opérationnelle de nos activités était des plus réduites, ne sont pas adaptées aux exigences d'opérations de soutien à la paix, telle que celle en cours au Darfour ; il s'agit d'opérations qui requièrent tout à la fois flexibilité et délégation de pouvoirs. Dans le cas d'espèce du Darfour, des solutions *ad hoc* sont en voie d'être trouvées. Il s'agit maintenant, avec l'assistance d'institutions comme les Nations unies, d'élaborer des procédures permanentes devant s'appliquer à toutes les opérations de soutien à la paix, compte tenu des responsabilités croissantes assumées par notre Union en ce domaine.

54. Le Conseil se souviendra que lors de sa session d'Abuja, sur l'initiative du Nigeria, la nécessité d'élaborer une politique africaine en matière d'approvisionnement en matériel des missions de maintien de la paix de l'UA et de l'ONU avait été discutée. En effet, alors que les nations africaines sont au nombre

des premiers fournisseurs de troupes aux opérations de maintien de la paix, le continent figure rarement parmi les fournisseurs de matériel à ses missions. Les Etats africains ont pourtant des avantages comparatifs dans certains domaines, notamment dans la préparation et la fourniture de la nourriture de base. A la lumière de ce qui précède, il a été proposé que l'UA envisage d'élaborer une politique africaine qui permettra de s'assurer que la priorité soit accordée aux sociétés et entreprises africaines dans le cadre de la fourniture de matériel aux opérations de maintien de la paix de l'UA et de l'ONU en Afrique et identifier les matériels qui peuvent être fournis à partir de l'Afrique. Par conséquent, le Conseil a adopté la décision EX.CL/Dec.189 (VI) demandant à la Commission de créer un groupe de travail chargé d'étudier la proposition et soumettre un rapport à la 7^e session ordinaire.

55. Au cours de la période sous examen, la Commission a mené des consultations internes sur la meilleure manière de mettre en œuvre la décision adoptée à Abuja. En guise de suivi de ces consultations, la Commission a l'intention de convoquer une réunion de toutes les parties prenantes dans le but de formuler des recommandations sur la meilleure voie à suivre. En attendant, la Commission a pris des mesures visant à associer les entreprises africaines à la fourniture des biens et services à l'AMIS. A cet égard, une équipe de travail interdépartementale a effectué une mission au Darfour du 8 au 15 février 2005 dans le but de déterminer les modalités d'une telle participation. Par la suite, des contacts préliminaires ont été établis avec certaines entreprises africaines.

56. D'une façon plus générale, les mois écoulés ont été marqués par des progrès remarquables dans le règlement des conflits auxquels notre continent est confronté. Il en va notamment ainsi du Burundi et de la RDC, avec la poursuite des processus de transition dans ces deux pays, en dépit des retards enregistrés et des difficultés rencontrées ; de la Côte d'Ivoire, où le processus de mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III a été remis sur les rails grâce aux efforts du Président Thabo Mbeki ; et du Libéria, où les élections devant marquer la fin de la transition devraient avoir lieu, comme prévu, en octobre de cette année. Aucun effort ne doit être épargné pour garantir l'irréversibilité de ces avancées.

57. Dans le même temps, des efforts plus soutenus sont manifestement requis pour surmonter l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée ; relancer la dynamique de paix en Somalie, sous peine de voir les résultats de la Conférence de réconciliation conduite sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) remis en cause ; faire aboutir le processus de négociation dans la région soudanaise du Darfour, y améliorer la sécurité et lutter contre l'impunité. Dans toutes ces situations, il est attendu de l'Union africaine qu'elle joue un rôle de premier plan. Les événements intervenus au Togo, après le décès du Général Gnassingbé Eyadéma, ont clairement montré qu'une action coordonnée fondée sur les principes de notre Union peut produire des résultats concrets ; ces événements ont aussi mis en relief la nécessité d'une concertation plus étroite entre l'UA et la CEDEAO, de même que l'urgence que revêt la révision de la Déclaration de Lomé pour l'adapter aux exigences de l'heure.

58. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu de l'état d'évolution des différentes situations de conflit auxquelles notre continent fait face.

(i) Comores

59. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué à suivre la situation aux Comores, notamment l'évolution du processus de réconciliation dans l'archipel. En dépit des progrès enregistrés, le processus continue à faire face à nombre de difficultés, liées notamment au manque de dialogue et de coopération entre les exécutifs de l'Union et des Iles, ainsi qu'entre l'Exécutif et l'Assemblée de l'Union ; au problème du partage des compétences entre l'Union et les Iles ; au retard accusé dans l'adoption, la promulgation et la mise en œuvre des principales lois nécessaires au parachèvement du processus ; ainsi qu'au manque de ressources humaines et matérielles. Il convient, en outre, de noter que, sur le plan militaire et sécuritaire, plusieurs problèmes se posent, qui portent notamment sur la formation d'une armée unique ; les statuts et la structure des forces de sécurité intérieure des Iles autonomes ; et le déploiement de l'armée de l'Union sur l'ensemble du territoire national. De même la situation demeure-t-elle préoccupante sur le plan socio-économique.

60. Dans le cadre des efforts visant à aider les parties comoriennes à surmonter ces difficultés, mon Envoyé spécial pour les Comores, Francisco Madeira, s'est rendu dans l'archipel du 21 au 28 mars 2005. Par la suite, une délégation ministérielle des pays de la région et de la Troïka de l'UA s'est rendue sur place, du 6 au 7 mai 2005. Dans le prolongement de ces visites, il est notamment envisagé de mettre en place un groupe d'experts africains, pour aider l'archipel à surmonter les difficultés techniques liées à la mise en œuvre du processus de réconciliation, et d'accélérer la tenue de la table ronde des donateurs destinée à mobiliser les ressources nécessaires au développement socio-économique de l'archipel. Il n'en reste pas moins entendu que c'est aux parties comoriennes qu'incombe la responsabilité principale de faire aboutir le processus de réconciliation dans leur pays. A cet égard, je voudrais, encore une fois, les exhorter à faire montre de la volonté politique et du sens du compromis nécessaire.

(ii) Somalie

61. Depuis le Sommet d'Abuja, de grands efforts ont été entrepris en vue de faciliter le déploiement de la mission de soutien à la paix de l'IGAD (IGASOM) en Somalie, suite au communiqué adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'IGAD à Abuja à la fin de janvier 2005 et que la conférence de l'Union qui s'est réunie au même endroit a, par la suite, soutenue. Suite à la décision de la 24^{ème} réunion du CPS tenue le 7 février 2005 qui a autorisé l'IGAD à déployer une mission d'appui à la paix en Somalie, en attendant le déploiement de la mission d'appui à la paix de l'Union africaine, la 29^{ème} réunion du CPS tenue le 12 mai 2005 a autorisé le déploiement de la phase I de l'IGASOM, l'Ouganda et le Soudan fournissant les troupes conformément à la décision de la 24^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD tenue les 17 et 18 mars 2005 à Nairobi.

62. Les conditions qui prévalaient au même moment au sein des institutions fédérales de transition somaliennes demeuraient préoccupantes. Depuis leur création à la fin de l'année dernière et bien qu'il y ait eu des plans visant à déplacer les TFI au début de décembre 2004, ces derniers se trouvent toujours à ce jour à Nairobi. La situation sécuritaire ne s'est pas améliorée à Mogadiscio et ailleurs en Somalie. Malgré l'existence d'une cause commune parmi ces institutions de

retourner en Somalie dans les plus brefs délais, les différends continuent de saper les efforts visant ledit retour. Aucun consensus n'existe au sein des TFI en ce qui concerne le retour direct à Mogadiscio, la capitale, ou vers des villes de transit en attendant la stabilisation de la situation à Mogadiscio. Il n'existe également aucun consensus quant à la composition des troupes étrangères qui devraient appuyer le processus de réinstallation ainsi que la stabilisation de la situation sécuritaire et la formation de la police et de l'armée. Le manque de financement visant le transfert et d'autres besoins aggravent les problèmes auxquels sont confrontés les TFI. Compte tenu de ces défis et des nombreuses tâches assignées à l'IGASCOM et plus tard à l'UA, qui prendra la relève de l'IGASCOM à la fin de la phase I, il y a lieu de renforcer l'harmonie parmi les TFI et de mobiliser l'appui nécessaire au processus de paix. Par ailleurs, le Président de la Commission a dépêché une mission d'investigation en Somaliland et les contacts avec les Autorités de Somaliland se poursuivent.

(iii) Ethiopie

63. L'Ethiopie a été secouée par de graves violences post-électorales, alors que les élections générales du 15 mai 2005 s'étaient déroulées dans un calme et une discipline salués par la communauté internationale. Cette crise a provoqué une trentaine de morts et de nombreuses arrestations. Il est toutefois heureux que la situation soit en voie de normalisation. L'Union africaine est pleinement engagée dans le processus de médiation en cours et dans la Commission de vérification dont le but est de trouver un terrain d'entente entre l'opposition et le gouvernement éthiopiens en vue d'un règlement pacifique et transparent de cette crise électorale.

(iv) Ethiopie-Erythrée

64. Le processus de paix Ethiopie-Erythrée n'a pas enregistré de changement significatif au cours des derniers mois. Il est resté bloqué par les différentes approches des parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la décision d'avril 2002 de la Commission en charge des frontières. Alors que l'Erythrée appelle à la mise en œuvre totale et inconditionnelle de la décision, l'Ethiopie souligne la nécessité d'engager le dialogue en vue de résoudre les différends soulevés par la décision. En dépit de la survenue de certains incidents, le calme et une certaine stabilité continuent de prévaloir dans la zone sécuritaire provisoire (TSZ) le long de la frontière.

65. La mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée (UNMEE) continue de gérer la situation à la frontière. A cet égard, le 14 mars 2005, le Conseil de sécurité de l'ONU a élargi le mandat de l'UNMEE au 15 septembre 2005. En cette occasion, le Conseil a souligné que l'Ethiopie et l'Erythrée étaient les principaux responsables de la mise en œuvre des accords d'Alger et de la décision de la Commission en charge des frontières et a demandé aux deux parties de faire montre de leadership en vue de la normalisation de leurs relations y compris, grâce au dialogue politique, de l'adoption de mesures supplémentaires de renforcement de la confiance et de la consolidation des progrès accomplis par une utilisation totale du cadre existant de la Commission en charge des frontières. Le Conseil a également lancé un appel aux parties pour une coopération totale et rapide avec la Commission en charge des frontières et la mise en place des conditions nécessaires à la délimitation rapide des frontières.

66. La mission de liaison de l'OUA en Ethiopie et en Erythrée (OLMEE) poursuit ses activités de contrôle en collaboration avec l'UNMEE. Pour ma part, j'ai entrepris des consultations que je poursuis en vue d'explorer les voies et moyens de trouver une solution durable au problème frontalier, y compris par la convocation d'une réunion des témoins des accords d'Alger en vue d'examiner la situation.

(v) Soudan

67. Le processus de paix au Soudan s'est achevé avec succès le 9 janvier 2005 lorsque le gouvernement du Soudan (GOS) et le mouvement de libération du peuple soudanais (SPLMA) ont signé l'accord de paix globale (CPA), mettant ainsi fin au plus long conflit armé en Afrique. La mise en oeuvre du CPA s'est déroulée en deux étapes avec une période pré-intérimaire de six mois qui a débuté avec la signature du contrat ; cette période sera suivie d'une période intérimaire de six ans qui devra être suivie d'un référendum qui décidera de l'avenir du Sud Soudan. Le CPA prévoit, entre autres, l'élaboration d'une constitution nationale intérimaire (INC) qui sera la base du gouvernement d'union nationale au cours de la transition. A cet égard, les parties soudanaises ont soumis leurs propositions à l'INC. Il convient de noter que le 24 mars 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies avait décidé de créer, pour une période initiale de six mois, la mission de l'ONU au Soudan (UNMIS) composée de 10 000 militaires et d'une équipe de civils en vue de supporter la mise en oeuvre du CPA.

68. Pour sa part, et en appui au CPA, le Comité ministériel de l'UA pour la reconstruction post-conflit au Soudan a convoqué un atelier au Cap (Afrique du Sud) le 18 février 2005 en vue d'élaborer une stratégie sur la base de laquelle les Etats membres de l'UA seront appelés à contribuer aux efforts de reconstruction post-conflit dans le pays. Par la suite, le comité a visité le Soudan du 22 au 26 mars 2005. Le comité a également participé à la Conférence des bailleurs de fonds tenue à Oslo du 11 au 12 avril 2005 en vue de mobiliser des fonds pour la reconstruction post-conflit au Soudan. La conférence a mobilisé plus de 4,5 milliards de dollars pour la première phase du plan de développement du Soudan.

69. Alors que d'énormes progrès ont été réalisés dans la recherche d'une solution durable au conflit du Sud Soudan, la situation au Darfour reste préoccupante. En dépit des efforts et des progrès effectués par l'AMIS dans les zones où elle est déployée, l'insécurité continue de prévaloir sur le terrain avec des attaques persistantes contre les civils, en particulier par les milices Janjaweed ainsi qu'un plus grand nombre d'actes de banditisme armé et d'attaques contre les organisations humanitaires et les convois commerciaux par les mouvements rebelles. Ces événements ont eu un impact négatif sur la délivrance de l'aide humanitaire très attendue à la population civile.

70. C'est dans ce contexte que la 28^{ème} réunion du CPS, tenue le 28 avril 2005, ayant constaté que la mission de l'UA sur le terrain n'était pas en mesure de remplir efficacement sa mission, a décidé de porter l'effectif des membres de la mission à 6171 militaires avec un nombre approprié de civils y compris 1560 membres de la police civile, d'ici la fin de septembre 2005. Un certain nombre de mesures ont été prises par la Commission dès lors en vue de rendre possible le déploiement de la force autorisée dans les délais impartis, y compris la convocation à Addis-Abeba, le

26 mai 2005, d'une conférence d'annonces de contributions en vue de la mobilisation des ressources financières et logistiques requises.

71. En ce qui concerne les négociations relatives à un accord politique global, il convient de noter que la période sous examen a été caractérisée par d'intenses consultations avec les parties auxquelles un projet de protocole cadre portant règlement du conflit au Darfour a été soumis ainsi qu'avec la co-médiation tchadienne, les autorités nigérianes en leur capacité de co-facilitateurs et les partenaires de l'UA. La reprise des pourparlers est prévue à Abuja le 10 juin 2005.

(vi) République démocratique du Congo (RDC)

72. La période sous examen a été marquée par des progrès significatifs dans le processus de transition, en dépit de tensions persistantes au sein de la classe politique congolaise et de la recrudescence de l'insécurité, notamment en Ituri. A cet égard, l'annonce d'un probable report des élections, faite par le Président de la Commission électorale indépendante, a provoqué, au début de l'année, une forte effervescence au sein de la classe politique congolaise. Face à cette situation, la communauté internationale s'est davantage impliquée dans l'accompagnement de la transition ; ce qui a permis d'accélérer l'examen des lois relatives au processus électoral. C'est également dans le cadre de cette dynamique que le projet de Constitution a été adopté le 16 mai 2005, par les deux Chambres (Parlement et Sénat), en présence des Présidents Joseph Kabila et Thabo Mbeki. Le projet sera prochainement soumis au référendum. La situation d'ensemble n'en reste pas moins fragile et demande, en conséquence, un engagement continu de la communauté internationale.

73. Par ailleurs, les Mécanismes conjoints de vérification mis en place entre la RDC et le Rwanda (MVC), d'une part, et entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda (la Tripartite), d'autre part, ont contribué à restaurer la confiance entre les trois pays et à conforter l'espoir d'une paix durable dans la région. Pour sa part, la Commission prend une part active au fonctionnement du MVC. A cet égard, les officiers qu'elle a désignés pour participer aux activités des Equipes de vérification conjointe sont déjà opérationnels sur le terrain. Elle a également participé à toutes les réunions organisées dans le cadre de la Tripartite.

74. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la 23^{ème} réunion du CPS, tenue à Libreville, le 10 janvier dernier, sur le désarmement et la neutralisation des ex-FAR/Interhamwé et autres groupes armés à l'Est de la RDC, la Commission a organisé une réunion consultative sur la question, à Addis-Abeba, les 15 et 16 mars 2005. Celle-ci a été suivie, le 22 avril 2005, toujours à Addis-Abeba, d'une réunion d'experts militaires des Etats membres du Comité d'Etat-major du CPS et du Comité de l'UA sur la RDC. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission s'apprêtait à soumettre des recommandations au CPS. C'est dans ce contexte que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont publié à Rome, le 31 mars 2005, une déclaration par laquelle ce mouvement a annoncé sa condamnation du génocide commis au Rwanda en 1994 ainsi que de ses auteurs, sa renonciation à la lutte armée, et son engagement à intégrer le programme de DDRRR mis en place par les Nations unies.

75. En dépit de cette évolution globalement encourageante, la situation sécuritaire et humanitaire reste encore préoccupante en Ituri, où certains groupes armés continuent d'attaquer les convois de la MONUC et refusent de déposer les armes. Toutefois, la fermeté de la MONUC à l'égard de ces groupes a permis à plus de 13000 éléments armés, parmi lesquels de nombreux enfants soldats, de déposer volontairement les armes.

(vii) Burundi

76. Au Burundi, le processus de paix et de réconciliation est entré dans sa dernière phase. La constitution post-transition a été adoptée par referendum, le 28 février 2005. Le calendrier électoral initial, publié le 16 octobre 2004, prévoyait le déroulement des scrutins entre le 26 novembre 2004 et le 22 avril 2005. Des contraintes de divers ordres n'ayant pas permis de respecter cet échéancier, un nouveau calendrier a été arrêté, qui prévoit notamment la tenue des élections législatives, le 4 juillet 2005, et celle des élections présidentielles, le 19 août 2005. En raison du retard ainsi accusé, le 24^{ème} Sommet de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, tenu le 22 avril 2005, à Entebbe, en Ouganda, a décidé de prolonger la période de transition jusqu'au 26 août 2005, date à laquelle le Président élu devrait prêter serment.

77. Entre-temps, le PALIPEHUTU-FNL, dernier mouvement armé à ne pas s'être joint au processus de paix, a offert d'entamer des négociations sérieuses avec le Gouvernement de transition et de travailler à un plan de paix viable. C'est dans ce contexte que le Président Benjamin Mkapa a facilité une rencontre entre le Président du Burundi, Domitien Ndayizeye, et Agathon Rwaswa, le 15 mai 2005, à Dar-es-Salaam. A cette occasion, les deux parties ont déclaré une cessation immédiate des hostilités et décidé de mettre en place des équipes techniques ayant pour mission de définir les mécanismes d'un cessez-le-feu permanent ; elles se sont également engagées à entamer des négociations dans les plus brefs délais, sans toutefois gêner le processus électoral en cours. Parallèlement, le processus de réforme du secteur sécuritaire suit son cours normalement.

78. Le Conseil se souviendra que le CPS, lors de sa réunion du 15 novembre 2004, avait autorisé la Force de protection sud-africaine chargée d'assurer la protection de personnalités politiques au Burundi à opérer sous mandat de l'Union africaine. Il me plaît d'informer le Conseil que la reprise de la Force de protection par l'Union africaine est désormais effective.

(viii) Processus de la Conférence internationale sur les Grands Lacs

79. Le Conseil se souviendra que la première phase du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a pris fin avec l'organisation du premier Sommet de la Conférence, à Dar-es-Salaam, les 19 et 20 novembre 2004, et l'adoption d'une Déclaration sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. La deuxième phase du processus de la Conférence a commencé, avec la tenue à Kigali, du 17 au 18 février 2005, de la première réunion du Comité interministériel régional (CIR), mis en place par le Sommet de Dar-es-Salaam. Le CIR est chargé de préparer les projets de protocoles et de programmes d'action portant sur les quatre thèmes de la Conférence, qui seront adoptés par le 2^{ème} Sommet qui aura lieu à Nairobi, en novembre 2005.

80. Les quatre groupes techniques thématiques (GTT) mis en place par le CIR, à Kigali, ont tenu leur 1^{ère} réunion à Mombassa, du 4 au 8 avril 2005, s'accordant, entre autres, sur la liste des projets de programme d'action au niveau de chaque GTT. Ces projets, qui seront soumis à l'examen du CIR lors de ses réunions à venir, seront élaborés par le Comité régional préparatoire appuyé par des experts. La Commission a activement participé à ces réunions dans le cadre du Secrétariat conjoint UA/Nations unies ; de même a-t-elle pris les dispositions nécessaires en vue du fonctionnement effectif du Bureau de Liaison de l'UA pour les Grands Lacs, qui est basé à Nairobi.

(ix) République centrafricaine

81. La situation en République centrafricaine a été marquée ces derniers mois par la tenue des élections présidentielles et législatives (le 13 mars, pour le premier tour et le 8 mai 2005, pour le deuxième tour). Le Général Bozizé a été déclaré élu avec 64,6% des voix contre 35% à Martin Ziguèle, qui a reconnu sa défaite et félicité son adversaire. En outre, la Convergence Kwa Na Kwa, la coalition des partisans du Général Bozizé a obtenu la majorité relative à l'Assemblée nationale, en remportant 40 sièges sur 105. De l'avis général, ces scrutins se sont déroulés dans le calme. Toutefois, la publication des résultats au second tour des législatives a donné lieu à plusieurs contentieux et même à des affrontements dans certaines circonscriptions.

82. Par ailleurs, le Conseil se souviendra que, face au problème de sécurité qui se pose dans tout le pays et plus particulièrement dans les provinces de l'intérieur, la Commission avait appuyé la demande d'assistance financière au profit de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC), dans le cadre de la Facilité d'appui à la paix mise en place par l'Union européenne (UE) à la demande de l'UA. Une contribution de 3,38 millions d'euros avait été versée à la FOMUC, couvrant les besoins de la force pour la période allant du 1^{er} novembre 2004 au 30 juin 2005. La CEMAC a sollicité à nouveau, en avril 2005, l'appui de la Commission pour un renouvellement de ce financement, afin de permettre à la FOMUC de parachever la mission de restructuration des forces armées centrafricaines et de stabilisation du pays. La Commission a entamé les démarches nécessaires pour l'obtention d'un financement en vue de permettre à la FOMUC de poursuivre sa mission en RCA.

83. La fin des élections présidentielles et législatives marque une étape importante dans le retour à l'ordre constitutionnel dans le pays. La Commission se propose de prendre les initiatives nécessaires pour consolider cette évolution positive et participer activement aux efforts de redressement socio-économique de la RCA.

(x) Côte d'Ivoire

84. Dans le prolongement de la décision de la 23^{ème} réunion du CPS tenue à Libreville, au Gabon, le 10 janvier 2005, sur la situation en Côte d'Ivoire, le Président Thabo Mbeki a poursuivi sa médiation en vue de relancer le processus de réconciliation dans ce pays. Ses efforts ont abouti à la signature, le 6 avril 2005, de l'Accord de Pretoria entre les parties ivoiriennes. Cet Accord porte, entre autres, sur une déclaration commune de fin de guerre ; le désarmement et le démantèlement des milices ; le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion

(DDR) ; la sécurité dans la zone sous responsabilité des Forces nouvelles ; la sécurité des membres du Gouvernement issus des Forces nouvelles, la délégation des pouvoirs au Premier Ministre, la Commission électorale indépendante ; l'organisation des élections ; ainsi que sur la question de l'éligibilité à la Présidence de la République sur laquelle le Médiateur ne devait se prononcer qu'après consultation avec le Président en exercice de l'UA et le Secrétaire général des Nations unies.

85. Dans une lettre datée du 11 avril 2005, le Président Mbeki a demandé au Président Laurent Gbagbo de mettre en oeuvre les dispositions de l'article 48 de la Constitution ivoirienne. **Le 26 avril**, le Président Gbagbo a décidé d'appliquer l'article 48 et ordonné que tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis étaient éligibles. Dans le même temps, le démarrage de l'opération de désarmement et de démantèlement des milices a eu lieu à Guiglo, à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, le 25 mai. J'encourage les parties ivoiriennes à respecter les engagements auxquels elles ont souscrit et d'œuvrer à la pleine application de l'Accord de Pretoria.

(xi) Liberia

86. Depuis janvier 2005, des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord global d'Accra (CPA) d'août 2003. Parmi les appels lancés par l'Assemblée nationale législative de transition (NTLA) et d'autres couches de la société pour le report des élections, des mesures ont été prises pour la tenue, en octobre prochain, des élections générales qui marqueront la fin heureuse de la période de transition. Cela implique une sensibilisation des électeurs aux programmes d'enregistrement pour les élections. Par ailleurs, le programme de réhabilitation et de réintégration est en route suite à la fin du programme de désarmement et de démobilisation en novembre dernier.

87. Cependant, certaines difficultés devraient être surmontées en vue de la réussite du processus en cours. A cet égard, il convient de mentionner, entre autres, la restructuration et la réforme des Forces armées du Libéria (AFL) en perte de vitesse en raison de difficultés financières. Par ailleurs, les accusations récurrentes de corruption, et de manque de transparence, d'intégrité et de responsabilité portées contre les institutions de transition rendent plus difficile la mobilisation de l'appui nécessaire auprès de la communauté des donateurs. En réponse à ses accusations, le gouvernement a mis en place une force anti-corruption chargée d'enquêter sur les allégations de corruption dans le secteur public. Cette force doit prouver sa capacité à remplir la mission assignée.

88. En ce qui la concerne, la Commission a continué de fournir un appui au processus en cours au Libéria. En plus de la contribution du bureau de liaison de l'UA de Monrovia à la mise en œuvre du CPA, l'envoyé spécial a visité le Libéria, du 2 au 10 avril 2005, en vue d'une évaluation générale de la situation. La Commission s'est également rapprochée de l'UE en vue de rechercher l'appui nécessaire à la restructuration et à la réforme de l'AFL. Au moment de la finalisation du présent rapport, des efforts visant à fournir un appui supplémentaire au processus de paix au Libéria étaient en cours.

(xii) Togo

89. Au Togo, il s'agissait, après le décès du Président Eyadéma le 5 février, et conformément aux textes fondamentaux de notre Union, d'appeler au rétablissement de l'ordre constitutionnel, par le respect de l'article 65 de la Constitution de la République Togolaise qui organise la succession du président de la République en cas de vacance du pouvoir. La pression conjuguée de l'Union africaine, de la CEDEAO et de la communauté internationale a permis d'obtenir le retour à la légalité et l'organisation, dans les délais constitutionnels, d'élections présidentielles. La CEDEAO a estimé que les anomalies constatées lors du scrutin ne remettent pas en cause la crédibilité de l'élection. Il faut toutefois noter les violences et les controverses qui ont émaillé ces élections, occasionnant le départ de 30000 togolais vers le Bénin et la France.

90. C'est dans ce cadre que la 30^{ème} réunion du CPS, tenue le 27 mai 2005, a exhorté les parties togolaises à faire preuve de retenue et d'un sens de compromis, afin de favoriser la mise en place d'un Gouvernement de sursaut national et de promouvoir la réconciliation et la démocratie. Le Conseil a apporté son appui à ma décision de nommer un Envoyé spécial aux fins de faciliter le dialogue entre les parties togolaises, et ce en collaboration avec la CEDEAO, et m'a encouragé à prendre toutes autres dispositions jugées nécessaires, y compris l'envoi d'une mission d'observation, afin de suivre l'évolution de la situation politique, sécuritaire, sociale et humanitaire, ainsi que celle des droits de l'homme au Togo. Dans le même temps, le Conseil a considéré que les conditions de la reprise de la participation des autorités du Togo et de leurs représentants aux activités de toutes les instances de l'UA sont remplies, et a demandé, en conséquence, à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la reprise de la participation du Togo.

91. A la demande du Président en exercice, le Président de la Commission a annulé l'envoi d'un envoyé spécial et d'une mission d'observation et a décidé d'appuyer les efforts du Président en exercice. Depuis le 21 juin 2005, un nouveau gouvernement a été mis en place avec Monsieur Edem Kodjo comme Premier Ministre issu de l'opposition dite modérée.

(xiii) Guinée-Bissau

92. Depuis le coup d'Etat qui a renversé le Président Kumba Yala, le 14 septembre 2003, l'UA apporte son appui aux efforts déployés par la CEDEAO en vue du retour définitif à l'ordre constitutionnel et à la stabilité. Le Conseil se souviendra que, conformément à la Charte de la transition, les élections législatives qui se sont tenues les 28 et 30 mars 2004 avaient permis la formation du Gouvernement et l'installation de l'Assemblée nationale populaire. L'élection présidentielle qui marquera le retour définitif à l'ordre constitutionnel se tiendra le 19 juin 2005.

93. Il convient cependant de souligner que si la situation dans le pays demeure relativement calme, la mutinerie du 6 octobre 2004 a engendré une réelle tension, exacerbée ces derniers mois par nombre d'événements, notamment la désintégration des partis politiques, les candidatures controversées au scrutin présidentiel des anciens Présidents Kumba Yala et Jao Bernardo Vieira, et la déclaration, faite le 15 mai 2005, par Kumba Yala, revendiquant sa légitimité en tant

que Président de la République et appelant au report de l'élection présidentielle. Il convient, à cet égard, de noter sa tentative d'occuper le palais présidentiel dans la nuit du 24 au 25 mai, avec l'aide d'un groupe de militaires. Au mois de janvier dernier, mon Envoyé spécial, Francisco Madeira, s'était rendu en Guinée-Bissau pour évaluer la situation et soumettre des recommandations sur l'appui que l'UA doit apporter au processus en cours dans ce pays. Au moment de la finalisation de ce rapport, il était prévu de convoquer une réunion du CPS pour examiner la situation en Guinée-Bissau.

(xiv) Sahara Occidental

94. Depuis le mois de janvier, les efforts visant le règlement du différend territorial du Sahara occidental n'ont connu aucun nouveau développement. En particulier, aucun progrès n'a été enregistré dans la mise en œuvre du plan de paix soumis aux parties deux ans plus tôt par l'ancien envoyé spécial du secrétaire général, James Baker, qui prévoit le droit des peuples du Sahara occidental à disposer d'eux-mêmes après une période de transition de cinq ans.

95. Au nombre de ses efforts, le Secrétaire général de l'ONU a soumis, le 19 avril 2005, au Conseil de sécurité, un autre rapport sur la situation relative au différend territorial au Sahara occidental. Par la suite, le Conseil de sécurité a examiné ledit rapport et a adopté, le 28 avril 2005, la résolution 1598 (2005) par laquelle, il réitère, entre autres, l'appel lancé aux parties et aux Etats de la région de continuer leur collaboration avec l'ONU tout en élargissant le mandat de la MINURSO au 31 octobre 2005.

96. Vers la fin de mai 2005, la ville de Laayoune a été le théâtre d'agitations et de manifestations organisées et menées par des militants sahraouis des droits de l'homme et leurs supporters. Plusieurs personnes auraient été blessées ou arrêtées à la suite de ces événements. Le 1^{er} juin 2005, j'ai reçu une correspondance du Président de la RASD m'informant de ces développements. Dans sa lettre, il a indiqué que les manifestations visaient à obtenir la libération des prisonniers sahraouis, le respect des droits de l'homme et l'exercice du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. Il a lancé un appel à l'Union africaine afin qu'elle intervienne de toute urgence et fasse en sorte que « les Nations unies, notamment le Conseil de sécurité, assument leur responsabilité en permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. »

IV. DESARMEMENT

97. Le plan d'action prévoit un certain nombre de mesures à prendre en ce qui concerne les questions de désarmement, y compris l'entrée en vigueur rapide du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Dans ce contexte, la Commission a participé à la conférence des Etats parties et signataires des traités portant création de zones libres d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Tlatelolco (Mexico), du 26 au 28 avril 2005. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour lancer un appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait en vue de signer et de ratifier le Traité de Pelindaba le plus rapidement possible. Aucun progrès significatif n'a été fait en vue de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba ; au 25 mai 2005, dix ans après l'adoption du Traité, seuls 16 Etats

membres avaient déposé les instruments de ratification, alors qu'un minimum de 27 signatures sont requises en vue de la ratification pour l'entrée en vigueur.

V. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

98. Au cours de la période sous examen, les activités de la Commission en matière de terrorisme se sont déroulées en deux étapes : une sensibilisation pour la signature et la ratification de la Convention d'Alger et son protocole, et l'opérationnalisation du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (ACSRT). Au moment de la finalisation de ce rapport, 46 Etats membres avaient signé le Protocole, cependant aucun n'avait déposé son instrument de ratification ; 15 ratifications sont requises pour son entrée en vigueur.

99. Depuis l'inauguration de l'ACSRT, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de la mise en œuvre du Centre. Ces efforts ont abouti à la nomination du Directeur par intérim du Centre. Par ailleurs, en application de la décision EX. CL/ Dec. 177 (VI) adoptée par le Conseil au cours de sa 6^{ème} session ordinaire, le COREP a examiné et approuvé le projet de Statuts de fonctionnement de l'ACSRT. En vue de faciliter la bonne marche du Centre, le gouvernement algérien a fourni une somme de 2 millions de dollars EU en vue de couvrir les frais d'exploitation et les dépenses courantes. Dès sa prise de fonction, le Directeur du Centre a participé à certains forums internationaux y compris à un séminaire de lutte contre le terrorisme, organisé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le 1^{er} mars 2005 ainsi qu'à un séminaire sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, organisé par le gouvernement suisse, à Genève, du 18 au 23 avril 2005. Ces forums ont permis au Centre d'avoir des contacts avec la communauté internationale et de promouvoir la coopération. Au moment de la finalisation de ce rapport, la Commission élaborait les activités ci-après :

- ❖ La réunion des centres nationaux qui se tiendra à Alger du 7 au 8 juin 2005 et qui examinera et approuvera, entre autres, le programme de travail du Centre.
- ❖ La signature de l'accord de siège entre la Commission de l'UA et le gouvernement d'Algérie pour le siège du Centre.
- ❖ Le détachement du personnel du siège pour fournir un appui au démarrage des travaux du Centre, en particulier dans la mise en œuvre des procédures administratives et financières du Centre en se basant sur le règlement intérieur de la Commission.
- ❖ Le recrutement du personnel du Centre.

100. Au nombre des efforts visant le renforcement des capacités de l'Union, en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, la Commission continue de lancer un appel aux partenaires de l'Union en vue de la mobilisation des ressources nécessaires. La Commission a également pris des mesures visant à renforcer la coopération avec la direction générale des CTC (CTDE) dont le directeur général était en visite à Alger en mai 2005.

101. A la lumière de ce qui précède, le défi auquel la Commission est confrontée demeure la mise en œuvre effective du programme de lutte contre le terrorisme de la Commission de l'Union africaine qui comprend la ratification à la Convention et à son protocole et la bonne marche de l'ACSRT.

VI. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET MOBILISATION DE RESSOURCES

102. La Commission a continué à entretenir un dialogue continu avec les partenaires de l'UA sur les questions de paix et de sécurité. Ce dialogue, qui se déroule à plusieurs niveaux, a incontestablement contribué au renforcement des efforts de l'UA visant à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent.

103. Je voudrais, tout d'abord, souligner que, tout au long des six mois écoulés, la Commission a maintenu un contact régulier avec les Nations unies sur les différentes situations de conflit sur le continent, y compris le déploiement de l'AMIS pour lequel les Nations unies ont mis en place une Cellule d'appui spéciale basée à Addis-Abeba. J'ai également, à mon niveau, maintenu des contacts étroits avec le Secrétaire général des Nations unies. Du 28 février au 1^{er} mars 2005, j'ai, à la tête d'une délégation de la Commission, eu des consultations à New York avec le Secrétaire général des Nations unies et d'autres hauts responsables du Secrétariat sur les différentes situations de conflit sur le continent, ainsi que sur les modalités d'une coopération plus étroite entre l'UA et les Nations unies.

104. Le 4 avril 2005, et dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique du G8 sur le renforcement des capacités africaines à mener des opérations de maintien de la paix, la Commission a organisé une réunion consultative entre l'UA, les CER, le Secrétariat du NEPAD et les représentants des pays membres du G8, de l'UE, des Nations unies et d'autres partenaires importants. La réunion avait pour objectif d'examiner les activités nécessitant un soutien en vue de consolider la paix et la sécurité en Afrique, y compris la mise en place de la Force africaine en attente.

105. Dans le contexte de la Feuille de route pour la mise en place de la FAA, adoptée lors de la réunion susmentionnée des 22 et 23 mars 2003, et dans la perspective du Sommet du G8 prévu à Gleneagles, en Ecosse, en juillet 2005, la réunion s'est accordée sur nombre de mesures visant à appuyer l'UA dans des domaines aussi variés que la FAA, les retours d'expériences, le Système continental d'alerte rapide, la reconstruction post-conflit et la coordination entre donateurs. La réunion s'est également accordée sur un mécanisme de suivi s'articulant autour de la Consultation prévue dans le Plan d'action du G8 pour l'Afrique, qui aura lieu au mois d'avril de chaque année ; une réunion au niveau technique, en octobre de chaque année, pour passer en revue les progrès réalisés et préparer la Consultation annuelle mentionnée plus haut ; et des consultations régulières dans les capitales entre les partenaires de l'UA, les CER et les autres parties prenantes.

106. Le 14 avril, à la tête d'une délégation de la Commission, je me suis rendu à Washington pour des consultations avec les autorités américaines. A cette occasion, j'ai rencontré la Secrétaire d'Etat américaine, Condoleezza Rice. La visite a permis de consolider le partenariat entre l'UA et les Etats-Unis et de discuter de nombre de questions d'intérêt commun. Dans le cadre du suivi de cette visite, il est prévu d'organiser de façon régulière un dialogue de haut niveau entre la Commission et le Gouvernement américain sur les questions d'intérêt commun, alternativement à

Washington et à Addis-Abeba. La première rencontre de ce genre aura lieu à Washington, dans la première quinzaine du mois de juillet.

107. Au cours de la période sous examen, la Commission a également continué à approfondir son partenariat avec l'Union européenne. Dans ce cadre, la Commission a participé à la réunion ministérielle des Troïka Europe/Afrique, tenue à Luxembourg le 11 avril 2005. Cette réunion a été l'occasion de passer en revue les situations de conflit sur le continent et d'autres questions connexes et d'examiner les voies et moyens de renforcer la coopération entre l'UE et l'UA. Le 17 mai 2005, je me suis, à la tête d'une délégation de la Commission, rendu à Bruxelles. A cette occasion, j'ai eu de fructueuses discussions sur les différentes situations de conflit et d'autres questions avec le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, ainsi qu'avec le Haut Représentant pour la Politique extérieure et la sécurité commune de l'UE, Javier Solana, et le Commissaire européen pour le développement, Louis Michel. De même, j'ai rencontré le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, et le Conseil atlantique pour discuter de l'appui éventuel que l'OTAN pourrait apporter à l'UA dans le cadre du déploiement de l'AMIS.

108. S'agissant plus particulièrement du Darfour, il convient de mentionner que la Conférence d'annonces de contributions pour l'AMIS, a eu lieu à Addis-Abeba, le 26 mai 2005. Cette Conférence, qui était co-présidée par le Secrétaire général des Nations unies et moi-même et à laquelle ont pris part nos partenaires, a permis de mobiliser l'appui nécessaire en vue du renforcement de l'AMIS tel que décidé par le CPS lors de sa réunion du 28 avril 2005.

109. La Commission a également maintenu des contacts étroits avec nombre d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. Je voudrais, en particulier, mentionner ici la visite effectuée à Addis-Abeba, le 9 mai 2005, par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf, visite à l'occasion de laquelle nous avons signé un Mémoire sur la coopération entre l'UA et l'OIF. Entre autres dispositions, ce Mémoire prévoit une coopération renforcée entre nos deux institutions dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits.

VII. CONCLUSION

110. Au total, si des progrès incontestables ont été accomplis dans la promotion de la paix et de la sécurité, le chemin qui reste à parcourir n'en reste pas moins long. L'urgence est d'autant plus grande que les souffrances infligées aux populations civiles dans les zones de conflit sont indicibles et que l'entreprise de développement et d'intégration, qui est au cœur des préoccupations de l'UA, ne pourra être menée à bien que si la paix et la stabilité sont restaurées de façon durable sur l'ensemble du continent. S'y ajoute la distorsion de l'image de notre continent, qui est très souvent et injustement associée à la violence et à l'instabilité, rendant encore plus difficile la mobilisation des investissements étrangers nécessaires au décollage économique du continent.

111. Aussi, les présentes assises de notre Union doivent-elles être l'occasion pour les dirigeants africains de consolider les mécanismes existants de prévention et de règlement des conflits et de renouveler leur détermination à éradiquer le fléau des

conflits sur le continent, y compris à travers une mise en œuvre plus hardie du principe de non-indifférence, qui informe l'Acte constitutif de notre Union. Car, et l'expérience l'a hélas souvent montré, nombre de situations conflictuelles qui affligent l'Afrique peuvent être prévenues dès lors qu'existe la volonté d'intervenir avant qu'elles ne dégénèrent, nonobstant les réticences des pays concernés.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES

I- Introduction

112. Le processus démocratique s'est poursuivi sur le continent dans un contexte marqué, d'une part, par des avancées majeures dans certains Etats membres où des élections se sont tenues en toute transparence, dans une atmosphère empreinte de paix et dans l'ordre, d'autre part, par des reculs qui se sont traduits par des résistances aux évolutions positives qu'a amenées l'avènement de l'Union africaine, lesquelles résistances se sont inscrites à contre-courant des normes édictées par la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels.

113. Sur le plan de la bonne gouvernance, l'intérêt manifesté par quelques Etats membres, à promouvoir la bonne gouvernance et les attentes placées pour cela dans le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs, n'ont pas encore trouvé l'écho escompté. Des efforts devraient encore être consentis pour faire de cette évaluation une réalité annonçant l'amorce d'un processus qui devrait, en impliquant si ce n'est la presque totalité des Etats membres, à tout le moins, la majorité d'entre eux, sonner à terme le glas de la mauvaise gouvernance qui prévaut encore sur le continent. A cet effet, les Etats membres devraient manifester leur volonté de prendre une part active à ce processus, en ratifiant la Convention de l'Union africaine sur la corruption qui, à ce jour, n'est toujours pas entrée en vigueur, les quinze ratifications requises à cet effet n'ayant toujours pas été obtenues.

114. Par ailleurs, les conflits qui continuent de miner le continent ont suscité de nouveaux mouvements forcés de populations d'autant qu'ils ont été ponctués de violations graves et systématiques des droits de l'homme.

115. Les défis qui se sont imposés à la Commission ont été à la mesure des enjeux induits par cette situation complexe. Promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sur le continent, tels ont été les axes principaux autour desquels ont été centrées les activités menées par la Commission, dans le cadre essentiellement de la mise en oeuvre de son Plan d'action prioritaire. Par delà les traditionnelles activités d'observation des élections, d'assistance humanitaire et de promotion des droits de l'homme, des activités nouvelles ont été engagées, visant la mise en place de normes juridiques nouvelles, telles l'élaboration de la Charte africaine pour la démocratie, les élections et la bonne gouvernance et la revue de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels, en même temps qu'a été établie une interaction plus soutenue avec les organismes nationaux chargés des questions de la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme.

LES ELECTIONS

116. Au cours de la période sous examen, des missions d'observation, composées essentiellement de parlementaires panafricains, de représentants de Commissions nationales électorales et de la société civile, ont été déployées respectivement au Zimbabwe à l'occasion des élections législatives du 31 mars 2005 et en Ethiopie lors des élections législatives du 15 mai 2005. Les rapports soumis à cet effet par nos

observateurs ont révélé que les élections dans ces deux pays se sont déroulées dans de bonnes conditions.

117. En revanche, nous n'avons pas envoyé de missions d'observation en République centrafricaine à l'occasion des élections présidentielles et législatives des 13 mars et 8 mai 2005, et au Togo à l'occasion de l'élection présidentielle du 24 avril 2005, pour cause de changement anticonstitutionnel de gouvernement, conformément aux dispositions pertinentes de la Déclaration de Lomé de juillet 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique. De fait, la poursuite de changements anticonstitutionnels sur le continent nous a conduits à amorcer une première réflexion sur la Déclaration de Lomé, qui vise à l'évaluer pour examiner les voies et moyens de la renforcer, ce, conformément aux dispositions pertinentes de la Décision du Conseil qui demande un re-examen approfondi de la Déclaration. La réunion a rassemblé un groupe d'experts indépendants dont les conclusions seront soumises aux experts des Etats membres dans un proche avenir avant d'être présentées au Conseil exécutif.

118. Au cours des six mois à venir, des élections auront lieu à l'île Maurice, au Burundi, en Côte-d'Ivoire, au Burkina Faso et au Gabon. L'Union africaine participera à l'observation de ces élections si elle y est invitée dans le délai requis de deux mois.

119. Je dois signaler que les études sur la mise en place d'une unité et d'un Fonds d'assistance électorale ont été amorcées et devraient être soumises aux organes compétents au cours des mois à venir. Egalement, l'édition des Directives pour les missions d'observation et de suivi des élections, est en cours. Une action tous azimuts de diffusion de ces directives auprès des Etats membres et des groupes d'observateurs sera conduite aussitôt après.

La gouvernance

120. Les objectifs de développement relatifs à la gouvernance stipulés dans l'Acte constitutif de la Commission de l'Union africaine, et le programme prioritaire d'une Afrique bien gouvernée sont la référence et la base des réalisations accomplies à ce jour ainsi que des programmes et consultations en cours avec les Etats membres et les partenaires en vue de promouvoir l'engagement, la mise en œuvre et le contrôle des principes adoptés, des conventions, et mécanismes requis en vue d'assurer le respect du droit, la transparence, et la responsabilité, la stabilité politique et économique sans corruption, et une prestation efficace de services publics.

Lutte contre la corruption

121. La Commission a continué à envoyer des lettres de rappel à tous les Etats membres et à plaider pour la ratification de la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de Maputo (Mozambique), en 2003. A ce jour, seuls neuf Etats membres ont ratifié la convention.

122. Les Etats membres sont invités à ratifier la Convention en vue de son entrée en vigueur dans les plus brefs délais. Entre-temps, la Commission a facilité la coopération entre les organes nationaux de lutte contre la corruption en vue de renforcer leur efficacité.

123. A cet effet, la Commission a prévu de convoquer au cours de l'année 2005 des conférences à l'échelle continentale sur la gouvernance et la corruption en vue d'identifier et de diffuser partout en Afrique les meilleures pratiques en matière d'éthique et d'intégrité.

Définition des normes de renforcement du service public

124. La Commission s'est engagée à collaborer étroitement avec les Etats membres en vue de renforcer l'élaboration des politiques d'administration publique et la participation au processus de prise de décisions et d'assurer une prestation de services publics de qualité.

125. La Commission est en train de préparer des directives relatives à l'administration des services publics en vue d'encourager les Etats membres à lutter contre l'impunité à tous les niveaux, et à créer des environnements et des cadres de réglementation propices en vue de la promotion de la participation de tous les partenaires et d'encourager d'importants partenariats.

126. Les ateliers regroupant les experts indépendants et les représentants des Etats membres seront organisés bientôt en vue de renforcer les directives au niveau de l'administration publique et de la gouvernance et d'améliorer leur qualité et leur mise en œuvre.

Evaluation et stratégie de coordination

127. La Commission, en collaboration étroite avec les Etats membres, s'est engagée à mettre en œuvre ses propres instruments et indicateurs d'évaluation des performances et la conformité des organisations et institutions nationales aux normes de transparence, de responsabilité et d'efficacité, et à promouvoir la participation de tous en vue d'une mise en œuvre de politiques sûres et pertinentes. Dans ce contexte, les échanges techniques avec le NEPAD et le Mécanisme africain de révision par les pairs seront déjà existants en vue de promouvoir l'approche de l'UA en ce qui concerne les défis de la gouvernance et de l'intégration en Afrique.

Candidatures

128. Il m'a paru important d'appeler l'attention de la Commission sur cette question particulière en raison des échecs répétés que connaissent les candidatures africaines. Pendant la période sous examen, l'Afrique avait présenté quatre candidats à des postes dans le système international: il s'agit du Dr. Jacques Diouf du Sénégal, au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), Dr. Kandeh Yumkella de la Sierra Leone, au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour le Développement industriel (ONUDI) ; M. Jaya Krishna Cuttaree, Ministre des Affaires étrangères de Maurice, au poste de Directeur général de l'Organisation mondiale du Commerce pour (OMC) et Dr. Mohamed El Baradei de l'Egypte, au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA).

129. Les élections à l'OMC se sont déroulées et, nonobstant le soutien déclaré de l'Afrique et des Etats membres Afrique-Caraïbes-Pacifique, notre candidat n'a pas

été retenu, ce qui pose sérieusement le problème de l'engagement pris par nos Etats membres et du respect de cet engagement qui ne suit pas. Nous ne pouvons pas, d'un côté, prendre le ferme engagement de soutenir une candidature et, de l'autre, ne pas mener des actions déterminées pour faire aboutir cette candidature.

130. C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à tous les Etats membres pour qu'ils apportent un soutien franc et massif aux autres candidats qui sont encore en lice pour la FAO, l'ONUDI et l'AIEA, en ayant à l'esprit que ces postes sont d'un intérêt stratégique pour notre Continent.

Droits de l'homme en Afrique

131. Depuis la soumission de mon dernier rapport au Sommet de juillet 2004, la Commission de l'Union africaine a fait d'importants progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kigali sur les droits de l'homme qui, il faut le rappeler, a été adoptée par cette auguste assemblée à Maputo en vue de servir de feuille de route à l'Union pour la réalisation des droits et devoirs prévus par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique, par la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, ainsi que par tous les instruments des droits de l'homme ratifiés par les Etats membres de l'UA.

132. Conformément à la Vision, Mission et au Plan stratégique de quatre ans de l'Union, notre stratégie visant à faciliter l'actualisation de la Déclaration de Kigali sur les droits de l'homme en Afrique, comprend le renforcement des capacités des principaux acteurs locaux composés des organes de l'Etat tels que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, du médiateur, des défenseurs des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des médias. Notre stratégie repose également sur l'intégration des droits de l'homme dans tous les domaines d'activités de la Commission de l'UA. Au-delà du cadre normal et de notre engagement politique en matière de droits de l'homme, priorité est donnée à une approche de règlement des conflits basée sur les droits de l'homme, à la gestion des crises sociales ou humanitaires, et à la prise de mesures visant la promotion de l'égalité entre les genres et les droits de la femme africaine. C'est dans ce contexte, que les activités ci-après avaient été entreprises.

Première conférence de l'UA sur les institutions des droits de l'homme

133. Pour la première fois dans l'histoire de l'Union, nous avons réuni à Addis-Abeba, du 18 au 21 octobre 2004, les leaders de toutes les institutions nationales africaines des droits de l'homme et d'autres Etats membres visant la création d'institutions nationales en vue d'échanger des expériences et d'acquérir de nouvelles expériences en matière de promotion des droits de l'homme au niveau national. Les institutions nationales des droits de l'homme sont les principaux piliers du mécanisme de suivi et d'évaluation sur le continent. Par conséquent, leur renforcement est perçu comme un bon investissement et un critère de réussite pour l'actualisation des droits de l'homme en Afrique.

Inauguration du Centre pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme

134. A l'occasion de la Journée africaine des droits de l'homme de 2004, j'ai inauguré le Centre de la CUA chargé de fournir des informations de première main et des stages de formations dans le domaine de la gouvernance, de la démocratie, et des droits de l'homme aux missions de l'UA sur le terrain, aux membres de la communauté diplomatique, et du Parlement panafricain, entre autres. Ce Centre attire l'attention et mobilise l'appui de nos partenaires tels que l'Union européenne et le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme.

Promotion de l'œuvre des défenseurs africains des droits de l'homme

135. La consolidation d'une communauté africaine dynamique de défenseurs des droits de l'homme est essentielle à une évolution des communautés africaines au plus bas niveau. En ce sens, nous avons organisé, du 8 au 10 décembre 2004, un séminaire regroupant les défenseurs des droits de l'homme- les professionnels des médias, les défenseurs des droits des femmes, les groupes de jeunes, et les experts en formation de la société civile- en vue de recueillir leurs vues sur l'appui que nous pourrions leur fournir, et la manière dont ils pourraient mieux contribuer à la mise en œuvre des droits de l'homme en Afrique, pas seulement des droits civiques et politiques, mais également des droits socioéconomiques et culturels de tous les africains. Conformément au plan stratégique de l'Union, cette année se tiendra la première édition du Prix africain des défenseurs des droits de l'homme. Ce prix sera décerné à l'occasion de la Journée africaine des droits de l'homme, le 21 octobre.

Appui à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

136. L'appui au principal mécanisme africain des droits de l'homme demeure une priorité. Nous avons facilité la tenue des 36^{ème} et 37^{ème} sessions statutaires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et avons encadré les travaux en participant à ces sessions.

137. Compte tenu de l'importance du mandat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission de l'Union africaine poursuivra ses efforts visant le renforcement de ses ressources et de ses capacités.

Partenariat avec les Nations unies

138. Notre partenariat avec les Nations unies dans le domaine des droits de l'homme se renforce. Il a pris la forme d'un appui technique plus soutenu par la collaboration sur le terrain dans la région du Darfour, au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Libéria, du bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme dont le siège se trouve à Addis Abeba. Ce partenariat a ouvert la voie à une plus grande expansion. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur les relations avec l'Union africaine, nous recherchons les voies et moyens de renforcer nos relations avec le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme.

139. A cet égard, la Commission de l'Union africaine a participé à la 61^{ème} session de la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme tenue à Genève (Suisse), du 14 au 22 mars 2004 et a fourni sa contribution aux questions d'intérêt pour l'Afrique. Au nombre des principales questions discutées, figure l'examen de la réforme des Nations unies sur les droits de l'homme. Le Groupe africain de Genève

a clairement indiqué qu'en cas de réforme de la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme, une représentation équitable de toutes les régions devrait être respectée. La Commission de l'Union africaine assurera le suivi de cette question ainsi que du processus de réforme générale des Nations unies.

Renforcement des capacités du personnel de la CUA en matière des droits de l'homme

140. Au cours du premier trimestre de l'année 2005, nous avons initié une série d'activités relatives au renforcement des capacités du personnel de la Commission de l'Union africaine. Le 16 avril, nous avons organisé un atelier de formation sur les droits de l'homme en matière d'élaboration de programme à l'intention des cadres supérieurs de la Commission. Nous envisageons la poursuite de ces activités de renforcement des capacités.

Perspectives d'avenir

141. Au cours des prochains mois, nos activités relatives aux droits de l'homme incluront un séminaire régional sur les droits de l'homme dans les pays en fin de conflit, qui se tiendra juste après le présent sommet, une conférence régionale sur les droits des femmes à Nairobi, et le prix 2005 des défenseurs des droits de l'homme.

AFFAIRES HUMANITAIRES

142. Les progrès enregistrés dans les processus de paix engagés avec succès sur le continent a permis de poursuivre le mouvement de rapatriement des réfugiés et de retour dans leur foyer, des personnes déplacées, initié il y a quelques années sur le continent et qui a conduit à une baisse du nombre de réfugiés. Au défi majeur du rapatriement se greffe également celui de la réinsertion, pour créer les conditions les meilleures au retour. Ce dernier défi se lève difficilement en raison des moyens limités affectés aux agences humanitaires concernées, singulièrement le HCR, pour mener à bien les différentes opérations. De même, les Etats membres concernés qui se trouvent encore dans une situation de fragilité et de précarité, n'arrivent pas à donner la réponse qui est attendue d'eux, aux nombreux problèmes que suscitent l'arrivée des réfugiés et le retour dans leur foyer, des personnes déplacées. Manifestement, le problème de l'accroissement de l'assistance tant aux organisations humanitaires qu'aux Etats concernés se pose avec une acuité toute particulière.

143. Pendant la période sous examen, de nouvelles peurs sont nées de la confusion, l'instabilité et les troubles créés dans certains pays où se sont produits des changements anticonstitutionnels qui ont jeté sur le chemin de l'exil, des milliers de réfugiés. Le cas le plus récent et le plus symptomatique à cet effet est celui de la République du Togo dont près de 30,000 ressortissants, selon les estimations des agences humanitaires, se sont réfugiés dans les pays voisins, singulièrement au Bénin et au Ghana. En consultation avec la Commission, le Sous-comité du Comité des Représentants permanents sur les Réfugiés a dépêché au Bénin et au Ghana au mois de mai dernier, une mission d'évaluation dont les conclusions ont été soumises à l'examen du COREP. De plus, une assistance de 30000 dollars a été octroyée à chacun des deux pays pour les aider à faire face à l'afflux massif des réfugiés.

144. Le cas togolais devient chaque jour un sujet de vive préoccupation par le mauvais exemple qu'il a donné au travers du changement anticonstitutionnel singulier qu'il a connu et des conséquences négatives que ce changement a produites sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire.

145. Il y a également le cas du Darfour qui commande une attention particulière et plus grande de notre part. La paix retrouvée dans le sud du pays n'a pas eu l'impact souhaité sur cette partie du pays où continue de se jouer un drame humanitaire difficilement maîtrisable en dépit des efforts consentis par la communauté internationale. Le nombre de réfugiés soudanais au Tchad s'est accru au jour le jour et est passé à près de 300000. En même temps, les personnes déplacées estimées à près de deux millions, continuent de vivre dans des conditions exécrables, victimes innocentes des bandits de grands chemins. Notre appréhension est que leur cas, tout autant que celui de leurs ressortissants réfugiés, soit banalisé à la faveur du temps. La mission que j'ai effectuée au Soudan au mois de juin dernier m'a conforté dans cette conviction. Il convient donc que résolument la communauté internationale accorde aux victimes du conflit du Darfour une attention à la mesure des souffrances immenses qu'ils connaissent chaque jour. Je ne doute pas que les résultats de la Conférence des donateurs que la Commission a pris l'initiative d'organiser le 26 mai à Addis-Abeba seront traduits dans les faits et que très prochainement l'assistance humanitaire aux populations du Darfour sera considérablement accrue.

146. Pour répondre aux défis posés par la situation humanitaire sur le continent, la Commission s'est attelée à la mise en oeuvre de son programme d'activités tel que défini dans son plan d'action prioritaire, lequel comporte d'une part le volet du renforcement institutionnel et de la capacité d'action, d'autre part, la mise en place d'une politique adéquate permettant à l'Union de contribuer, d'une manière ou d'une autre, aux programmes de rapatriement et de réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer.

147. Dans le cadre du renforcement institutionnel, le processus de revitalisation du Comité de coordination pour l'assistance aux réfugiés a commencé. Une première réunion du Comité a été organisée le 27 mai 2005, qui a réuni l'ensemble des membres du Comité ainsi que le Bureau du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés. Le Comité a, à cette occasion, examiné et adopté les recommandations visant à sa revitalisation, notamment en en redéfinissant le mandat, la composition et les missions. Une deuxième réunion aura lieu au cours du semestre prochain, pour valider ces recommandations et les traduire aux organes compétents de l'Union.

148. D'autre part, la Commission de l'Union africaine sur les réfugiés, aujourd'hui Sous-Comité de l'UA sur les Réfugiés, est sortie de sa longue hibernation. Il s'est réuni en avril 2005 pour examiner et adopter son programme de travail axé autour de l'évaluation et la sensibilisation, la mobilisation des ressources, la revitalisation du Comité de coordination, l'assistance aux réfugiés. C'est dans ce contexte que le Sous-Comité a envoyé des missions d'évaluation sur le terrain au mois de juin 2005, notamment au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda, au Burundi, en Ethiopie et en Tanzanie.

149. Le Conseil se souviendra que, pour tenter de répondre à la question complexe et lancinante de la protection des civils dans les situations de conflit, j'avais nommé

un Représentant spécial, en la personne de Madame Mame Madior Boye, chargée de cette question. La représentation est opérationnelle depuis quelques mois grâce à la généreuse collaboration des autorités canadiennes. Le Représentant spécial a effectué des missions sur le terrain, au Darfour et en Côte-d'Ivoire, notamment pour sensibiliser les différents acteurs sur la nécessité de protéger les populations civiles. En Côte-d'Ivoire, le Représentant spécial a proposé aux acteurs, un code de bonne conduite allant dans ce sens. Je ne saurais assez souligner l'importance de la mission dévolue au Représentant spécial qui doit bénéficier du soutien de tous et en particulier des acteurs évoluant sur le terrain.

150. La question des personnes déplacées en Afrique a fait l'objet d'une attention particulière du Conseil au cours de sa dernière session ordinaire. La nécessité s'est imposée, de la mise en place d'un cadre institutionnel pour tenter de donner une réponse appropriée à la problématique des personnes déplacées sur le continent. A cet effet, la Commission de l'Union africaine est en train d'envisager le recrutement d'un consultant chargé d'aider la Commission d'élaborer un cadre institutionnel pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le projet de Termes de référence et le projet-cadre sont en cours d'élaboration et l'on espère que le plan-cadre sera disponible, pour examen, par les Organes de décision de l'UA d'ici la fin de l'année.

CREATION D'UNE DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES AU SEIN DE LA COMMISSION

151. Les évolutions intervenues sur la scène mondiale rendent de plus en plus complexes les relations internationales et appellent de notre part des politiques nouvelles pour nous permettre de nous adapter aux transformations profondes que connaît notre monde. Dans ce contexte, la nécessité d'assurer une présence et une visibilité de l'Afrique s'avère impérieuse. Mais par delà, s'impose également une action de suivi, de coordination et d'harmonisation des politiques extérieures de nos Etats respectifs dans le but, si ce n'est de développer une politique extérieure unique, tout au moins d'aborder avec la même compréhension les questions et les défis de l'heure. Par ailleurs, le développement d'une coopération grandissante avec nos partenaires de tous les horizons, a ses exigences qui peuvent se traduire par la mise en place de structures appropriées pour animer cette coopération.

152. C'est dans cette optique que la Commission a jugé nécessaire la création d'une nouvelle Direction qui serait chargée des Affaires extérieures dans leur sens le plus large: coopération multilatérale (système des Nations unies, Union européenne et autres organisations régionales et internationales), coopération bilatérale (Etats-Unis, Canada, Pays européens, Amérique latine, Caraïbes, Asie et Océanie), coopération afro-arabe. En même temps, elle se chargerait de la supervision de nos bureaux de représentation. Cette Direction serait placée sous la supervision du Commissaire en charge des Affaires politiques. Je suis convaincu que cette initiative ne manquera pas de retenir la plus grande attention du Conseil.

Perspectives

153. L'Afrique continue tant bien que mal sa marche résolue vers sa mutation démocratique. Des progrès évidents ont été réalisés qui permettent d'espérer quant à l'avenir. Les élections qui se sont déroulées sur le continent ont, à quelques exceptions près, connu une participation populaire massive, qui témoigne, si besoin

en est, de la volonté déclarée des populations africaines de réaliser avec succès la transformation démocratique du continent. Des efforts restent néanmoins à faire pour accompagner cette volonté populaire, notamment en promouvant la bonne gouvernance sur le continent. Jusque-là, les intentions exprimées n'ont pas été à la hauteur des espoirs et des exigences des populations africaines, de même que les mécanismes juridiques et institutionnels mis en place n'ont pas atteint un niveau de fonctionnement qui permettrait d'envisager des changements qualitatifs dans cette direction. La Convention de l'Union africaine sur la corruption reste lettre morte pour n'être pas entrée en vigueur. Le processus de revue par les Pairs attend encore d'être véritablement lancé en dépit des sollicitations déclarées d'un nombre de plus en plus croissant d'Etats membres.

154. Sur le plan des droits de l'homme, des violations systématiques sont encore observées sur le continent, surtout dans les situations de conflit, ainsi qu'en témoignent les exactions commises contre les populations civiles au Darfour. De manière générale, en dépit des éclaircies observées çà et là, des progrès restent encore à réaliser dans le domaine des droits de l'homme qui ne doivent pas être perçues simplement à travers la prime politique et sécuritaire mais aussi socio-économique.

155. Enfin, sur le chapitre humanitaire, les évolutions positives enregistrées sur le terrain ont été mises en péril par les développements préoccupants intervenus dans certains pays au cours de la période sous examen. Outre les politiques et les mécanismes qu'il convient de mettre en place pour éradiquer les sources profondes des réfugiés et des personnes déplacées sur le continent, la communauté internationale toute entière, et, au premier plan les Etats membres devraient s'investir dans l'assistance aux pays d'asile et aux populations concernées.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES

156. Dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine (AEC), **de l'article 19 de l'Acte Constitutif de l'Union africaine** et de la coopération internationale, le département des Affaires économiques a eu à entreprendre des activités qui méritent d'être portées à la Connaissance du Conseil exécutif.

La mise en œuvre du Traité d'Abuja

157. Sous ce chapitre, les activités entreprises s'articulent essentiellement autour du protocole devant régir les relations entre l'UA et les CER, de la coordination des activités des CER, et de la Conférence des Ministres africains de l'Economie et des Finances.

A. Le Protocole UA/CER

158. Le Conseil se souviendra que le Sommet de Maputo a recommandé que le projet de protocole qui lui avait été soumis pour examen et ratification, soit révisé par les parties co-contractantes afin de l'améliorer en y intégrant tous les aspects de la nouvelle donne que constitue l'Union africaine en tant que structure d'intégration. Ainsi la Commission a organisé une série de rencontres avec les CER pour négocier le contenu du nouveau protocole. Au terme de ces rencontres un projet de protocole consensuel a été élaboré. Celui-ci a été par la suite, soumis à l'examen du COREP qui y a apporté quelques amendements avant de l'adopter.

159. Toutefois, le Conseil retiendra que le Sommet de janvier 2006, aura à examiner l'épineuse problématique de la rationalisation des Communautés Economiques Régionales (CER). La décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, à l'issue de leur délibération sur cette question, aura inexorablement une incidence sur la forme et le contenu du présent protocole qui a, tout de même, déjà fait l'objet d'accord entre la Commission de l'Union africaine et les CER. C'est pourquoi nous proposons que l'examen du protocole par le Conseil Exécutif soit remis à plus tard. Toutefois, la Commission de l'Union africaine, en étroite coopération avec la CEA qui a déjà produit une étude sur la rationalisation des CER, finalisera, d'ici à janvier 2006, un rapport circonstancié, sur la question, qu'elle soumettra à l'examen des organes de décisions de l'UA.

B. La coordination des activités des CER

160. Le Conseil retiendra que du 24 au 25 janvier 2005 à Abuja (Nigeria) la Commission a organisé une réunion de coordination UA/CER. Cette réunion de coordination s'est essentiellement appesantie, entre autres, sur les points qui suivent, et a pris les décisions conséquentes y afférent.

Mise en œuvre des recommandations et décisions de la réunion du Comité de coordination (mars 2003) Lusaka

161. Le Comité a décidé ce qui suit :

- l'administrateur de site de l'Union africaine (UA) doit se rendre dans les diverses communautés économiques régionales (CER) en vue d'élaborer un cadre pour l'informatisation et l'harmonisation des liens des sites web des CER ;
- l'UA doit jouer le rôle de facilitateur de l'harmonisation des politiques dans et entre les CER en tenant compte du travail déjà effectué par le CER ;
- la Commission de l'UA doit communiquer aux CER immédiatement après chaque réunion de coordination, les décisions et recommandations de la réunion concernant les mesures à prendre ;
- l'UA doit engager des consultations avec les CER et les autres partenaires pour s'assurer que les programmes de la Conférence des organisations sous-régionales Afrique-Asie et des autres Conférences de cette nature sont mutuellement avantageux et productifs ;
- le programme de formation concernant l'intégration économique pour les CER doit être élaboré en fonction de leurs besoins.

Mise en œuvre de l'Initiative de la capacité de production en Afrique (APCI)

162. Le Comité a décidé ce qui suit :

- le rapport sur l'APCI doit être communiqué aux CER pour évaluation et observation ;
- des consultations supplémentaires doivent être engagées avec les CER en vue d'enrichir le document et d'élaborer d'autres stratégies spécifiques pour chacune des CER en tenant compte de leurs besoins ;
- ce point doit être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de coordination.

Politiques, projets et programmes sectoriels communs concernant les transports, l'énergie et les télécommunications : Approche méthodologie et état de la mise en œuvre par les CER

163. Le Comité a décidé ce qui suit :

- les Etats membres doivent accélérer la mise en œuvre des politiques, projets et programmes déjà adoptés aux niveaux national, régional et continental dans les domaines de l'infrastructure, des transports, de l'énergie et des télécommunications ;
- la Banque africaine de développement (BAD) doit aider les CER à mettre en œuvre ces politiques, projets et programmes conformément au plan d'action à court terme et aux programmes stratégiques à moyen terme approuvés du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;

- les CER doivent soumettre leurs politiques et programmes sectoriels à l'UA pour qu'elle les analyse en vue de les harmoniser et de diffuser les bonnes pratiques au niveau des CER ;
- l'impact des politiques doit être évalué aux niveaux national et régional avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et en particulier, la Décision de Yamoussoukro.

Création d'une Banque centrale africaine et d'une Banque africaine d'investissement

Banque centrale africaine

164. Le Comité a décidé ce qui suit :

- les termes de référence des études doivent être communiqués aux CER, à la CEA et à la BAD pour recueillir leurs observations et enrichir les études ;
- la coopération de l'UA avec l'Association des Banques centrales africaines et la Banque africaine de développement doit être renforcée pour faciliter le processus ;
- les études doivent tenir compte des politiques et des performances économiques de l'Afrique ainsi que de l'approche politique proposée et des expériences passées et en cours des CER dans les questions monétaires.

Banque africaine d'investissement

165. Le Comité a décidé que les CER, la CEA et la BAD doivent participer à l'examen du document d'orientation et à l'élaboration des termes de référence de l'étude.

Forum africain du secteur privé

166. Le Comité a mis l'accent sur la nécessité d'une étroite collaboration entre l'UA et les Fora régionaux existants du secteur privé pour faciliter la mise en place des fora continentaux.

Examen des étapes de l'intégration tel que prévu dans l'Article 6 du Traité instituant la communauté économique africaine

167. Le Comité a décidé ce qui suit :

- l'UA doit être l'autorité de l'Afrique chargée d'examiner et de valider les études sur l'harmonisation, effectuées par des partenaires tels que les CER, la CEA, la BAD et la Coalition mondiale pour l'Afrique et de faire des recommandations appropriées à cet effet ;
- l'UA doit réactiver le Secrétariat conjoint UA/CEA/BAD qui peut être chargé de la préparation du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'intégration régionale et de la facilitation du processus d'intégration régionale.

Création et mise en œuvre effective de réseaux de chambres de commerce, d'Associations professionnelles, d'Associations de transitaires, d'Association de producteurs, d'Associations d'assureurs, etc. pour la promotion du commerce en Afrique

168. Le Comité a décidé ce qui suit:

- ❖ les réseaux existants doivent être renforcés au niveau régional ;
- ❖ les CER doivent jouer un rôle moteur dans la création de nouveaux réseaux régionaux.

Echange de l'information sur l'état de l'intégration économique en Afrique

169. Le Comité a décidé ce qui suit:

- ❖ encourager les CER à poursuivre leurs efforts en vue de réaliser l'intégration économique du continent ;
- ❖ renforcer la collaboration entre les CER en vue d'échanger les expériences et les meilleures pratiques ;
- ❖ demander à la Commission de l'UA d'accroître son assistance financière et technique pour la mise en œuvre des programmes des CER.

Echange de vues sur l'Initiative africaine pour les négociations internationales

170. Le Comité a décidé ce qui suit :

- ❖ l'UA doit coordonner, en collaboration avec la CEA, la BAD et les CER la réunion préparatoire des organisations sous-régionales africaines pour faciliter la mise en œuvre des programmes de la conférence des organisations sous-régionales Afrique-Asie ;
- ❖ redynamisation et renforcement du Groupe d'experts de l'UA. Dans le cadre de l'exécution de sa tâche, le Groupe doit utiliser les compétences disponibles dans les institutions africaines de recherche ;
- ❖ mise en place effective et renforcement des mécanismes de coordination de l'UA-CER pour les négociations internationales ;
- ❖ les préoccupations de l'Afrique concernant les Accords de partenariat économique actuels et les négociations de l'OMC doivent être portées à l'attention du Sommet de l'UA en vue d'engager un dialogue avec les partenaires de développement au plus haut niveau.

Questions diverses

Questions politiques

171. Le Comité a décidé ce qui suit:

- ❖ l'UA et les CER doivent renforcer leur coopération dans le domaine du contrôle et de l'observation des élections et veiller à ce que leur participation au processus commence dès l'établissement des listes électorales, le programme d'éducation civique des électeurs, la période du scrutin et l'annonce des résultats ainsi qu'après le processus des élections;
- ❖ les efforts en vue de mettre en œuvre effectivement la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption doivent être intensifiés, avec la mise en place, à tous les niveaux (UA, CER, Etats membres), de mécanismes appropriés pour le renforcement des principes de cette Convention;
- ❖ tous les Etats membres doivent adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs;
- ❖ inscription de ces questions politiques à son prochain ordre du jour.

Paix et sécurité

172. Le Comité a décidé ce qui suit:

- ❖ finalisation et signature du Protocole d'accord entre l'UA et les CER sur les modalités des relations en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité ;
- ❖ réunion de suivi entre l'UA et les CER au niveau technique pour examiner davantage l'utilisation de la Facilité d'appui aux opérations de paix de l'UA, par les CER.

C. Première Conférence des Ministres africains de l'Economie et des Finances, Dakar (Sénégal)

173. Dans le cadre de l'activation du comité technique spécialisé prévu par le traité instituant la Communauté Economique Africaine, la Commission de l'UA a organisé le 7 mai 2005, à Dakar (Sénégal) la première conférence des Ministres africains de l'Economie et des Finances. Cette importante conférence dont le thème central a été le « **Désendettement de l'Afrique** » s'est structuré autour des éléments suivants:

- ❖ L'évaluation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ;
- ❖ La dette extérieure de l'Afrique;
- ❖ L'évaluation du rapport de la Commission pour l'Afrique (dit rapport de la Commission Blair); et
- ❖ le financement alternatif de l'Union africaine.

174. Celle-ci a été précédée du **2 au 3 mai 2005** toujours à Dakar; de la réunion d'Eminentes Personnalités africaines. Le Président de la Commission a souhaité la tenue de cette réunion dans le seul souci de recueillir les avis de certaines sommités

africaines, ayant une expérience avérée et internationalement reconnue dans leurs domaines respectifs d'expertise, sur: la dette extérieure du continent, l'évaluation des OMD, et le Rapport de la Commission (dite « Commission Blair ») pour l'Afrique. Le rapport produit par les Eminentes Personnalités, au terme de leur rencontre, a constitué l'un des principaux documents de travail des experts gouvernementaux qui ont préparé la Conférence Ministérielle. Aussi, ce rapport a-t-il été mis à la disposition des Ministres au cours de leur Conférence. Mais ce qui est important à souligner ici, est la convergence de vues, sur les questions traitées, entre les Eminentes Personnalités et les Ministres africains de l'Economie et des Finances (CAMEF)..

175. La CAMEF a été accueillie par Son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, président de la République du Sénégal, qui a bien voulu accepter de faire, à l'ouverture de la réunion des experts qui a précédé la Conférence, un exposé clair et pertinent sur les problèmes économiques majeurs qui assaillent l'Afrique et a proposé des pistes, tout aussi pertinentes et novatrices, permettant de créer une croissance forte et durable susceptible d'endiguer la pauvreté et la misère qui constituent le lot quasi-quotidien de la grande majorité des populations africaines. Le Président a surtout mis en lumière tous les contours théoriques et pratiques de la méthode d'évaluation de la dette, dite « la radioscopie de la dette ». Cette méthodologie d'évaluation, a-t-il souligné, est de nature à:

- ❖ connaître le volume de la dette ;
- ❖ identifier tous les créanciers ;
- ❖ identifier les conditions de prêt de toutes les composantes de la dette ;
- ❖ mettre en relief les montants déjà remboursés et ce qui reste à payer.

176. Après un examen approfondi des questions inscrites à leur ordre du jour, les Ministres ont fait les recommandations qui vont suivre.

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD): Evaluation de son état d'avancement par l'Afrique

177. Au cours des discussions qui ont suivi, les ministres ont pris note des dernières réalisations des pays africains en matière de promotion de la paix et de la sécurité, de la bonne gouvernance, et de mise en œuvre des réformes économiques et sociales. Toutefois, il y a eu un consensus sur la nécessité de progrès soutenus dans ces domaines et dans d'autres domaines relatifs à la vie sociale, économique, et politique en Afrique. La conférence a également indiqué que des efforts devraient être fournis en vue d'adhérer aux OMD et que les politiques nationales et les mécanismes institutionnels appropriés devraient être mis en place et /ou renforcés en vue d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'examen des OMD.

178. Il convient également de noter que briser le cycle de la pauvreté et des conflits en Afrique, requiert une croissance économique durable et équitable et un développement social en particulier en ce qui concerne le problème du chômage des jeunes, de l'inégalité, et de l'exclusion sociale. Le renforcement des infrastructures physiques et sociales, et le développement des ressources humaines, notamment par le financement de la science et de la technologie, ont été jugées indispensables pour la réalisation des OMD. L'accent a également été mis sur la nécessité d'accélérer le processus d'intégration régionale africaine, et la mise en œuvre du

NEPAD. La conférence a lancé un appel pour une plus grande mobilisation et pour une utilisation efficace des ressources africaines, -humaines et financières- pour la mise en œuvre des OMD.

179. Les ministres ont indiqué que l'incapacité de l'Afrique à faire des progrès en vue de la réalisation des OMD était en partie due à l'échec de la communauté internationale à respecter ses précédents engagements dans le domaine de l'aide au développement, de l'annulation de la dette et du commerce. A cet égard, il a été convenu que l'annulation de la dette contribuerait énormément à la réduction de la pauvreté, à la promotion du développement socio-économique et à l'amélioration des conditions de vie en Afrique.

180. A la fin des discussions, les ministres ont fait les recommandations suivantes :

- a. Les documents de référence sur les politiques économiques devraient souligner les OMD et servir de cadres opérationnels pour la réalisation de ces objectifs.
- b. Les Etats membres devraient avoir des plans et programmes socio-économiques dont doivent faire partie les OMD.
- c. Dans le cadre de la mise en œuvre des OMD, les pays africains devraient mettre l'accent sur l'emploi des jeunes, la création de richesses, la promotion de la bonne gouvernance ainsi que la paix et la sécurité.
- d. Une plus grande attention devrait être portée à la mobilisation des ressources nationales, en vue du financement des OMD.
- e. La Commission de l'UA devrait accélérer les efforts de coordination en vue de la réalisation des OMD et du partage des meilleures pratiques entre les Etats membres.
- f. L'UA et les CER devraient se mobiliser dans le cadre du programme du NEPAD en vue d'accélérer le développement de l'infrastructure africaine et de l'intégration régionale.
- g. La communauté internationale devrait respecter ses engagements envers le développement de l'Afrique par une augmentation et une amélioration de l'aide au développement. A cet égard, l'objectif de 0,7% du PIB des pays développés relatif aux ODA devrait être respecté en vue de la réalisation des OMD à la date prévue.
- h. La conformité des procédures d'aide aux stratégies de développement des Etats africains s'avère essentielle.
- i. L'annulation de la dette extérieure de l'Afrique permettra le déblocage des fonds pour la promotion du développement économique et social, notamment dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, l'amélioration des soins de santé primaire et de l'éducation et de la réalisation d'autres OMD.

- j. Les déséquilibres défavorables à l'Afrique au sein du système commercial international devraient être redressés par l'élimination des subventions, des crêtes et progressivités tarifaires, et par une meilleure valorisation des ressources naturelles et des biens et services africains.
- k. Les ministres ont recommandé le projet de déclaration sur les OMD au Conseil exécutif pour examen, et sa transmission au prochain sommet de l'UA à Syrte (Libye), du 4 au 5 juillet 2005.

Dettes extérieures de l'Afrique

181. Suite aux discussions relatives à cette importante question, les ministres ont souligné le caractère dramatique de la dette de l'Afrique et la nécessité de trouver des solutions appropriées. La conférence a fait les observations et recommandations suivantes :

- ❖ L'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE) a eu une portée très limitée.
- ❖ Les ministres ont indiqué que l'annulation de la dette devrait être l'objectif ultime de l'Afrique mais qu'il devrait être lié à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à l'accès des produits africains aux marchés étrangers.
- ❖ En plus de la question de la dette extérieure de l'Afrique, la conférence a également exprimé ses préoccupations quant à la dette intérieure qui constitue également une entrave au développement national et continental.
- ❖ L'annulation de la dette ne devrait pas entraîner une réduction de l'aide publique au développement (APD) de l'Afrique.
- ❖ En ce qui concerne les scénarios proposés, la conférence a souligné la nécessité d'une approche sélective qui aboutira à une formule unique de facilitation des négociations entre les créanciers et les chefs d'Etat.
- ❖ Examen de la création d'un Fonds africain de gestion de la dette qui faciliterait tout allègement de la dette ou tous mécanismes et initiatives d'annulation.
- ❖ En vue de justifier l'annulation de la dette, les pays africains devraient effectuer un audit indiquant le montant de la dette, son origine et ses conditions.
- ❖ L'adoption d'une position commune africaine sur la dette qui sera soumise au Sommet de l'Union africaine en juillet 2005 à Syrte (Libye) était dans le plus grand intérêt des Etats africains. Les Etats africains devraient s'assurer que la dette africaine demeure indivisible afin que tous les Etats africains puissent bénéficier de toute initiative relative à la dette africaine.

Les dirigeants africains devraient éviter d'être soumis à des conditionnalités relatives à l'annulation de la dette.

Examen du rapport de la Commission pour l'Afrique

182. En ce qui concerne cette question, les ministres ont fait les observations et recommandations suivantes :

- i. Les ministres ont félicité les initiateurs du rapport et ont indiqué que si les objectifs prévus dans le rapport devraient être réalisés, ils devraient tirer avantage de la volonté politique des pays du G8 et de la communauté internationale. Ils ont estimé que la mise en œuvre des propositions et recommandations contenues dans le rapport pourrait contribuer au processus de développement de l'Afrique.
- ii. Le rapport offre au continent africain l'occasion qui lui permettra non seulement d'atteindre les OMD mais aussi de se placer sur le chemin de la croissance et du développement durables. Par conséquent, l'Union africaine devrait se l'approprier et assurer sa mise en œuvre.

Autres sources de financement de l'Union africaine

183. Suite aux discussions, les recommandations suivantes ont été faites :

- ❖ Les Etats membres et la Commission de l'Union africaine devraient continuer à réfléchir sur les voies et moyens de fournir à l'Union des ressources suffisantes et permanentes.
- ❖ Les propositions du Président Wade devraient être présentées aux Etats membres avant juillet 2005 dès traduction des documents dans les quatre langues de l'Union. Les Etats membres, les CER et la société civile devraient s'impliquer davantage dans l'examen des propositions du Président Wade.
- ❖ Les ministres ont indiqué qu'ils respecteront leurs engagements relatifs à leurs contributions au budget de l'Union africaine et au remboursement de leurs arriérés de contributions.

II. La mise en place des institutions financières

184. La création d'institutions financières africaines se fonde sur les textes fondamentaux suivants:

- ❖ Le 9 septembre 1999, les Chefs d'Etat et de Gouvernement, au cours de leur 1ère session extraordinaire à Sirte (Libye), indiquaient clairement, entre autre, dans leur déclaration, l'accélération du processus d'intégration de notre continent, et surtout la mise en place des institutions financières prévues dans le Traité d'Abuja.
- ❖ Cet appel de Sirte, a été totalement intégré dans l'Acte constitutif de l'Union africaine qui, en son article 19, recommande vivement la création, dans les plus brefs délais, de trois institutions financières à savoir: la Banque centrale africaine (BCA); la Banque africaine d'investissement (BAI) et le Fonds monétaire africain (FMA).

- ❖ Pour tenter de traduire dans les faits les décisions, des Chefs d'Etat et de Gouvernement relatives à ces institutions financières, la Commission s'est évertuée à conduire des études préalables permettant une meilleure compréhension de ces institutions au regard des réalités qui caractérisent le marché financier international.

185. Ces études ont abouti à l'élaboration de:

- ❖ un texte de compréhension (concept paper) sur la Banque africaine d'investissement ;
- ❖ un projet de protocole sur le fonctionnement quotidien de la Banque africaine d'investissement ;
- ❖ une note technique sur le Fonds monétaire africain ;

Dans un avenir très proche, les études en cours rendront disponibles: le projet de protocole sur le Fonds monétaire africain; la note technique sur la Banque centrale africaine, ainsi le projet de protocole qui s'y rattache.

186. Par ailleurs il est important de souligner que la Commission de l'Union africaine veut aller au-delà de la production des textes évoqués ci-dessus. Dès lors elle se pose les questions suivantes: Que faut-il faire après la production, l'examen et l'analyse de tous ces textes? En d'autres termes, quelles sont les prochaines étapes à franchir pour donner corps à ces institutions financières? Autant de questions qui s'offrent à l'esprit lorsque l'on essaie de s'appesantir sur les voies les plus optimales qui nécessitent d'être empruntées pour créer ces institutions conformément à l'esprit de la Déclaration de Syrte et aux dispositions de l'article 19 de l'Acte Constitutif.

187. Pour la Commission de l'Union africaine, une des voies permettant de créer ces institutions dans un délai raisonnable réside dans la mise en place des comités techniques de pilotage. Ainsi, elle envisage de mettre en place:

- Un comité de pilotage de la Banque africaine d'Investissement (BAI).
- Un comité de pilotage de la Banque Centrale Africaine (BAC).
- Un comité de pilotage du Fonds Monétaire Africain (FMA).

188. Chacun de ces comités fonctionnera comme une structure «Pré-bancaire » et aura, entre autres, pour tâche d'initier, de coordonner et de suivre toutes les activités relatives à l'Institution financière pour laquelle il a été établi. Chaque comité sera composé de cinq fonctionnaires dont les grades et les statuts sont à déterminer par les organes de décisions de l'Union africaine. En outre, pour des raisons d'opérationnalité et d'efficacité dans la mise en place de ces institutions financières, la Commission de l'Union africaine suggère que le chef de chaque comité de pilotage, et ses collaborateurs exercent leurs fonctions, comme résidents, dans la capitale devant abriter le siège de l'institution concernée. Bien entendu, ces comités techniques de pilotage fonctionneront sous la supervision du Département des affaires économiques de la Commission de l'UA.

189. Les textes déjà disponibles, ainsi que les Termes de Références relatifs aux comités techniques de pilotage ont été mis à la disposition des Etats membres pour

un examen approfondi. Dans un avenir très proche, la Commission réunira d'abord les experts gouvernementaux, puis le comité des représentants permanents, pour une analyse exhaustive de tous ces textes. A l'issue de ces deux réunions elle pourra les enrichir en y intégrant les amendements proposés, après quoi, elle les soumettra au Conseil Exécutif, puis au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour des recommandations et des décisions politiques y afférant.

III. La Coopération internationale

190. Sous ce chapitre, la Commission de l'UA par l'entremise du Département des Affaires économiques a focalisé ses activités sur le suivi du dialogue Afrique-Europe. Ainsi, elle a d'abord abrité du 2 au 4 décembre 2004 à Addis Abeba, la Troïka ministérielle, précédée de la Troïka élargie des experts, puis elle a activement pris part à la Troïka Ministérielle, précédée également de la Troïka élargie des experts, organisée par l'Union européenne du 8 au 11 avril 2005 au Luxembourg.

Les Troïkas ministérielles d'Addis-Abeba et du Luxembourg

191. Les deux Troïkas se sont articulées autour de quatre importantes problématiques qui sont: paix et sécurité; gouvernance; intégration régionale et commerce; et les questions clés du développement. Sur la base des rapports produits par les experts, les ministres ont, tour à tour, examiné minutieusement ces questions. Généralement, il convient de noter que, si certaines problématiques ont fait l'objet des recommandations et d'engagements consensuels (paix et sécurité; gouvernance, particulièrement), d'autres, en revanche continuent de constituer la pomme de discorde du dialogue Afrique-Europe (la tenue du second sommet, la dette extérieure africaine, la mise en œuvre des projets liés à l'accélération du processus d'intégration de l'Afrique; la reconfiguration de l'Afrique dans le cadre des accords de Cotonou,...). Les résultats de ces deux Troïkas ont été consignés dans deux communiqués finaux qui ont été mis à la disposition des Etats membres.

192. Au Luxembourg, dans le cadre de la préparation du Sommet des Nations unies de septembre 2005, les ministres ont échangé des vues sur les propositions du Secrétaire général de l'ONU relatives à la réforme des Nations unies. Tout en rappelant que ces réformes étaient toujours à l'étude, l'UE a exprimé sa détermination à ce que le processus de réforme aboutisse à l'élaboration de réponses communes aux principaux problèmes de développement, de sécurité et de droits de l'homme. L'UE a pris note de la position africaine commune sur la proposition de réforme de l'ONU telle que prévue par le Consensus d'Ezulwini et s'est engagée à partager ses positions avec l'Union africaine avant le Sommet. Les ministres ont indiqué qu'une lecture parallèle de la position commune africaine et des priorités de l'UE révèle la possibilité de poursuivre et d'accélérer le dialogue en vue de renforcer la convergence des positions.

193. L'UE a accepté de partager avant le sommet ses positions visant l'accélération de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier, en ce qui concerne la pertinence, le financement, l'efficacité de l'aide avec un accent particulier sur l'Afrique.

194. En ce qui concerne le deuxième sommet, les ministres ont réaffirmé la nécessité de convoquer un sommet UE- Afrique dans l'esprit et la lettre de la

déclaration du Caire. A cet égard, l'UE a réitéré sa position indiquant qu'il existait des circonstances politiques qui entravaient la tenue du Sommet. D'autre part, l'Union africaine a réitéré la nécessité de convoquer le sommet, le plus rapidement possible, et a indiqué qu'il n'existait aucun empêchement politique à la tenue du sommet.

DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Introduction

195. Au cours de la période à l'étude, la Commission de l'UA a fourni d'énormes efforts pour appliquer les décisions prises lors de la 5^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba en juin 2004, notamment la décision EX/CL/Dec.107 (V) sur les conclusions de la 2^{ème} Session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce, sur les questions relatives à l'OMC, aux négociations sur les APE, à l'AGOA, aux réseaux douaniers, à la réforme de la foire commerciale de toute l'Afrique et à l'échange des produits de base, ainsi que la décision EX/CL/Dec.120 sur le suivi du Sommet UA/EU.

I. Commerce intra-africain

1.1 3^{ème} Session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce

196. La CUA a tenu la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce du 5 au 9 juin 2005 au Caire (République arabe d'Egypte). La Conférence, qui a été honorée de la présence du Premier Ministre, S.E. M. Ahmed Nazif, a connu un record de participation de ministres de 40 Etats membres, de représentants des CER et de près de 30 organisations partenaires, et c'est grâce aux sujets intéressants portés à l'ordre du jour et aux questions constituant un enjeu pour l'Afrique. Les partenaires de l'UA ont apporté une grande contribution en présentant des exposés analytiques. La Conférence a permis aux États membres de faire l'état de la libéralisation du commerce au niveau des CER et de faire des recommandations sur la voie à suivre en ce qui concerne le commerce intra-africain, le renforcement du réseau douanier et la création de bourses commerciales. Les participants à la Conférence ont également discuté d'autres questions importantes telles que l'utilisation des instruments recommandés par l'Accord de partenariat de Cotonou pour le commerce et les investissements et les voies et moyens de maximiser les bénéfices tirés de l'Initiative du TICAD. Les participants ont par ailleurs étudié la mise en œuvre de l'AGOA III à la lumière de l'expiration de l'Accord sur les multifibres et ont fait des recommandations sur la préparation de la participation de l'Afrique au Forum de l'AGOA devant se tenir en juillet à Dakar (Sénégal).

197. La Conférence a été, pour les États membres, une occasion en or pour coordonner les positions sur les négociations multilatérales, notamment les négociations de l'OMC en préparation de la 6^{ème} Conférence qui doit se tenir à Hong Kong en décembre 2005 et des négociations des APE pour lesquelles l'Afrique a besoin de réorienter ses objectifs. Par conséquent, deux principaux documents ont été adoptés par les ministres, notamment la Déclaration du Caire et la feuille de route sur le Programme de travail de Doha et la Déclaration des ministres de l'UA sur les négociations des APE. La Déclaration du Caire met l'accent sur la stratégie à suivre par les États membres de l'UA pendant les négociations de l'OMC en ce qui concerne l'agriculture, l'accès au marché des produits non agricoles, les services, les questions de développement, les biens, la facilitation du commerce, les lois commerciales, le commerce, la dette, la finance, le transfert de technologie et l'accès au marché. La Déclaration sur les négociations des APE réaffirme la position africaine par rapport aux APE comme outils de développement, leurs relations avec

l'intégration régionale, et la vitesse à laquelle sont menées les négociations, ainsi qu'aux autres questions telles que le rôle de la CUA dans la coordination des négociations, notamment en assurant la cohérence des négociations aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral.

1.2 Conseil d'entreprise Afrique-Asie (AFRASIA)

198. La CUA a participé et contribué au lancement officiel du Conseil des entreprises d'Afrique et d'Asie (AFRASIA-AABC) qui a eu lieu les 30 et 31 mai 2005 à Port-Louis. L'AABC a été créé après deux années d'un processus d'incubation qui a démarré à Casablanca en Avril 2003 dans le cadre du suivi de TICAD III et du Plan d'action à court terme du NEPAD. L'AABC est un mécanisme consultatif d'appui à la création d'un partenariat commercial durable entre l'Afrique et l'Asie. La CUA a salué cette initiative et a mis l'accent sur le dialogue et les mécanismes d'évaluation mis en place par l'UA, notamment le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD, qui peut également renforcer le partenariat secteur public-secteur privé et créer un climat plus favorable pour les affaires en Afrique. Le rôle de la CUA, en tant que cadre de dialogue entre les partenaires a été souligné comme le démontre l'accréditation récente de représentants des partenaires de développement. La nouvelle sur l'institutionnalisation du Forum du secteur privé a été reçue avec enthousiasme, car ce forum servira de plate-forme de rassemblement de tous les réseaux de partenaires des secteurs public et privé existants en Afrique, notamment l'AABC. L'accent a été mis sur certaines actions prioritaires de l'UA telles que l'harmonisation du droit des affaires, la promotion du commerce et l'amélioration de l'accès au marché des autres régions, ainsi que le rôle de plaidoyer de l'UA dans les négociations commerciales internationales en faveur d'un commerce équitable.

199. La réunion a connu l'adoption de la constitution de l'AABC, de ses stratégies et des plans de développement, ainsi que la création de la plate-forme électronique appelée Afrasia Exchange, qui est un réseau d'institutions partenaires locales en Asie et en Afrique partageant des bases de données communes, des projets d'investissement, des normes de validation et des services d'appui au partenariat. La CUA doit compter sur l'AABC comme partenaire utile pour la mise en œuvre de ses programmes et il sera nécessaire de collaborer étroitement avec ce conseil en vue de bénéficier de ses grandes potentialités.

1.3 Lancement du CIAP

200. La Commission a joué un rôle majeur dans la préparation et le lancement de l'Union des chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et des organisations professionnelles (CIAP) tenue le 30 avril 2005 à Alexandrie (Egypte). Avant le lancement, les statuts et règlements de l'Assemblée générale ont été adoptés tels qu'amendés par la Commission par quarante cinq Etats africains représentés soit par les présidents de leurs chambres de commerce ou par leurs ambassadeurs en Egypte. Un bureau, composé de l'Egypte (Président), du Cameroun (Vice-président) et de la Libye, de l'Ile Maurice, de la RDC, du Ghana et de l'Angola comme membres, a été élu. Les réunions de l'Union se tiendront sur une base différente dans chacune des cinq régions. L'Egypte qui abrite l'Union fournira les facilités nécessaires. Elle a également offert de créer une base de données électronique qui relierait toutes les chambres nationales africaines de commerce.

201. L'Union constitue un élément majeur dans la mise en place d'un marché commun africain tel que prévu par le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union africaine. Elle fournit un réseau important pour la participation des opérateurs économiques à la promotion du climat des affaires et de l'investissement en Afrique et pour la coordination de la position africaine en ce qui concerne les questions d'intérêt général. Une campagne de sensibilisation sera entreprise par la Commission en vue de l'adhésion de l'Union à l'ECOSOC de l'ONU compte tenu du rôle qu'il aura à jouer dans le partenariat public-privé.

II. DOUANE

2.1 Sous-comité des Directeurs généraux des douanes

202. Conformément à la décision EX.CL/ Dec.111 (V) de la 5^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif, la Commission a organisé en collaboration étroite avec le secrétariat de la transition, le Service du revenu sud-africain (SARS), la séance inaugurale des Directeurs généraux des douanes tenue à Kigali (Rwanda), du 18 au 20 avril 2005. La réunion a adopté le règlement intérieur de cet organe et a prévu l'élaboration d'un plan de travail qui inclut entre autres, des points de décision en matière de facilitation du commerce, de renforcement des capacités et de régime de transit.

2.2 Le réseau des douanes

203. La mise en place du réseau se poursuit et les tâches préliminaires sont relatives à l'élaboration d'un annuaire des directeurs de douanes, à la nomination d'agents de liaison et à une étude menée au niveau des CER en vue d'entrer en contact avec toutes les administrations douanières à tout moment en vue des consultations. Il est regrettable que l'exercice perdure depuis en raison de l'absence de réponses des administrations douanières et des CER.

2.3 Facilitation du commerce par l'OMC

204. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a assuré le suivi de la question de l'OMC relative à la facilitation du commerce qui a une incidence directe sur les administrations douanières et qui est indispensable dans le domaine du commerce intra- africain et du commerce international. En vue de mettre en œuvre la décision de Maputo relative à l'appui de la Commission aux négociateurs africains et au renforcement de leurs capacités, la Commission a organisé la première réunion des experts en douanes de l'UA, du 4 au 6 avril, à Addis-Abeba. La réunion visait l'analyse et l'évaluation, une réflexion et des discussions sur les articles V, VIII et X du GATT 1994 relatifs à la liberté de transit, aux frais et formalités de l'importation et de l'exportation, et à la publication et à l'administration des réglementations commerciales respectivement. La réunion a fait certaines recommandations qui ont été soumises au sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'UA tenu à Kigali. Le sous-comité a recommandé, entre autres, qu'une étude approfondie soit faite en vue de fournir un mécanisme d'appui aux négociateurs africains à Genève, d'utiliser les outils existants pour évaluer le niveau de facilitation du commerce et de plaider pour la mise en œuvre de la Convention révisée de Kyoto et d'autres conventions relatives à la facilitation du commerce.

2.4 Coopération douanière

205. La coopération douanière est un élément essentiel de l'intégration africaine et le Traité d'Abuja stipulait qu'un protocole spécial devrait y être annexé dans ce domaine. L'évolution des négociations en cours à l'OMC dans le domaine de la facilitation du commerce ainsi que l'après 11 septembre ont placé la coopération douanière en position prioritaire. Par conséquent, ce protocole a été amendé et fait l'objet de consultation en vue d'être soumis à l'adoption au cours du prochain sommet. Suite à d'intenses consultations internes, le projet a été soumis aux CER lors de la réunion de coordination UA/ CER tenue à Abuja en février dernier ainsi qu'à la réunion du sous-comité des directeurs généraux des douanes de Kigali. Le projet final incorporant les amendements sera soumis à la prochaine réunion du sous-comité, pour adoption.

III. Marchandises

206. Conformément au mandat de la décision du Conseil EX.CL/117(V), la Commission met au point le plan d'activités de la bourse de marchandises africaine dont le processus de validation est en cours. Le processus de renforcement et de création de nouveaux groupes de denrées là où il n'en existait pas et de définition des relations de travail avec la Commission de l'Union africaine est en cours. La Commission prépare activement, en collaboration étroite avec le Fonds commun pour les produits de base (CFC), un document de principe sur la question des denrées qui sera examinée par une session extraordinaire de la Conférence des ministres du commerce prévue en novembre 2005. Les conclusions seront soumises au Sommet de janvier 2006.

INFRASTRUCTURE ET ENERGIE

INTRODUCTION

207. La Commission disposait d'un programme très attrayant dans le domaine de l'infrastructure et de l'énergie pour la période de janvier à juin 2005. Priorité a été donnée à la mise en œuvre des activités relatives au cadre stratégique et au plan d'action de l'Union africaine. Deux réunions ministérielles avaient été organisées dans le secteur du transport et il y eut une participation massive dans le domaine de la communication et des technologies de l'information (TIC) où les préparatifs de la prochaine deuxième phase du Sommet mondial sur les sociétés de l'information (WSIS II) qui se tiendra à Tunis (Tunisie) vers la fin de cette année sont en cours. La Commission a également procédé à la mise en œuvre de son projet de création d'un indicatif régional commun de télécommunications en Afrique. En plus des principaux engagements il y eut des activités dans d'autres domaines du portefeuille tels que l'énergie et les services postaux. Veuillez trouver ci-dessous le détail des activités dans les domaines spécifiques.

I. TRANSPORT

I.1. **Réunion des Ministres en charge du transport et de l'infrastructure des transports et des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

208. Comme indiqué dans le précédent rapport de la Commission au cours du Sommet de janvier 2005, la Commission, en coopération avec la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA), la Banque africaine de développement, les Communautés économiques régionales (CER) et le programme de politique de transport de l'Afrique sub-saharienne (SSATP) sous les auspices de la Banque Mondiale, ont organisé une réunion des Ministres africains en charge des transports et de l'infrastructure à Addis-Abeba du 4 au 6 avril 2005. La réunion a examiné et adopté les objectifs et indicateurs relatifs à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les conclusions de la réunion ont été prises en compte dans la Décision EX.CL/ Dec. 166 (VI) qui invite la Commission à coordonner l'élaboration d'une position africaine dans l'examen des OMD.

209. Avant la réunion ministérielle, un groupe de travail sous la direction de l'Union africaine et comprenant la CEA, les CER, la BAD, l'Union européenne, la Banque mondiale et la SSATP, s'est réuni à Addis-Abeba au début du mois de février 2005 en vue d'élaborer un document sur les objectifs et indicateurs spécifiques qui seront examinés et adoptés par les ministres des transports avant leur soumission à la conférence des Nations unies sur l'étude des OMD qui se tiendra à New York en septembre 2005. La tâche assignée au groupe de travail portait en partie sur les contributions des études de cas de certains Etats africains, certaines communautés économiques régionales, et de certaines agences spécialisées.

210. La nécessité d'inclure les objectifs et indicateurs de transport provenait du fait que compte tenu des conditions matérielles en Afrique, le transport joue un rôle essentiel en facilitant un accès rentable en termes de coût aux opportunités socio-économiques et aux services et est directement lié à la réduction de la pauvreté, et

aux OMD en général. L'absence d'un rôle du transport clairement défini dans le contexte actuel a jeté des doutes sur l'efficacité des stratégies de mise en œuvre des OMD à l'échelle continentale. Par conséquent, on espère que les objectifs et indicateurs adoptés permettront de définir les priorités adéquates des programmes de transport, aux niveaux national, régional, continental, en vue d'accélérer la réalisation des OMD.

211. Le rapport de la réunion ministérielle y compris la déclaration adoptée par les ministres ont été soumis en tant que points distincts de l'ordre du jour en vue de leur examen et adoption par le Conseil exécutif.

I.2. TRANSPORT AERIEN

I.2.1 4^{ème} réunion de l'organe de suivi de la décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique

212. L'organe de suivi, présidé par l'Union africaine et composé de la CEA, de la CAFAC, de l'AFRAA, et des CER s'est réuni à Addis Abeba les 3 et 4 mars 2005 pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision. Les rapports présentés faisaient ressortir certains progrès, en particulier au niveau des régions où des mesures spéciales étaient mises en place en vue de faciliter sa mise en œuvre effective. Cependant, il a été souligné qu'à l'échelle continentale, contrairement aux attentes, la mise en œuvre était plutôt lente.

213. Par ailleurs, un nombre important d'instruments n'étaient pas encore opérationnels et leur absence entravait gravement la mise en œuvre. C'étaient les règles de concurrence et le mécanisme de règlement des différends. La faiblesse des institutions due à l'absence d'agence d'exécution, et le rôle ambigu des membres de l'organe de suivi ainsi que l'absence de financement véritable de cet organe constituaient les obstacles majeurs à la mise en œuvre de la décision. A cet égard, la réunion a recommandé que des mesures soient prises en vue de surmonter les obstacles et de renforcer la mise en œuvre. Les recommandations ont été soumises à la réunion des ministres des transports tenue en Afrique du Sud en mai.

I.2.2. Réunion des ministres africains en charge du transport aérien

214. La Commission, en collaboration avec le Ministère du transport de la République sud-africaine, a organisé une réunion de quatre jours des ministres africains en charge du transport aérien tenue à Sun City (Afrique du Sud), du 16 au 19 mai 2005. La nécessité de prendre des mesures de redressement urgentes dans le domaine du transport aérien africain en déclin a été prise en compte par la Commission qui a été préoccupée par les défis importants auxquels était confronté le secteur et qui constituaient une menace sérieuse aux efforts de redressement et de renforcement du secteur du transport aérien en déclin en Afrique. Au nombre de ces défis, l'inefficacité et le coût élevé du transport aérien sur le continent, les restrictions internes et externes de marché, les risques de sûreté et de sécurité élevés, et l'absence d'un cadre politique de transport efficace pour ne citer que les plus urgents.

215. En mars 2004, la Commission a convoqué une réunion du groupe de travail sur la maîtrise du ciel africain pour procéder à une évaluation du secteur. Le groupe

de travail a élaboré un plan d'action en vue de régler les nombreux problèmes qui assaillent le transport aérien en Afrique et a proposé la voie à suivre en vue de renforcer ses capacités. Les recommandations du groupe de travail, y compris l'organisation d'une réunion ministérielle prévue en 2005 en vue d'élaborer les mesures politiques et les décisions stratégiques nécessaires dans ce secteur, étaient incorporées dans le plan d'action de la Commission.

216. La réunion ministérielle a examiné la situation générale du transport aérien en Afrique en mettant, en particulier, en exergue la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des services de transport aérien en Afrique, la nécessité d'une politique africaine commune de transport aérien extérieur, la sûreté et la sécurité aériennes, et les questions institutionnelles relatives à l'indépendance de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC). Des recommandations spécifiques relatives aux actions requises dans chaque domaine ont été faites. Vu l'importance majeure de la décision de Yamoussoukro dans la promotion du secteur du transport aérien en Afrique, une résolution ministérielle visant à accélérer sa mise en œuvre a été adoptée.

217. Le rapport de la réunion ministérielle ainsi que la résolution adoptée ont été soumis en tant que points distincts de l'ordre du jour en vue de leur examen et adoption par le Conseil exécutif.

I.3. Transport ferroviaire

Conférence sur le transport ferroviaire et les chemins de fer dans les Etats Membres de la CEN-SAD

218. La Commission a participé à la Conférence sur le Transport Ferroviaire et les Chemins de Fer dans les États Membres de la Communauté des États Sahelo-Sahariens (CEN-SAD) qui s'est tenue du 21 au 23 mars 2005 à Tripoli (Libye).

219. La Conférence avait pour but d'évaluer les obstacles au développement des chemins de fer dans cette Communauté en vue de dégager des solutions pour la construction de lignes nouvelles et l'interconnexion des lignes existantes.

220. La Conférence a adopté les grandes lignes du schéma directeur d'interconnexion ferroviaire dans les États membres de la CEN-SAD, dont l'un des projets phares est sans doute celui du Réseau Ferroviaire TransSaharien (TSR) d'une longueur totale de 2.068 km initié par la Libye et devant relier la ville Sabha en Libye à N'djamena au Tchad en passant par le Niger.

I.4. Transport maritime

Sûreté et sécurité maritimes

221. La Commission a poursuivi la mise en œuvre de ses activités relatives à la décision EX.CL/Dec .163 (V) de la 5^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif sur la sécurité maritime. Axé sur le respect par les Etats africains du code international et de sécurité portuaire (ISPS) et les amendements à la Convention sur la sûreté de la vie à Sae 2002 entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Suite à une étude sommaire du statut des ratifications aux conventions maritimes en Afrique, la Commission a

élaboré un questionnaire d'auto-évaluation envoyé aux Etats membres en leur qualité d'Etat du port, d'Etat du pavillon et d'Etat côtier pour rechercher des informations actualisées sur les mesures prises en vue de ratifier et de mettre en œuvre les conventions maritimes appropriées relatives à la sûreté, la sécurité maritime et à la préservation de l'environnement marin en Afrique.

222. Le questionnaire vise à mettre au point les mesures prises en termes de formation juridique et administrative, d'exécution de vérification de comptes et de sanctions dans la mise en œuvre du code ISP. La coordination de cet exercice se fait en liaison avec les CER et sera renforcée par des visites de travail de la Commission. Par cet exercice, la Commission vise à recueillir des informations récentes des Etats membres qui serviront de base à la mobilisation de l'appui technique en leur faveur. Par conséquent, les Etats membres sont invités à donner une réponse positive à cet exercice en vue de permettre à la Commission d'assurer la tâche assignée avec efficacité et dans les délais impartis.

223. Par ailleurs, la Commission a déjà débuté la révision du modèle de législation du transport maritime et de la charte maritime conformément à la même décision (EX.CL/Dec. 163).

II. TELECOMMUNICATIONS, TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET POSTES

II-1 Projet de création d'un espace unifié de numérotage de Télécommunications en Afrique

224. En conformité avec la Décision EX.CL/Dec.101(V) de la 5^{ème} Session Ordinaire du Conseil exécutif, la Commission a organisé une Réunion des Experts des Etats membres et d'organisations régionales et internationales du 22 au 24 mars 2005 à Addis-Abeba pour examiner les conclusions de l'étude préliminaire et la méthodologie de mise en œuvre de l'étude de faisabilité du projet.

225. Il faut rappeler que l'étude préliminaire a proposé la création de l'espace unifié de numérotage en deux phases. La 1^{ère} phase est la Création de l'Espace Africain de Numérotage de Télécommunications/African Telecommunications Numbering Space (ATNS). Cette phase se caractérise essentiellement par l'attribution à l'Afrique d'un indicatif de groupes de pays et par la coexistence dudit indicatif avec les indicatifs nationaux actuels afin d'assurer une transition sans heurts vers l'unification totale. La 2^{ème} phase est une évolution vers une zone de numérotage unifiée caractérisée par un plan de numérotage intégré avec la disparition à terme des indicatifs nationaux et l'utilisation de numéros téléphoniques panafricains

226. La méthodologie proposée pour l'étude faisabilité, comprend essentiellement les activités à réaliser notamment, les études techniques, économiques et juridiques, l'organisation et les moyens à mettre en place pour les réaliser.

227. Les Experts ont mis en évidence le caractère porteur, stratégique et fédérateur du projet et ont estimé que sa réalisation apportera une visibilité internationale et régionale des actions de l'Union africaine, et servira d'exemple pour coordonner les initiatives et les interventions des partenaires dans le secteur clé des

Télécommunications et de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

228. Les Experts ont adopté la méthodologie proposée pour la réalisation de l'étude de faisabilité et ont fait des recommandations portant sur la nécessité :

- D'assurer l'adhésion et l'implication effectives des principaux acteurs Africains concernés que sont, les Etats membres, les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services ;
- De rechercher le soutien des autres acteurs internationaux du secteur des télécommunications étant donné que la ressource de numérotage recherchée par l'Afrique pour réaliser l'ATNS appartient au monde entier ;
- De mener un travail de justification économique et financière du projet pour attirer le maximum d'utilisateurs des ressources de l'ATNS.

229. Le Comité de Coordination Inter-Institution (CCII) établi conformément à la Décision EX.CL/Dec.101(V) pour coordonner l'exécution du projet, s'est réuni le 24 mars 2005 à Addis-Abeba. Le Comité a examiné et a approuvé les conclusions des travaux des Experts.

230. Le budget nécessaire au financement du projet est de 1.500.000 US\$; ce montant devant couvrir toutes les activités de l'étude de faisabilité jusqu'à la fin du projet qui sera caractérisée par la mise en exploitation des ressources de numérotage de l'ATNS. Le délai global d'exécution du projet est estimé à 2 ans.

231. Le projet de création d'un espace unifié de numérotage de télécommunications, fait l'objet d'un rapport séparé qui sera soumis au Conseil exécutif et à la présente Conférence de Syrte.

II-2. Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)

232. Les activités relatives au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), sont suivies par le Département des Ressources Humaines, des Sciences et des Technologies et par le Département des Infrastructures et de l'Energie. Par ailleurs, le SMSI fait l'objet d'un rapport spécifique, coordonné par les deux Départements qui sera soumis au Conseil exécutif au Sommet de Syrte en juillet 2005.

233. De manière succincte, on peut retenir ce qui suit:

- La préparation africaine a été essentiellement organisée autour de la Conférence Régionale d'Accra (2 au 4 février 2005), des travaux du Bureau de Bamako, de la participation aux réunions du PrepCom1 et du PrepCom2, de la participation à la Conférence Pana-Arabe (8-10 mai 2005, le Caire). Le mécanisme mis en place par les Pays Africains pour préparer la 2^{ème} phase du Sommet se compose du groupe de Bamako créé en 2002 et du Comité Ministériel mis en place à Dakar en 2004, dont la composition a été élargie de 8 à 15 pays membres lors de la Conférence d'Accra.

- Les principaux résultats de la préparation africaine sont constitués par les Engagements d'Accra et le Plan d'Action Régional Africain sur la Société de l'Information adopté au Caire.
- La Commission s'est impliquée dans la coordination et le suivi de la préparation africaine. Ainsi, elle a organisé une concertation à Addis Abeba avec la CEA et l'UIT avant la Conférence d'Accra et a travaillé étroitement avec l'Union africaine des Télécommunications pour la sensibilisation des Etats. La Commission a participé activement à Accra, à certaines sessions thématiques, à la Réunion Ministérielle et à la Conférence Régionale. Au Caire, la Commission a pris part à la Réunion Pana-Arabe et à la Réunion du Comité Ministériel Africain.
- La création et le lancement du Fonds de Solidarité Numérique par le Président Olusegun OBASANJO le 14 mars 2005 à Genève est incontestablement un succès qui renforce les positions Africaines sur le SMSI.
- La Commission continuera à jouer son rôle de coordonnateur au cours de la période qui nous sépare de Tunis et au cours du Sommet lui-même. De même, elle organisera une réunion des principaux acteurs pour un examen approfondi du Plan d'Action Régional de Africain sur la Société de l'Information et les modalités de sa mise en œuvre.

II-3. Projet e-Gouvernance (projet VSAT)

234. Le projet e-Gouvernance de l'Union africaine a démarré. Ce projet est destiné, dans le cadre de la transformation institutionnelle de l'Union africaine, à assurer la connectivité totale et la fourniture des services modernes de télécommunications entre le Siège de la Commission et les Bureaux Régionaux, les Représentations Extérieures, les Communautés Economiques Régionales et les États Membres, grâce à la mise en place d'un réseau d'interconnexion par satellite.

235. L'équipe technique devant suivre la mise en œuvre du projet a été mise en place au sein de la Commission au cours du mois de mai 2005. Les documents d'appel d'offres ont été élaborés et l'appel d'offres international pour la sélection du fournisseur des équipements et de l'infrastructure sera lancé début juin 2005. Durant l'été 2005, il sera procédé à l'analyse des offres, à la sélection du fournisseur des équipements et de l'infrastructure, et à la mise en œuvre du projet sur les quatre sites pilotes identifiés : Addis-Abeba, Abuja, New York et Johannesburg. Le calendrier prévisionnel prévoit la réception des installations le 10 novembre 2005. Une présentation est envisagée au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Phase II) qui se tiendra à Tunis (Tunisie) du 16 au 18 novembre 2005.

236. L'Union africaine disposera dès novembre 2005, de son propre système de télécommunications et partant, d'une plus grande autonomie en terme de services et de leur disponibilité. Ce réseau permettra à l'Union Africaine, d'être dotée d'un système de vidéoconférence, d'accès Internet à haut débit, de la téléphonie sur IP et une messagerie instantanée couplée à la vidéo pour des discussions en temps réel. Le réseau permettra également de partager du savoir-faire, de l'information et rendra possible le travail collaboratif, d'où une meilleure productivité et une optimisation des ressources (économie des coûts de communications, des voyages...).

237. Le déploiement de la nouvelle infrastructure sur le reste des sites cibles (États membres, CER, etc.) et l'interconnexion avec les partenaires africains et internationaux se feront au cours de l'année 2006.

238. La réalisation de ce projet suivant le calendrier retenu nécessite la mise en place dans les délais, des ressources requises.

II-4. Harmonisation des Politiques et Réglementation des Télécommunications et des TIC

239. Le renforcement de la connectivité africaine par des réseaux intra et inter-régionaux à large bande et le développement des TIC à l'échelle continentale et régionale, ne pourront se faire efficacement et rapidement, que si l'environnement réglementaire et les politiques de télécommunications sont propices. D'où la nécessité d'une étude en vue d'harmoniser les politiques et la réglementation en matière de télécommunications et des TIC.

240. En prélude aux principaux travaux à réaliser au titre de l'étude, la Commission a entrepris des activités de concertation avec les principaux acteurs des politiques et réglementation de télécommunications et TIC en Afrique. Ainsi, elle a participé à la Réunion de l'Association de Régulateurs de l'Information et de la Communication de l'Afrique Orientale et Australe (ARICEA) tenue du 7 au 11 mars 2005 à Nairobi et au 6^{ème} Forum sur la Régulation des Télécommunications en Afrique tenu du 27 au et 28 avril 2005 à Maputo. Ces deux rencontres ont permis de collecter des données et des informations pertinentes sur les directives, les préoccupations et les implications réglementaires dans le contexte de l'environnement africain des Télécommunications et des TIC.

241. Dans le cadre de ce projet et d'une manière générale dans le but de renforcer la coopération avec les acteurs principaux et de donner une visibilité internationale et régionale de la vision de l'Union africaine sur le rôle des Télécommunications et des TIC dans le développement socio-économique et l'intégration du continent, la Commission a eu des séances de travail et des réunions avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et l'Union africaine des Télécommunications (UAT), acteurs expérimentés et compétents du secteur des télécommunications et des TIC en Afrique. Cette démarche a donné lieu entre autres résultats à la création d'un Comité de Coordination Inter-Institution pour le Développement des TIC (CCII-Dev.TIC) présidé par la Commission et comprenant la BAD, la CEA, L'UIT, l'UAT, l'URTNA, RASCOM, e-AFRICA Commission, PAPU, les CER.

II-5. Projet de création par l'Inde d'un réseau Pana-Africain de Télécommunications pour e-Education, e-Santé et e-Gouvernance

242. L'Inde a proposé à la Commission, un projet de création d'un Réseau Pan-Africain de Télécommunications pour relier les 53 Etats Membres et fournir des services de e-Médecine et e-Education y compris des services de e-Gouvernance entre chef d'Etat. De manière succincte, l'Inde propose de fournir, installer, mettre en service et assurer la maintenance sur une période totale de 3 ans un réseau Pana africain offrant les services cités ci-dessus, pour un budget total de 50 Millions \$EU.

243. Une rencontre a eu lieu le 11 mai 2005 à Addis-Abeba entre la Commission et une délégation du Gouvernement de l'Inde. A l'issue de cette rencontre, une équipe technique interne a été mise en place par la Commission pour effectuer un examen préliminaire des documents techniques remis par la Délégation. Un Comité d'Experts africains sera constitué pour réaliser, au cours du mois de juillet 2005, une étude approfondie de la proposition indienne et élaborer un rapport qui sera par la suite présenté à une réunion d'Experts des États Membres, à organiser en septembre 2005.

ENERGIE

III.1. Electricité

244. La Commission de l'Union africaine a apporté son appui et contribué au succès du Séminaire sur le Financement des projets intégrateurs du secteur électrique africain, qui s'est tenu du 22 au 24 mars 2005, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC). Ce séminaire a été organisé par le Secrétariat de l'Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs de l'Energie Electrique d'Afrique (UPDEA) en partenariat avec le Secrétariat du NEPAD et la Société Nationale d'Electricité de la RDC (SNEL). Deux projets intégrateurs ont fait objet d'analyse et d'échange lors de ce séminaire à savoir, l'aménagement du site hydroélectrique d'INGA et la construction de lignes de transport d'énergie haute tension vers les zones australe (WESTCOR) et Ouest (INGA-CALABAR/NIGERIA) du continent, en première phase.

245. Pour la mise en œuvre efficace de ces projets, les participants au séminaire ont recommandé à l'Union africaine de mettre en place un Conseil de coordination de l'aménagement du site d'INGA et des projets connexes, en collaboration avec le Secrétariat de l'UPDEA, le Secrétariat du NEPAD, la SNEL et les structures existantes ou en voie de création des projets sus-mentionnés (WESTCOR et INGA-CALABAR/NIGERIA).

246. La Commission peut se féliciter de la convergence et de la reconnaissance de tous les acteurs à ce que l'Union africaine joue le rôle de coordination et de leadership pour la mise en œuvre du Projet INGA, notamment à travers la mise en place du Conseil de coordination de ce site. C'est justement ce rôle que l'organisation continentale est appelé à jouer pour les projets inscrits dans la rubrique des projets phares « Union africaine/NEPAD ». Le projet INGA, faut-il le rappeler, constitue un vecteur essentiel pour l'intégration énergétique de l'Afrique.

III.2. Pétrole et Gaz

Deuxième Congrès africain du Pétrole

247. La principale activité à signaler dans ce secteur est la participation au Deuxième Congrès africain du Pétrole qui s'est tenu à Alger, Algérie, du 14 au 18 février 2005. Ce congrès a été organisé par l'Association des Producteurs de Pétrole africains (APPA), en collaboration avec le Gouvernement de la République d'Algérie Démocratique et Populaire. La Commission a pris part à cette importante rencontre.

248. L'un des points importants du Congrès portait sur les revenus pétroliers. Le constat montre en effet que la masse des revenus dégagés par la croissance du secteur pétrolier en Afrique durant plusieurs décennies, n'a pas permis de faire face aux besoins du développement économique dans une perspective de développement durable. Cette croissance s'est souvent faite au détriment des autres secteurs d'activités économiques, notamment l'agriculture. Il a donc été recommandé d'engager des réformes afin de faire jouer au secteur des hydrocarbures en Afrique et aux revenus qu'il génère, le rôle qui lui revient en faveur de la concrétisation des objectifs de développement durable.

249. Un autre élément important est la lutte contre les risques majeurs de pollution marine et des côtes, par les hydrocarbures. Il s'agit là d'une préoccupation qui concerne également l'Afrique. L'initiative de la création d'une société multinationale de lutte contre la pollution maritime a été lancée.

250. Ces préoccupations sont prises en compte dans le Plan d'Action de la Commission de l'Union africaine pour la période 2005 – 2007 qui prévoit, parmi les activités à mener en matière d'hydrocarbures, l'évaluation de la situation pétrolière et gazière en Afrique et l'élaboration des politiques et des stratégies en matière de pétrole et du gaz dans le cadre global de l'intégration et du développement durable du continent.

251. Dans cette perspective, la Commission va mettre en place un groupe de travail composé entre autres, d'experts africains reconnus, et des représentants des pays producteurs et importateurs d'hydrocarbures. Ce groupe de travail aiderait la Commission à définir la voie à suivre pour les questions de pétrole et de gaz en Afrique.

252. Le rôle des hydrocarbures dans la dynamisation des économies africaines, mérite en effet que toute l'attention leur soit accordée au niveau de l'Union africaine, pour un développement économique et social soutenu et cohérent de notre continent.

III.3. Commission africaine de l'Énergie (AFREC)

253. La Commission de l'Union africaine déplore le retard considérable mis par la plupart des États Membres dans la ratification de la Convention de la Commission africaine de l'Énergie. A ce jour, le nombre minimal requis de quinze ratifications n'est pas encore atteint afin que cette Commission soit effectivement opérationnelle. Tous les États qui ne l'ont pas ratifiée sont donc invités à le faire aussitôt que possible.

COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES

IV.1. Réunion G8 + Afrique sur les infrastructures

254. Le besoin pour plus d'attention et d'accroissement de fonds pour les infrastructures a été identifié dans les rapports des Nations Unies sur le Projet du Millénaire et de la Commission pour l'Afrique. Le Royaume Uni entend, au cours de sa présidence du G8 pousser à l'action. C'est dans ce cadre que le Département

pour le Développement International (DFID) de ce Pays, a organisé le 5 mai 2005 à Londres, une réunion G8 + Afrique sur les infrastructures.

255. Le but de la réunion était d'examiner les insuffisances actuelles et les goulots d'étranglement avec l'objectif de parvenir à un accord sur le besoin pour plus de ressources et pour une meilleure coopération en matière d'infrastructures en Afrique.

256. La réunion a connu la participation des représentants des pays du G8, de la Banque Mondiale, de la Banque africaine du Développement, de l'Union européenne, du Secrétariat du NEPAD et de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest. La Commission de l'Union africaine a également pris part à cette rencontre.

257. Les participants ont reconnu que les infrastructures en Afrique constituent la clé pour l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'intégration. Ils ont à cet effet, convenu de mettre en place un consortium en matière d'infrastructures pour travailler ensemble et construire, sur la base du précieux travail déjà engagé, à partir des priorités établies par l'Afrique.

258. La réunion de Londres a identifié le rôle clé de plaidoyer et d'organisme de pression en faveur d'une meilleure coordination parmi les bailleurs de fonds pour le consortium. Compte tenu de l'ampleur du problème, il s'agira de plaider en faveur d'une réponse urgente, plus large et plus efficace aux besoins en infrastructures de l'Afrique. La réunion a également retenu quelques aspects que le consortium devra prendre en considération notamment :

- Contenu du programme : L'accent sera mis sur les projets transfrontaliers au niveau continental et régional, ainsi que sur les projets au niveau national.
- Types d'infrastructures : Les secteurs à couvrir sont : l'eau et l'assainissement, l'énergie, le transport, les télécommunications et les infrastructures urbaines.
- Données sur le financement : Il y a insuffisance de données sur les financements et le niveau des activités financées. Il y a un besoin urgent d'établir qui fait quoi, où, et avec quel argent, afin notamment d'identifier les gaps.
- Renforcement des capacités : Il est nécessaire de renforcer les capacités dans les domaines qui engendrent les actuels goulots d'étranglement, en particulier la préparation des projets.
- Suivi : Il y a un besoin de suivre les actions et les résultats.

259. La réunion inaugurale du consortium se tiendra le 6 octobre 2005 à Londres. Les mécanismes précis sur comment le consortium va travailler ainsi que les possibilités d'intégration de membres additionnels seront discutées à cette occasion. En attendant, le Royaume Uni est chargé des activités de coordination et de facilitation.

260. Dans ce consortium dont l'objectif global est d'engager une action plus efficace et à une plus large échelle en vue de construire une infrastructure durable en Afrique, le rôle de l'Union africaine doit être central et clairement précisé compte tenu de son mandat au niveau continental.

IV.2. Coopération BAD/UA en matière d'infrastructures

261. Dans le cadre de la rencontre officielle qui a eu lieu le 25 avril 2005 à Tunis entre la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de Développement (BAD) une session de travail s'est tenue dans le domaine des Infrastructures.

262. La Commission a exprimé des demandes d'assistances auprès de cette Institution, en matière de projets physiques, d'études stratégiques et d'harmonisation des politiques à l'échelon continental en matière d'infrastructures.

263. A l'issue des discussions, il a été convenu entre autres ce qui suit :

- Introduction par l'Union africaine d'une requête formelle à la BAD relative aux propositions d'assistance examinées ;
- Renforcement de la coordination des actions entre la BAD, l'Union africaine et les CER ;
- Proposition par la BAD, d'un appui institutionnel à apporter à l'Union africaine pour impulser son rôle de facilitation dans l'exécution des projets multinationaux ;
- Impliquer l'Union africaine dans l'étude du Cadre Stratégique à Moyen et Long Terme du NEPAD et notamment dans les discussions futures ;
- L'Union africaine devra jouer son rôle dans les domaines où elle a un avantage comparatif certain pour aider à faire avancer les projets multinationaux et le NEPAD. Il s'agit de jouer le Rôle catalytique, politique et de plaidoyer pour débloquent les problèmes ou faciliter le dialogue nécessaire à l'avancement des projets bloqués ; ou à aider à la solution des problèmes des pays africains en situation de sanction.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE RURALE ET DE L'AGRICULTURE

Introduction

264. La pauvreté et la famine sont largement répandues en Afrique et continuent à s'accroître dans les zones rurales. Malgré l'urbanisation galopante, la pauvreté en zones rurales en Afrique est encore d'environ 70 pour cent. Les sources de revenus de la population rurale dépendent de l'agriculture et des activités agricoles. La plupart des ménages entreprennent également toute une variété d'autres activités non agricoles, génératrices de revenus. Toutefois, l'investissement inadéquat dans l'agriculture et le développement rural a eu des implications catastrophiques pour les ménages ruraux et abouti à une hausse des taux de pauvreté, de famine et de dégradation de l'environnement et à un exode prématuré de la population rurale non qualifiée vers les villes et les zones urbaines déjà très encombrées. La situation continue à se détériorer en raison d'autres facteurs dont la pandémie de SIDA et les maladies démoralisantes telles que le Paludisme, les catastrophes naturelles et celles du fait de l'homme, sans compter les difficultés qu'entraînent les politiques macro-économiques précaires, les institutions et les arrangements institutionnels non adéquats, les technologies inappropriées et des infrastructures rurales précaires. Si l'on en croit le rapport Africa, 23 pays subsahariens d'Afrique ont besoin d'assistance alimentaire d'urgence actuellement et dans les mois à venir. Dans ces pays déficitaires, les causes de conflits et de guerres civiles, varient selon les aléas climatiques ou les difficultés économiques.

265. La situation de l'environnement demeure un défi malgré les nombreuses initiatives prises par les Etats membres, les communautés économiques régionales et les partenaires de développement. La menace que font peser la faim et la famine provoque les sécheresses et d'autres problèmes de l'environnement qui planent encore au-dessus du Continent. Au Niger, de nos jours, et selon le Réseau régional d'information intégré des Nations unies, 3,5 sur 12 millions de la population sont menacés de faim et de famine – en raison de la sécheresse et de l'invasion par les criquets. Plus de 800.000 enfants de moins de cinq ans souffrent de famine dans le pays, tandis que 120.000 sont malnutris. Si la communauté internationale ne mobilise pas 16 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire d'urgence, la situation au Niger pourrait dégénérer en une crise. D'autres pays semi-arides et sahéliens du Continent sont encore menacés de la même manière par les développements négatifs de l'environnement.

266. Ces statistiques font état d'enfants beaucoup trop affamés pour se concentrer à l'école, des mères sous alimentées donnant naissance à des enfants moribonds et des adultes chroniquement affamés n'ayant pas l'énergie nécessaire d'élever leurs familles au-dessus du seuil de subsistance. La famille est inextricablement liée à la pauvreté en Afrique. C'est donc là une question de développement de base qui entrave la croissance économique nationale et la part essentielle de ce qui enferme des millions de personnes dans l'étau de la pauvreté. Même si l'Afrique était la seule région où ces problèmes interdépendants sont si prononcés, la situation varie nettement d'une sous-région du Continent à une autre.

267. L'une des principales raisons de l'augmentation du nombre de personnes victimes de malnutrition est le déclin de l'investissement dans l'agriculture et le

développement rural par les gouvernements. Tout porte à croire également que l'assistance apportée à l'agriculture et au développement rural de la part des partenaires de développement a également baissé au cours des 30 dernières années.

Actions et Cadre de mise en œuvre

268. Compte tenu de la tendance défavorable de l'agriculture, les chefs d'Etat et de gouvernement ont, lors de la Deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en juillet 2003, entériné la « Déclaration de Maputo sur l'Agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique ». La Déclaration contient plusieurs décisions importantes concernant l'agriculture et dont la plus significative est : **« l'engagement d'allouer au moins 10% des budgets nationaux à la promotion de la politique agricole et du développement rural dans cinq ans »**. Cette déclaration a en outre été renforcée par la Déclaration de Syrte sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique à Syrte (Libye) et lors du quatrième Sommet de l'Union africaine tenue à Abuja en décembre 2004. Le Sommet d'Abuja a également demandé à la Commission de **définir**, en collaboration avec les Etats membres et le Secrétariat du NEPAD, **les domaines clés de l'agriculture et du développement rural relatifs à l'allocation de 10% des budgets nationaux** à la promotion de la production agricole et du développement rural dans cinq ans, conformément à la déclaration de Maputo.

269. Au Sommet de Syrte tenu en février 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement ont formulé la Déclaration de « Renforcer les systèmes d'alerte précoce, au niveau régional et en créer là où il n'en existe pas et assurer leur coordination au niveau continental, pour prévenir l'impact négatif de la sécheresse, de la désertification, des inondations, des catastrophes naturelles et des parasites.

270. La Commission de l'Union africaine a été saisie de la mise en œuvre des décisions relatives à la mise en valeur de l'Agriculture en Afrique avec une référence particulière à la mise en œuvre du programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et la Déclaration de Syrte sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'Agriculture et des ressources en eau en Afrique. A cet égard, la Commission a consulté les Bureaux de l'AMCEN et de l'AMCOW pour adapter leurs mandats et leurs structures aux activités de la Commission et de ses Comités techniques spécialisés. conformément à la Déclaration. La Commission a également entrepris des activités de facilitation axées sur la promotion de la gestion conjointe et intégrée des eaux transfrontalières. Ces activités qui aboutiront à la conclusion d'un Accord-cadre de coopération et de promotion de la coopération et d'échange d'expériences entre les autorités des bassins fluviaux existants seront entrepris en collaboration avec les partenaires, dont le PNUE et la Banque africaine de développement.

271. Les organes ministériels compétents dont le Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW) et la Conférence des ministres africains de l'environnement (AMCEN) ont été saisis de la question relative à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la viabilité de l'environnement. Ces organes ont élaboré et mis en œuvre des projets et des programmes, en collaboration avec leurs partenaires multilatéraux de développement tels que la BAD,

le PNUE, le PNUD, les ressources en eau ONU/UE ainsi que des partenaires bilatéraux, pour relever certains défis que pose l'Environnement. La Banque africaine de développement a pris une Initiative globale d'approvisionnement en eau et en installations sanitaires au niveau rural qui, si elle était effectivement mise en oeuvre pourrait aider l'Afrique à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatif à l'approvisionnement en eau et en installations sanitaires en zones rurales africaines d'ici à 2015. Plusieurs CER ont pris des mesures décisives concernant le renforcement des portefeuilles de l'environnement. Il convient de rappeler que la SADC a adopté une version révisée du Protocole relatif aux ressources en eau tandis que la CEDEAO a pris des mesures visant à renforcer son portefeuille sur les ressources en eau. La région d'Afrique centrale a conclu et signé un Traité sur la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin fluvial du Congo en février 2005. L'IGAD, la CEDEAO, la SADC, l'IOC et la CEEAC avec l'appui de l'Union européenne ont assuré, au niveau africain, un contrôle de l'Environnement pour un développement durable (AMCESD) pour aider les groupements économiques à mettre en œuvre les politiques en matière d'environnement et de développement durable. Ces initiatives régionales sont semblables à celles déjà prises pour compléter les actions et Plans nationaux de réalisation de la viabilité de l'environnement.

Résultats et évaluation des performances

272. Plusieurs activités ont été menées par la Commission dans les secteurs de l'agriculture et de l'Economie rurale, dans le cadre de la mise en oeuvre de son Plan d'action pour la période 2005-2007. Ces activités comprennent, entre autres, le développement des notes de concept pour la mise en œuvre des activités favorables aux secteurs de la Sécurité alimentaire, de l'élevage, de la pêche, de l'eau et des terres agricoles ainsi que l'éradication de la mouche Tsé-tsé et de la Trypanosomiase.

273. Le Programme des Nations unies pour l'environnement a approuvé le financement des études relatives à l'élaboration d'un accord-cadre de coopération pour la gestion conjointe des eaux transfrontalières qui pourrait fournir un cadre de référence fiable pour la négociation de nouveaux accords de gestion des bassins.

274. Pour la première fois en 2005, la Commission, en collaboration avec le Gouvernement d'Ethiopie, a mis en œuvre des mesures concrètes sur le terrain pour la célébration de la Journée de l'environnement, dans le cadre de son rôle de sensibilisation. Cette activité restera un trait marquant des plans de travail annuels de la Commission et sera entreprise en grande partie avec des Etats membres sélectionnés sur la base de la rotation régionale.

275. Il convient de rappeler toutefois que la Commission et le Secrétariat du NEPAD ont travaillé en collaboration avec les partenaires de développement dont la Stratégie internationale des Nations unies pour la réduction des catastrophes (UN/ISDR), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque africaine de développement et d'autres institutions des Nations unies et des organisations régionales concernées, pour guider et soutenir le processus continental en vue de l'élaboration d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes. La Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement a adopté, lors de sa dixième session en juin 2004, la stratégie régionale de lutte contre les

catastrophes y relatives. La Commission et le Secrétariat du NEPAD ont sollicité davantage de soutien de la part des partenaires pour aider les Etats membres et les Communautés économiques régionales à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans leurs plans et activités de développement, au cours des deux prochaines années.

276. Même si les progrès semblaient lents, le Programme africain (ASP) poursuit ses activités en collaboration avec six Etats membres, dans la mise en œuvre de l'éradication des pesticides obsolètes de ces pays. Le manque de ressources financières a entravé cette mise en œuvre. Toutefois, les contributions financières versées récemment par la Banque africaine de développement et le Gouvernement suédois ainsi que l'engagement permanent du Fonds mondial pour l'Environnement favoriseront bientôt la mise en œuvre de ces activités dans certains pays.

277. La Commission de l'Union africaine a apporté son soutien au Groupe africain réuni en sa troisième session ordinaire tenue à Bonn, en mai 2005, pour faire l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 3) de lutte contre la désertification. Cette assistance, qui a été accordée sous forme d'interprétation simultanée, a favorisé la communication au sein du groupe et partant, renforcé la capacité de négociation.

278. La Commission, en collaboration avec la FAO et l'UE, vient de mettre au point une évaluation des systèmes d'alerte précoce en Afrique de l'Ouest. L'objectif de cette opération est d'obtenir une compréhension claire de l'efficacité des systèmes d'alerte précoce qui existent déjà sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Cela aboutira aux recommandations relatives aux mesures à prendre pour renforcer ces systèmes propres à améliorer la prise de décisions au niveau national et régional, en matière d'interventions en faveur de la sécurité alimentaire.

279. S'agissant de l'éradication de la mouche Tsé-tsé et de la Trypanosomiase, la Commission a été saisie de la mise en œuvre de la décision AHG/Dec. 156 (XXXVI) adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement africains et exhortant les Etats membres à relever collectivement le défi de l'éradication de la Trypanosomiase, maladie dévastatrice de l'homme et des animaux domestiques, transmise par la mouche Tsé-tsé et entraînant la mort, la débilité, la diminution de la productivité, des pertes économiques massives et une misère humaine indescriptible. C'est dans le cadre de cette décision que la Commission de l'Union africaine a été chargée de la mobilisation de l'engagement, du soutien et de l'action nécessaires en vue de l'éradication rapide en Afrique, du fléau de la Trypanosomiase, par l'organisation d'une campagne panafricaine de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (PATTEC). Pour mener cette tâche à bien, la Commission a créé un Bureau d'appui à la coordination et à la mise en œuvre rapide de l'initiative PATTEC.

280. Un Plan d'action de la mise en œuvre de cette décision a été élaboré et dûment entériné ; un mécanisme de gestion du processus de mise en œuvre des objectifs de l'initiative PATTEC et une structure propre à initier et coordonner les activités de cette campagne de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase sont en place à présent. La Commission a, en concertation avec les pays touchés et avec la coopération des divers partenaires, assuré la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités y compris des mesures visant à sensibiliser davantage à la cause et aux objectifs de l'initiative PATTEC, par le développement et la diffusion du

matériel publicitaire et d'information du public ; la formation permettant de renforcer les capacités techniques nécessaires et les compétences requises pour la mise en œuvre des objectifs de l'Initiative PATTEC ; la formulation de propositions de projet sur l'éradication de la mouche tsé-tsé et la recherche d'une assistance technique et financière permettant d'exécuter les projets identifiés dans les Etats membres, en matière d'éradication de la mouche tsé-tsé.

281. Un financement vient d'être accordé par le Fonds africain de développement pour soutenir la mise en œuvre des projets d'éradication de la mouche tsé-tsé dans six pays (Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mali et Ouganda) pour la première phase du Programme PATTEC.

Résultats de l'évaluation des performances

282. La mise en œuvre lente des programmes est attribuable à l'insuffisance de ressources humaines et au manque de ressources financières au Compte du Budget de solidarité.

Problèmes sous-jacents et questions connexes

283. Le manque de ressources financières aux comptes du budget de solidarité et la pénurie de personnel au département continuent à entraver la mise en œuvre des programmes planifiés.

La voie à suivre

284. Compte tenu des flux lents des contributions au budget de solidarité, la Commission devra intensifier ses activités de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre efficace des programmes approuvés.

285. La Commission devra déployer des efforts concertés en vue d'obtenir des Etats membres une allocation de ressources suffisantes pour le développement agricole et rural et qu'ils honorent leurs engagements d'allouer au moins 10% de leurs budgets nationaux à la promotion de la production agricole.

286. Il convient de rappeler à tous les pays en général ainsi qu'aux pays qui n'en n'ont pas encore pris l'engagement, de répondre d'urgence à la campagne de lutte contre la mouche tsé-tsé et d'inclure l'engagement d'éradiquer la trypanosomiase de tous les pays africains dans leurs priorités de développement national ainsi que les documents de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, etc.

287. En consultation avec les pays touchés et les partenaires de développement concernés, la Commission a effectué une mobilisation de ressources, en collaboration avec la Banque africaine de développement, pour tenter d'élaborer un cadre d'appui fiable à la création de mécanismes durables par lesquels les pays qui mettent en œuvre le processus d'éradication de la trypanosomiase pourraient être soutenus de manière efficace. A cet égard, les bureaux concernés des pays touchés sont encouragés à prendre contact avec le bureau de coordination de la PATTEC pour de plus amples informations. Une Conférence des donateurs devra être spécifiquement convoquée dans le cadre de la mobilisation de ressources en faveur de la PATTEC.

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES,
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

1. INTRODUCTION

288. Les Programmes du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie sont mis en œuvre conformément aux décisions ci-après :

Education:

289. La décennie pour l'Education en Afrique a été déclarée au Sommet des chefs d'Etat de Yaoundé en 1996. Un Programme d'Action pour la Décennie a été adopté en mars 1999 à Harare et entériné en juillet 1999 par les chefs d'Etat. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Lomé en 2000 a examiné certains rapports relatifs à la Décennie et assigné au Secrétariat de l'OUA les tâches ci-après :

- Diffusion, sensibilisation et plaidoyer en faveur de l'éducation ;
- Mise en place des structures de coordination et de suivi dans les espaces économiques régionaux ;
- Promotion de la coopération, de l'échange et renforcement des partenariats ;
- Sélection, dans chaque région, d'un nombre restreint de projets pilote.

290. Une conférence des Ministres de l'Education de l'Union africaine a été tenue à Alger, du 10 au 11 avril 2005, dans le cadre de la révision des politiques de l'éducation en Afrique, sous les auspices de la Décennie de l'Education en Afrique (1997-2006).

Science et Technologie:

291. Suite à la Décision prise à Maputo par les chefs d'Etat et de gouvernement de considérer le NEPAD comme un programme de l'UA et de l'intégrer dans les structures et les processus de l'UA (juillet 2003), une conférence des Ministres africains de la Science et de la Technologie, tenue à Johannesburg en novembre 2003, a été organisée par le Secrétariat du NEPAD et le Département de la science et de la technologie du Ministère sud-africain des Arts, de la culture et de la science et technologie. Au cours de cette conférence, des consultations ont été menées entre la délégation de la Commission de l'UA dirigée par le Commissaire en charge des Affaires sociales (Adv. B. Gawanas) au nom du Commissaire des Ressources humaines, de la science et de la technologie d'une part, et la délégation du Secrétariat du NEPAD, dirigée par le Président du Comité directeur du NEPAD, le Prof. W. Nkuhlu, d'autre part. La réunion a décidé qu'un consultant sera recruté pour l'élaboration d'un cadre d'harmonisation des programmes de la science et technologie du NEPAD.

292. La Décision EX/CL/Dec. 26 (III) de la 3^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Maputo sur le « Renforcement des capacités de l'Afrique en matière

de Biosécurité » demande à la Commission d'assurer entre autres, les tâches ci-après :

- a) Poursuivre et finaliser le Programme de renforcement des capacités en matière de Biosécurité en Biotechnologie.
- b) Convoquer une réunion d'Experts et d'organisations de la Société civile pour examiner à nouveau la question de Biosécurité en Biotechnologie et formuler des propositions pour une Position africaine commune, pour adoption, par les organes de décision de l'UA.

TIC

293. Aux termes de sa résolution 56/183 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations unies a accueilli favorablement la résolution du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) par laquelle le conseil a entériné la proposition faite par le Secrétaire général de l'UIT de tenir le Sommet mondial de la Société de l'information en deux phases dont la première se tiendrait du 10 au 12 décembre à Genève et la deuxième en Tunisie. Sur cette base et en vue de jouer un rôle plus probant au prochain Sommet mondial de la Société de l'information (WSIS) à Tunis, la Commission de l'Union africaine a adopté et pris note des décisions suivantes :

- Décision EX.CL/61 (III) de la Conférence de l'Union africaine tenue en 2003 à Maputo.
- Décision EX.CL/1118 (V) du Président sur le Sommet mondial sur la Société de l'information.

2. REACTIONS ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Education

294. Un Plan d'action comprenant quatre domaines prioritaires a été élaboré pour la Décennie de l'éducation, à savoir: i) Equité et Accès à l'éducation, ii) Qualité, importance et efficacité de l'éducation, iii) Complémentarité des modalités de formation, iv) Renforcement des capacités. A cela se sont ajoutées les questions intersectorielles dont la recherche, la mobilisation de ressources et les campagnes de communication.

295. Une définition opérationnelle a été donnée pour chacun des domaines prioritaires et des domaines d'action spécifiques ont été définis.

Science et Technologie

296. Un Consultant a été nommé sur la base des termes de référence mis au point conjointement par l'UA et le Secrétariat du NEPAD pour l'élaboration du Cadre d'harmonisation des programmes de l'UA et ceux du NEPAD.

297. Un groupe d'experts de haut niveau a été chargé de l'élaboration d'une Position africaine sur la biotechnologie et la biosécurité. En outre, l'UA et le

gouvernement allemand par le truchement de son Agence de coopération le GTZ, ont signé un Accord pour le financement d'un programme de renforcement des capacités en matière de Biosécurité qui développerait, au sein des Etats membres, les capacités à traiter des questions relatives à la Biosécurité.

298. La Commission a, par le truchement de ce département, en collaboration avec le Réseau Tiers monde (TWN), le Programme de développement des Nations unies et l'organisation mondiale de la Santé (OMS), organisé un « *Atelier régional africain sur l'Accord de l'OMC-ADPIC relatif aux Licences et à l'accès aux médicaments : solution appropriée, adoptée au niveau national* ». Cet Atelier s'est tenu au Siège de la Commission de l'UA, du 1 au 4 mars 2005 à Addis-Abeba (Ethiopie). Y Ont participé, cent trente cinq (135) représentants ressortissants de trente cinq (35) Etats membres en provenance aussi bien des Ministères de la Santé que des ministères chargés des licences, ainsi que des représentants d'ONG africaines et non-africaines, des Organisations régionales et internationales et des hommes d'affaires dans le domaine de la fabrication des Médicaments.

299. L'objectif global de l'Atelier était de promouvoir les capacités des Etats membres à traiter des questions relatives à l'Accord de l'OMC-ADPIC relatif aux licences et à l'accès aux médicaments et de les informer des derniers développements de la situation concernant ces questions.

TIC

300. L'Union africaine a participé aux événements suivants dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), prévu en novembre 2005:

a. Conférence régionale africaine préparatoire

301. La Commission de l'Union africaine a participé à la Conférence régionale africaine préparatoire du SMSI, qui s'est tenue du 28 janvier au 4 février 2005, à Accra (Ghana), sous le thème « L'Accès, condition essentielle à l'édification d'une société de l'information inclusive en Afrique ».

302. A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté un document intitulé "Les engagements d'Accra pour le Sommet de Tunis", dont le contenu est le suivant :

1. Les principes fondamentaux à la base de la société africaine de l'information.
2. Directives pour le développement.
3. Mobilisation de ressources, notamment les ressources humaines.
4. Coopération internationale.
5. Aspects opérationnels, la voie vers Tunis, stratégies de mise en œuvre des TIC, mécanismes de financement, gouvernance de l'internet, partenariat, perspectives d'avenir et la voie à suivre après Tunis.

303. La Commission de l'Union africaine a été chargée de prendre les actions suivantes:

1. Solliciter l'appui des autres régions du monde pour le financement du Fonds de solidarité numérique.
2. Assister le Bureau du Comité ministériel africain dans la coordination de la position des gouvernements africains avant et pendant le Sommet de Tunis.
3. Organiser et présider deux fois par an, la réunion du Comité de coordination interinstitutions, chargé de l'exécution des projets de développement de l'infrastructure des TIC.

b. Deuxième réunion du Comité préparatoire du SMSI – Phase de Tunis

304. La réunion du Comité préparatoire du Sommet de Tunis s'est tenue à Hammamet (Tunisie), du 24 au 26 juin 2004. A cette réunion, les gouvernements ont décidé de tenir PrepCom II à Genève pendant 7 jours, à compter du 17 février 2005.

305. L'Union africaine a participé à PrepCom II dans le cadre de la Phase de Tunis qui a décidé qu'au cours de la phase inter-sessions entre PrepCom II et PrepCom III:

1. Le texte du chapitre deux de la partie opérationnelle (Mécanismes de financement), qui est une conclusion des travaux de PrepCom II, sera transmis directement à PrepCom III.
2. Le texte sur le Chapeau politique, conclusions des travaux de PrepCom II, ainsi qu'un lot de documents contenant des commentaires et des propositions par écrit seront transmis directement à PrepCom III.
3. Le Groupe des Amis de la présidence continuera de formuler les propositions pour les Chapitres I (Mécanisme de mise en œuvre) et IV (la voie à suivre) pour la partie opérationnelle. Ces nouvelles propositions viendront en complément aux commentaires et propositions soumis par écrit lors de la première lecture le 21 février, contenus dans le lot de documents sur le Chapitre I et le Chapitre IV, respectivement. Les documents susmentionnés seront transmis à PrepCom où des décisions seront prises sur l'utilisation des nouvelles propositions.
4. Le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance de l'internet sera présenté à la mi-juillet 2005; l'ensemble de ces contributions sera transmis à PrepCom III avec le rapport du Groupe de travail.
5. PrepCom III se tiendra à Genève du 19 au 30 septembre 2005.

c-Conférence panarabe et réunion du Comité ministériel africain

306. La Commission de l'Union africaine a participé à la Conférence panarabe préparatoire du SMSI phase II, tenue du 8 au 10 mai 2005 au Caire (Egypte). La réunion du Comité ministériel africain était également prévue pour le 2^{ème} jour de la Conférence, c'est-à-dire, le 9 mai. Cette réunion devait examiner et adopter les

conclusions des travaux du Bureau de la réunion de Bamako, l'état d'avancement des Engagements d'Accra ainsi qu'une Position africaine commune et un Plan d'action devant être présentés au prochain Sommet des chefs d'Etat de l'Union africaine en juillet. Toutefois, les ministres n'avaient pas le quorum pour prendre des décisions.

307. Les points suivants ont été adoptés au cours de la réunion du Groupe de travail :

1. Projet de Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE) ;
2. La Commission de l'Union africaine doit jouer le rôle chef de file pour les Etats membres africains au SMSI II à Tunis et soumettre la ARAPKE à l'attention du prochain Sommet des chefs d'Etat, pour adoption.
3. Le Bureau de la réunion de Bamako doit poursuivre l'action de coordination dans le cadre de la préparation de SMSI II.
4. Déclaration conjointe sur la société arabo-africaine de l'information.

Fonds de solidarité numérique

308. En février 2003, au cours du processus préparatoire de la première phase du SMSI, S.E. M. A. Wade, Président de la République du Sénégal, a proposé, au nom du NEPAD et de l'Union africaine, la création d'un Fonds mondial de solidarité numérique (FSN). Ce Fonds a été lancé officiellement à Genève le 14 mars 2005 et a été financé, au cours de 2005, grâce aux contributions de ses 17 membres fondateurs.

3. INDICATEURS ET EVALUATION DES RESULTATS

Education

309. Au cours des décennies 1960-1990, les pays africains ont déployé d'énormes efforts pour promouvoir l'éducation, en particulier dans le domaine de l'alphabétisation et de la réforme des programmes scolaires. La plupart des pays ont été en mesure d'institutionnaliser la planification de l'éducation et de rendre professionnels leurs services nationaux d'éducation. Toutefois, ces réalisations ont été entravées par un certain nombre de facteurs, à savoir :

- L'instabilité politique ;
- La récession de l'économie africaine, à partir de la décennie des années 80 ;
- Les programmes d'ajustement structurel ;
- Le fardeau de la dette.

310. Les activités dans le cadre de la Décennie de l'éducation ont démarré tard car certaines régions n'ont pas commencé la Décennie avant 2002. Cette situation a été exacerbée par les deux années perdues entre la proclamation officielle de la Décennie en 1997 et l'élaboration de son Plan d'action en 1999.

311. Un progrès notable a été cependant enregistré dans le domaine de l'éducation ; il s'agit des bonnes relations de travail entre l'Union africaine et ses groupements économiques régionaux, grâce à la mise en place de cinq structures régionales de coordination pour la Décennie. Des projets régionaux ont été élaborés dans quatre des cinq régions : Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique australe. Les groupes de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe ont entrepris certaines activités d'envergure. La CEDEAO a maintenant adopté un Protocole sur l'éducation, tandis que la SADC a mis sur pied des groupes de travail sur un certain nombre de questions ayant trait à l'intégration régionale par l'éducation.

4. PROBLEMES EN SUSPENS ET QUESTIONS CONNEXES

Education

312. Au cours de la Décennie, l'instabilité politique et les conflits internes ainsi que le VIH/SIDA ont eu des conséquences néfastes sur l'éducation dans un certain nombre de pays, mais chaque pays déploie des efforts soutenus afin de réaliser les objectifs à l'horizon 2015, année cible fixée par la communauté internationale.

313. Les ministres ont souligné la nécessité pour les gouvernements de libéraliser la bande de fréquences et la connectivité afin que les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent un rôle majeur dans l'éducation.

5. LA VOIE A SUIVRE

Education

314. A la Conférence des ministres, un certain nombre de recommandations ont été faites, dont les plus importantes sont les suivantes :

- Promotion et mobilisation de ressources humaines, grâce aux programmes qui convertissent la fuite des compétences en accroissement des compétences, en mettant l'accent sur la qualité et la fidélisation des enseignants, en impliquant les universités locales et l'Association des universités africaines dans la planification de la redynamisation de l'éducation universitaire, dans la promotion de l'enseignement supérieur grâce à la création de centres d'excellence sous-régionaux et régionaux en science et technologie, et autres disciplines, dans la mise en service de l'Académie africaine des langues ;
- Evaluation immédiate et détaillée de la Décennie;
- Elaboration d'un Plan d'action pour la prochaine Décennie de l'Education ;
- Facilitation de l'intégration de MINEDAF à COMEDAF.

Science et Technologie

315. Le Cadre pour la Science et Technologie en Afrique sera examiné et adopté en tant qu'un programme global de la Science et Technologie en Afrique à la prochaine Conférence ministérielle sur la Science et la Technologie, prévue au Sénégal, en septembre 2005.

SMSI, Tunis, novembre 2005

316. La deuxième phase du SMSI prévue à Tunis en novembre 2005 sera la phase de l'action concrète et des solutions. Cette deuxième phase sera centrée sur :

- Le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève par les parties prenantes aux niveaux national, régional et international avec un accent particulier sur les défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés ;
- Examen du rapport du Groupe de travail sur les Mécanismes de financement et action appropriée à prendre;
- Gouvernance de l'internet : examen du rapport du Groupe de travail sur la gouvernance de l'internet et action appropriée à prendre.

317. Il est espéré que le projet de Plan d'action africain sera présenté, pour examen et amendement, à l'Atelier sur le renforcement des capacités en gouvernance de l'internet organisé à l'intention des décideurs africains et prévu en juin à Dakar, et au Forum sur le genre et les technologies de l'information et de la communication prévu du 29 au 31 août au Cap (Afrique du Sud), en plus d'autres questions connexes.

318. PrepCom III pour SMSI se tiendra du 19 au 30 septembre à Genève, outre la réunion du Groupe de travail prévue en juillet au Nigeria qui examinera les derniers progrès réalisés dans le cadre de l'ARAPKE ainsi que d'autres questions connexes.

319. Le Bureau de la réunion de Bamako doit se réunir à Bamako à la fin du mois de septembre 2005 pour finaliser le Plan d'action à faire circuler dans les Etats membres pour recueillir les commentaires.

Fonds de solidarité numérique (FSN)

320. Le Comité exécutif du Fonds et son Secrétariat prépareront le passage de l'appui politique à l'adoption d'un Accord juridique en convoquant une Conférence internationale en 2006 à Genève. Cette Conférence aura pour objectif l'adoption d'une Convention internationale sur le FSN. Le Bureau de la réunion de Bamako et la communauté africaine sont encore en train d'examiner les meilleures possibilités (ressources, mécanismes de financement, politiques d'intervention, suivi, évaluation des activités etc..).

321. Il est prévu que le projet de Plan d'action africain soit présenté, pour examen et amélioration, à l'atelier de renforcement des capacités sur la Gouvernance de l'Internet pour les décideurs africains. Cet atelier se tiendra à Dakar au mois de juin et au Forum sur Genre et TIC prévu du 29 au 31 août au Cap (Afrique du Sud).

6. PROJET DE DECISIONS DEVANT ETRE SOUMIS A L'ATTENTION DU CONSEIL EXECUTIF ET DU SOMMET

322. Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à la Conférence, les ministres ont recommandé que la Conférence de l'Union africaine demande à la Commission de l'Union africaine, en consultation avec les différentes communautés économiques régionales, de :

- Procéder immédiatement à une **évaluation de la Décennie** de l'Education en Afrique (1997 – 2006), qui tire à sa fin.
- **Elaborer**, sur la base des résultats de l'évaluation et des nouveaux défis auxquels l'Afrique est confrontée en matière d'éducation, un nouveau plan d'action pour la deuxième Décennie de l'Education qui comportera les mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation avec des points de repère et des indicateurs.
- **Adopter le nouveau Plan d'action et proclamer la deuxième Décennie de l'Education en Afrique** en tenant compte du Cadre stratégique de l'UA/NEPAD adopté et des leçons tirées de la première Décennie de l'Education.
- **Financer la mise en oeuvre** du nouveau Plan d'action grâce aux ressources obtenues des Etats membres, aux capacités des institutions spécialisées africaines et aux partenaires de développement existants en Afrique.
- **Mobiliser** l'appui en vue du renforcement des communautés économiques régionales et de toute autre institution continentale d'exécution ainsi que des réseaux dans le domaine de l'éducation.
- Prendre les mesures nécessaires en vue de l'intégration de MINEDAF à COMEDAF.
- **Veiller** au déblocage des ressources des TIC, en particulier le contrôle de la connectivité en Afrique afin de faciliter l'éducation de qualité, la recherche et le développement en général pour soutenir l'intégration régionale africaine.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES

INTRODUCTION

323. Dans son programme de travail pour 2005-2007, le Département des Affaires sociales a l'ambition de promouvoir « une approche globale et centrée sur l'homme du développement social et de la coordination intra et intersectorielle du secteur social afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie des populations africaines, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisées ».

324. Il a été remarqué qu'à moins de répondre aux besoins fondamentaux des populations, les efforts politiques et de développement économique ne donneront aucun résultat. Il a été également indiqué que les activités du secteur social s'étendent à plusieurs domaines et sont liées entre elles, et que les politiques et programmes des autres secteurs ont des implications sociales et humaines.

SANTE ET NUTRITION

325. Les programmes de développement social sont basés sur le Plan stratégique 2004-2007 de la Commission de l'Union africaine et, en ce qui concerne la Santé et la Nutrition, le Programme 20 : Halte au SIDA, au paludisme et à la tuberculose, et le Programme 21 : Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Commission de l'Union africaine a collaboré étroitement avec les institutions des Nations unies et autres partenaires afin de coordonner et d'harmoniser la promotion de la lutte contre les maladies très répandues et d'améliorer les conditions sanitaires sur le continent. Ces activités entrent dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la Conférence de l'Union tenue en janvier 2005, concernant le Rapport intérimaire sur le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite, et l'examen à mi-parcours de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Pour que l'Afrique réalise les OMD, il lui faut accélérer l'accès aux médicaments essentiels, aux matériels et services pour tous. La lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies implique la prévention, le traitement, les soins et le soutien.

326. La Commission de l'Union africaine a participé au Séminaire de l'Union européenne (UE) sur "Promouvoir le développement socioéconomique pour tous" organisé en janvier 2005 à Bruxelles (Belgique). Ce Séminaire avait pour objectif de se préparer pour le débat de la Commission des Nations Unies sur le développement social dans le cadre de l'examen dix ans après le Sommet mondial sur le développement social tenu en 1995 à Copenhague.

327. En 2003, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté une résolution entérinant les recommandations du Rapport mondial sur la violence et la santé et demandant aux Etats membres de mettre au point des plans d'action nationaux de prévention de la violence et des systèmes de collecte de données sur la violence. Cette résolution de l'Union africaine demande en outre aux Etats membres de proclamer 2005, l'Année africaine de prévention de la violence. " L'OMS et autres partenaires apportent leur soutien aux Etats membres dans la mise en œuvre de cette décision, et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'OMS, est en passe de recruter un administrateur de projet pour soutenir le

processus. Cela est important, compte tenu de la violence liée aux conflits, et autres causes prévalant sur le continent.

328. Il convient de rappeler que la majorité des Africains sont des jeunes, les dirigeants et les parents de demain et partant, garants de la génération future. Cependant, ils ont de nombreux défis à relever, notamment la pauvreté, le chômage, l'abus de la drogue, et le VIH/SIDA. Ils ont montré clairement qu'ils peuvent réussir s'ils sont responsabilisés et soutenus. Cela nécessite un leadership efficace à tous les niveaux, une planification appropriée, une approche intégrée et multisectorielle, la participation du public, des partenariats bien coordonnés et l'accès durable aux ressources. A cet égard, la Commission de l'Union africaine a participé à la première réunion du Comité exécutif de l'Organisation panafricaine de la jeunesse sur la lutte contre le VIH/SIDA (OPJ) tenue à Kigali (Rwanda) du 14 au 19 mars 2005. Cette réunion avait pour thème "Responsabilisation de la jeunesse africaine ; une approche globale pour faire face à la pandémie du VIH/SIDA". Une des conclusions de cette réunion a été que les jeunes sont les plus riches ressources de l'Afrique et aussi les agents par lesquels la pandémie de VIH/SIDA peut être arrêtée et sa tendance renversée. Ils peuvent par conséquent se prendre en charge pour lutter contre le VIH/SIDA.

329. En fin mars 2005, le nouveau Directeur régional de l'OMS-AFRO a rendu visite au Président de la Commission de l'Union africaine et à la Commissaire en charge des Affaires sociales. Ils ont discuté de questions d'intérêt commun pour la promotion de la santé et le bien-être en Afrique ainsi que de la promotion dans ce domaine ; et pour faire avancer la mise en oeuvre des Vision et Mission de l'Union africaine dans les domaines de l'intégration économique, social et politique. Dans le cadre du suivi de cette visite, la Commission de l'Union africaine a participé à une réunion conjointe OMS, Union africaine et CER sur le "Renforcement du partenariat pour la santé" tenue les 28 et 29 avril à Brazzaville (Congo). A cette réunion, l'information sur les politiques, plans et actions en matière de développement sanitaire de chaque organisation a été partagée, les outils actuels de coopération examinés et les moyens d'améliorer cette coopération, les partenariats et la collaboration, identifiés.

330. La Journée Mondiale de la Santé a été célébrée le 7 avril 2005 sous le thème "Chaque mère et chaque enfant comptent" pour faire en sorte que les programmes de santé publique offrent à toutes les familles l'accès à un éventail complet de soins et services. La célébration a coïncidé avec une réunion de haut niveau sur la protection maternelle et infantile tenue à Delhi (Inde) à laquelle la Commission a participé et à l'issue de laquelle une Déclaration a été adoptée sur la protection maternelle, néonatale et infantile (9 avril 2005).

331. En mars 2005, l'Initiative multilatérale sur le paludisme (IMP) et le Programme de recherche sur les maladies tropicales (PRMT) ont collaboré avec la Commission de l'Union africaine en vue d'organiser une réunion du Groupe des chercheurs sur le «Renforcement des capacités en matière de recherche sur le paludisme en Afrique». Par ailleurs, le 25 avril 2005, la Journée africaine de la lutte contre le paludisme a été marquée par le thème "Tous unis contre le paludisme : Ensemble nous pouvons juguler le paludisme" avec un programme de sensibilisation aussi bien dans les Etats membres qu'à la Commission de l'Union africaine. Il a été fait remarquer que le paludisme est le Tsunami de tous les jours en Afrique, le domicile

est le premier hôpital et que chacun a un rôle à jouer contre ce fléau. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'OMS est en passe de mettre sur pied un groupe de travail ad hoc pour coordonner et accélérer les activités préparatoires de l'examen à mi-parcours des résultats du Sommet d'Abuja de 2000 sur "Faire reculer le paludisme".

332. S'agissant des épidémies des maladies d'apparition récente ou qui refont leur apparition, les épidémies de fièvres hémorragiques très contagieuses avec un taux de mortalité très élevé, ont été signalées : **Marburg** en Angola et **Ebola** en République démocratique du Congo. La prévention et la lutte contre ces épidémies nécessitent des systèmes d'intervention rapide et efficace ainsi que le strict respect des règles internationales. Les défis qui y sont liés sont compliqués davantage par l'absence de systèmes de surveillance et par le fait qu'il n'existe encore aucun vaccin efficace contre ces virus. En ce qui concerne l'éradication de la poliomyélite, des systèmes efficaces d'intervention sont mis au point pour arrêter la transmission et la propagation grâce à la vaccination universelle de tous les enfants dans les Etats membres affectés par les épidémies de polio. Des progrès notables ont été réalisés dans le domaine de l'éradication de la polio. Toutefois, l'Afrique doit intensifier ses efforts en vue de la prévention de la transmission, en particulier dans les pays affectés par les conflits et par d'autres crises. Il convient de souligner à ce stade que, dans le cadre de l'Initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite, la réapparition de la polio dans certains pays africains est due à la désinformation et à d'autres difficultés. Cela montre clairement que, pour arriver à éradiquer totalement la poliomyélite nous devons poursuivre en tout temps notre travail de sensibilisation, de diffusion de la bonne information et de campagnes de vaccination. Il en est de même pour les programmes de vaccination contre certaines autres infections.

333. La Commission de l'Union africaine a participé activement à la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la Santé qui s'est tenue du 16 au 26 mai 2005 à Genève (Suisse). Dans son discours devant l'Assemblée, la Commissaire en charge des Affaires sociales a mis en exergue la participation de l'Union africaine à la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies dans le cadre du Programme 20 du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine (2004-2007). Les questions ayant reçu la plus grande attention au cours de l'Assemblée sont : la révision des règles internationales de la santé, la réalisation des OMD en matière de santé, l'action pour la santé dans les situations de crise et de catastrophe, la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, l'éradication de la polio et la stratégie mondiale de vaccination, les maladies non contagieuses et les conditions, la protection sociale, le Rapport mondial sur la violence et la santé, la recherche et autres questions.

334. La Commissaire en charge des Affaires sociales a tenu une séance de travail avec le Groupe des Ministres africains de la Santé qui participaient à l'Assemblée mondiale de la Santé. Ils ont discuté de questions tel que le projet de loi de l'Inde sur les médicaments génériques qui risquait énormément d'affecter l'accès aux médicaments en Afrique. La Commissaire a rappelé aux Ministres que le Sommet des chefs d'Etat tenu en janvier 2005 à Abuja a demandé à la Commission de l'Union africaine d'identifier les capacités en vue de la création de centres d'excellence régionaux pour les médicaments génériques dans le cadre du NEPAD. A cet égard, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec différents partenaires, se chargera d'élaborer ce plan. En attendant, la Commission se propose

de tracer un plan pour le renforcement des capacités dans la production des médicaments en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé. La question d'accès aux médicaments sera également discutée à la prochaine réunion des Ministres de la Santé prévue en octobre 2005 à Gaborone (Botswana). Au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé, la délégation de la Commission de l'Union africaine a eu l'occasion d'honorer un certain nombre d'engagements officiels dont la tenue des réunions bilatérales avec différents organes de l'OMS. La Commissaire a également participé à la réunion du Groupe de travail sur le VIH/SIDA dont elle est membre et qui a pour objectif de coordonner plus efficacement l'intervention face à cette épidémie.

335. Au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS), la Commissaire en charge des Affaires sociales a rencontré le Directeur régional de l'OMS-AFRO pour discuter de la préparation de la réunion des experts sur les médicaments essentiels qui examinera l'état de la mise en œuvre de l'Initiative de Bamako et de la Décennie de l'Union africaine pour la médecine traditionnelle africaine. Ils ont également discuté de la participation de l'Union africaine à la réunion du Comité de l'OMS Région Afrique et de la convocation de la prochaine session de la Conférence des Ministres africains de la Santé, prévue à Gaborone (Botswana) du 14 au 18 octobre 2005. Comme indiqué plus haut, l'accès aux médicaments sera une des questions importantes à discuter au cours de cette Conférence.

336. La Commission de l'Union africaine et le Groupe technique de l'OMS se sont réunis le 20 mai 2005. Au cours de cette rencontre, la délégation de la Commission de l'Union africaine a été informée que le Groupe technique de l'OMS a deux (2) programmes liés entre eux sur la recherche, notamment le Programme africain de vaccin contre le SIDA (PAVS) et l'Initiative multilatérale sur le paludisme (IMP). Le coordonnateur du PAVS a informé la réunion que le PAVS est un programme parrainé par l'OMS et un réseau de chercheurs qui vise à renforcer les capacités pour le vaccin contre le SIDA. Il s'agit d'un programme conjoint avec l'ONU/SIDA et un comité directeur qui se réunit chaque année. Ce programme fonctionne avec 6 groupes de travail à savoir, le groupe de sensibilisation, le groupe de planification stratégique nationale, le groupe d'éthique, le groupe d'épidémiologie, le groupe de comportement social et le groupe des questions communautaires. Enfin, elle a rappelé à l'Union africaine la convocation, du 6 au 8 juin, à Addis-Abeba, de la réunion du PAVS et de la réunion technique d'information le 3 juin 2005 que la Commission devait tenir et présider.

337. Le coordonnateur de l'IMP a également informé la délégation de l'Union africaine de l'Initiative multilatérale sur le paludisme. Il a signalé que l'IMP fait partie du Programme de recherche et de formation avec, pour objectif primordial, le renforcement des capacités en matière de recherche sur le paludisme en Afrique. Il a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine pour son soutien notamment pendant la réunion de l'IMP en mars 2005, réunion au cours de laquelle la Commissaire en charge des Affaires sociales a prononcé une allocution. Il a informé la délégation de la Commission de l'Union africaine de la convocation, en novembre 2005, au Cameroun, d'une conférence sur le paludisme à laquelle la Commissaire en charge des Affaires sociales devra prononcer un discours liminaire. Le chercheur chargé du Programme de renforcement des capacités a informé la délégation de la Commission de l'Union africaine du programme de renforcement des capacités à l'OMS en indiquant que l'OMS accorde des subventions pour la

recherche et la formation aux Africains titulaires d'une Maîtrise ou d'un Doctorat ès sciences. Il a fait remarquer que la capacité de recherche dans les pays francophones accuse du retard et qu'elle a besoin de plus d'attention. Pour terminer, il a informé la réunion que les universités africaines sont encouragées à fournir la formation nécessaire en indiquant que les Universités du Cap et de Witwatersrand ont été renforcées pour faire face efficacement à ce problème.

338. La Commission de l'Union africaine a tenu une réunion avec Partenariat Halte à la Tuberculose (**Stop TB Partnership**) à Genève en marge de l'Assemblée mondiale de la Santé. A cette réunion, **Stop TB Partnership** a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine d'avoir participé à la réunion de son Conseil d'Administration qui a eu lieu en mars 2005 à Addis-Abeba (Ethiopie). Le Secrétaire exécutif de Stop TB Partnership a informé la délégation de la Commission de l'Union africaine que la Commissaire en charge des Affaires sociales a été nommée membre honorifique du Conseil d'Administration de Stop TB Partnership et qu'elle sera invitée à participer à la prochaine réunion de ce Conseil. Le Secrétaire exécutif a également informé l'Union africaine que l'Ethiopie a offert d'abriter la réunion sur le financement de la lutte contre la tuberculose et qu'un forum de TB Partnership aura lieu en Afrique en 2007. Par ailleurs, il est espéré que les Ministres africains de la Santé pourraient déclarer la tuberculose comme un cas d'urgence lors de leur prochaine réunion régionale prévue en août 2005 à Maputo (Mozambique).

339. En décembre 2004, la Commission de l'Union africaine en collaboration avec l'ONU/SIDA et autres partenaires, a organisé une consultation technique en vue de l'élaboration d'un projet de Plan stratégique sur le VIH/SIDA pour 2005-2007. Les participants ont été choisis sur la base de leur compétence professionnelle et de leur longue expérience en la matière. A l'issue de cette consultation, un projet de Plan stratégique a été élaboré et ensuite examiné et finalisé par une deuxième réunion technique organisée du 26 au 28 mai par le Département des Affaires sociales de la Commission de l'Union africaine. Cette réunion avait pour objectif d'accélérer l'action visant à faire face au défi que pose le VIH/SIDA sur le continent.

340. Ces consultations ont en outre permis d'élaborer le Plan stratégique 2005-2007 de AIDS Watch Africa (AWA) pour aider cette ONG à jouer son rôle plus efficacement. Elles ont également offert aux parties prenantes l'occasion de faire leur contribution au plan d'action final et de proposer les moyens de mobiliser des ressources à l'Union africaine et à l'extérieur pour le financement de la mise en œuvre des Plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et de l'AWA sur le VIH/SIDA.

341. S'agissant de la nutrition, la Commission de l'Union africaine est en passe de réviser la Stratégie régionale africaine sur la nutrition à la lumière des récents développements dans le domaine de la nutrition, en particulier le VIH/SIDA et son lien avec la nutrition et la sécurité alimentaire.

342. La Commission de l'Union africaine, en entreprenant ses activités de développement social, a rencontré les difficultés suivantes : pénurie de ressources humaines et financières, manque de collaboration interdépartementale, manque de communication avec les ministères de tutelle, et emploi du temps chargé d'autres activités dans le Département. En conséquence, il est recommandé d'entreprendre les actions suivantes :

- Renforcement des capacités humaines au sein de la Commission de l'Union africaine ;
- Mise à disposition de ressources pour le financement des activités ;
- Amélioration des réseaux entre les Ministères de la Santé et les Conseils/Commissions Nationaux sur le Sida ;
- Coordination plus efficace des programmes avec les partenaires en vue d'éviter la duplication ;
- Priorité accordée à la santé dans les programmes de développement en Afrique étant donné que tous les autres programmes sectoriels ne peuvent être mis en œuvre si les populations n'ont pas la bonne santé.

343. Les activités en cours comprennent, entre autres, :

- une réunion d'experts sur l'examen de la mise en œuvre de l'Initiative de Bamako sur les médicaments essentiels, la médecine traditionnelle et les systèmes de santé prévue en juillet 2005 ;
- La deuxième session de la Conférence de l'Union africaine des Ministres de la Santé prévue du 10 au 14 octobre 2005 au Botswana ;
- Le Forum continental sur les Droits de l'Homme et les personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le Sida (1^{er} décembre 2005). Ce Forum précédera la Conférence internationale sur le Sida et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique (ICASA) qui sera organisée en début décembre 2005 à Abuja (Nigeria).

POPULATION ET DEVELOPPEMENT

344. La Commission de l'Union africaine reconnaît que la population et la santé génésique sont des composantes essentielles du développement socioéconomique en Afrique. En conséquence, la Commission encourage les politiques et programmes visant la dynamique population à réaliser un développement socio-économique soutenu tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

345. Au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été entreprises en matière de population et développement :

- Convocation de la première Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD) à Durban, (Afrique du Sud) les 3 et 4 février 2005. Cette Conférence avait pour thème « Urbanisation, logement et développement : Vers un cadre renforcé pour la promotion des cités et villes durables en Afrique ». Cette Conférence a été organisée en collaboration avec UN-HABITAT et le Gouvernement d'Afrique du Sud, et a été précédée d'une réunion de la Commission africaine de la population (31 janvier – 2 février 2005). La

Conférence ministérielle a été précédée d'une réunion de la Commission africaine de la Population (CAP) qui a servi de groupe d'experts pour la Conférence. La Conférence ministérielle a mis en place un Bureau avec l'Afrique du Sud comme Président.

- Un rapport des activités de la CAP pour la période 2002-2004 a été préparé et examiné aussi bien par la réunion de Durban mentionnée plus haut que par la cinquième Assemblée générale de la CAP tenue les 27 et 28 avril 2005 à Addis-Abeba. Au cours de cette réunion, la CAP a élu un nouveau Bureau présidé par l'Afrique du Sud. L'Assemblée générale a également révisé le Règlement Intérieur de la CAP et a décidé que le seul secrétariat de la CAP sera la Commission de l'Union africaine avec le soutien de la CEA, de la BAD, du FNUAP et autres partenaires. Cette décision a été prise pour assurer une coordination efficace et une circulation rapide de la communication et de l'obligation de rendre compte en vue de faciliter le travail de la CAP.
- La cinquième session ordinaire de la CAP organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le FNUAP a examiné le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique (OMD) préparé par le Département des Affaires sociales conformément à la décision du Sommet de janvier sur l'examen de l'état d'avancement de la réalisation des OMD. La CAP s'est félicitée de la qualité du rapport et a fait un certain nombre d'observations en vue de l'améliorer. Ce document a servi de ressource pour le rapport de la Commission de l'Union africaine et le projet de Position africaine commune sur les OMD.

346. Par ailleurs, le Département a participé à un certain nombre de conférences et de réunions où les questions de population et de santé génésique ainsi que d'autres questions de développement ont été débattues et d'importantes décisions prises. Le Département des Affaires sociales a également participé aux réunions et conférences ci-après :

- 4-8 avril 2005, vingtième session du Conseil d'Administration de UN-HABITAT, Nairobi, (Kenya) ;
- 2-7 mai 2005, Conférence de l'Union africaine des Ministres de l'Economie et des Finances, Dakar (Sénégal) ;

SANTE GENESIQUE ET DROITS

347. La santé génésique a été longtemps considérée non seulement comme une simple absence de maladies ou d'infirmité, mais également comme un bien-être et une sécurité absolus chez les hommes, les femmes, les jeunes et les vieux dans toutes les sociétés. La santé génésique sous-entend également les droits de l'homme dont le droit à la santé, à l'intégrité et à la dignité de la personne, à prendre des décisions sur des questions affectant sa propre vie, à choisir son partenaire pour la vie, à décider du nombre et de l'espacement de la naissance des enfants, et à

avoir accès à la santé et autres services pour faire de la vie sexuelle et de la procréation, des événements heureux et sans risque.

348. Une série d'études de la situation de santé génésique sont en cours depuis août 2004 au niveau sous-régional en collaboration avec la Fédération internationale de la Procréation planifiée – région Afrique (IPPFAR). Le résultat final de toutes ces études sous-régionales sera un "Plan d'action détaillé sur la santé génésique en Afrique" qui est une des actions prioritaires de la Commission de l'Union africaine pour 2005.

349. Le projet de Plan d'action ainsi que le projet de Feuille de route pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité néonatales et maternelles élaborés en 2004 en collaboration avec l'OMS/AFRO, seront soumis à l'attention de la deuxième session de la Conférence des ministres africains de la santé, prévue en octobre 2005 à Gaborone (Botswana). La Commission de l'Union africaine a participé aux réunions ci-après :

- 22-26 février 2005, Conférence sous-régionale sur la santé génésique et les droits pour la région d'Afrique australe, Windhoek (Namibie) ;
- 30 mai- 3 juin 2005, le Département des Affaires sociales a participé à l'atelier régional du FNUAP sur la réponse aux demandes de renforcement des capacités des pays en matière de sécurité sanitaire. Cet atelier avait pour objectif principal de programmer les activités régionales et les programmes de travail et d'établir également un calendrier selon lequel les pays bénéficieront de soutien. A cet égard, la Commission de l'Union africaine soutient l'initiative du FNUAP sur la sécurité en matière de santé génésique qui a déjà mobilisé 75 millions de dollars EU dont 20 millions sont destinés au financement d'un projet de 24 mois dans les pays en situation de conflits et émergeant des conflits dont la plupart sont des pays africains.
- 7-9 juin 2005, Conférence sous-régionale sur la santé génésique et les droits pour la sous région d'Afrique de l'Ouest (Anglophone), Abuja (Nigeria).

350. Toutes ces activités et événements sont la preuve de l'importance que la Commission de l'Union africaine accorde à la santé génésique comme préconisé dans la nouvelle Vision, Mission et Cadre stratégique de la Commission pour la période 2005-2007.

TRAVAIL, EMPLOI ET MIGRATION

351. L'Afrique reste confrontée à d'immenses défis de la pauvreté et du chômage. Ces défis entravent les efforts de l'Afrique à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement à savoir, réduire la moitié, la pauvreté d'ici à 2015. En Afrique, le chômage et le sous-emploi s'accroissent à un rythme alarmant. Cette croissance a des conséquences les plus graves sur les jeunes, les femmes, les pauvres et les personnes handicapées qui sont particulièrement vulnérables aux chocs socio-économiques. Cette population active se trouve pour la plupart dans le secteur informel de l'économie où les conditions de services sont pires que jamais. Le

paradoxe de la pauvreté extrême et croissante en Afrique entre les ressources humaines et les ressources naturelles est une triste réalité à la lumière des changements positifs qui interviennent dans le domaine de la réduction de la pauvreté dans le monde.

La Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine

352. La troisième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales s'est tenue du 18 au 23 avril 2005, à Johannesburg (Afrique du Sud). Diverses questions d'importance particulière ont été examinées par la réunion des experts et les Ministres du travail et des Affaires sociales ont adopté des décisions à savoir, entre autres :

- Les Objectifs du Millénaire pour le développement en relation avec le Travail et l'emploi;
- Les résultats du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique;
- Examen de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté;
- Rapport d'activité des membres africains du Conseil d'administration du BIT;
- Projet Cadre de Politique sociale pour l'Afrique ;
- Projet de Cadre stratégique pour une politique de la migration en Afrique
- Suivi de la mise en œuvre du Cadre de politique et du Plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement et la création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement;
- Promotion de l'emploi des jeunes;
- Repenser la Commission du Travail et des Affaires sociales.

353. A l'issue des débats, la Commission du travail et des Affaires sociales a adopté un certain nombre de recommandations. Le rapport et les recommandations sont présentés au Conseil pour adoption et directives à donner.

BIEN-ETRE SOCIAL

Protection, survie et développement de l'enfant

354. Les enfants africains sont l'avenir de l'Afrique. Les enfants et les jeunes constituent près de la moitié de la population africaine. En conséquence, l'avenir de l'Afrique dépend du bien-être de ses enfants. Nous constatons malheureusement que la vulnérabilité, la marginalisation et l'abus des enfants sont monnaie courante sur le continent. Leurs vies sont trop courtes et leurs chances de vivre trop limitées. Pourtant, de nombreux engagements ont été pris et sanctionnés dans des documents afin d'améliorer les conditions de vie des enfants et de leur donner de

meilleures chances de survie et de développement. Il s'agit, entre autres, de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Position africaine commune sur les enfants, - « L'Afrique pour le bien-être des enfants » et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont fixé des buts pour permettre aux gouvernements de répondre aux besoins des enfants africains et de les inclure dans leurs programmes prioritaires.

355. La Commission de l'Union africaine a placé les enfants en priorité dans son programme stratégique pour 2004 - 2007 et, dans ce contexte, un certain nombre d'activités, de sensibilisation ont été entreprises. Quant à la Journée de l'Enfant africain, célébrée le 16 juin chaque année, la Commission de l'Union africaine a animé un atelier sur le thème « Protection sociale des orphelins et des enfants vulnérables » afin d'identifier les problèmes qui rendent les enfants vulnérables et de mettre au point des programmes et/ou stratégies pour leur protection. C'était également une occasion d'élaborer des projets concrets en faveur des enfants vulnérables projets pouvant être exécutés conjointement avec les autres prenantes.

356. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'Enfant a également été très actif dans la promotion des droits des enfants tel que stipulé dans la Charte africaine. Le rapport du Comité est présenté séparément. Cependant, il est encore inquiétant de noter que seuls 35 des 53 Etats membres ont ratifié la Charte africaine. En conséquence, un appel a été lancé aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient d'urgence la Charte.

Décennie africaine des personnes handicapées (1999-2009)

357. Les personnes handicapées sont parmi les plus vulnérables dans notre société. Les Etats membres n'accordent pas aux questions d'infirmité et aux personnes handicapées l'attention qu'elles méritent et aucune politique, ni protection sociale n'existent pour améliorer leurs conditions de vie. Avec la proclamation d'une Décennie africaine des personnes handicapées et l'adoption d'un Plan d'action pour mettre en œuvre les objectifs de la Décennie, les personnes handicapées ont pris davantage conscience de leur rôle et de leurs droits dans la société. Elles veulent désormais participer au développement socio-économique et politique de leurs pays et ne plus être considérées ni comme des incapables ni comme des handicapées. Avec la création d'un Secrétariat pour la Décennie, les Associations de personnes handicapées veillent à ce que les objectifs énoncés dans le Plan d'action de la Décennie soient atteints au niveau national. L'Institut africain de réadaptation (IAR), qui a été chargé de suivre la réalisation des objectifs de la Décennie, suit de près le processus de réalisation avec le Secrétariat de la Décennie. Toutefois, l'IAR est confronté à un défi majeur à savoir, qui est la pénurie de ressources humaines et financières.

358. Pour sensibiliser l'opinion publique sur le Plan d'action et préparer l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie, la Commission de l'Union africaine se propose d'organiser une réunion en septembre cette année, en collaboration avec l'IAR, le Secrétariat de la Décennie et le BIT. Les bailleurs de Fonds et les principales parties prenantes seront également représentés à cette réunion qui sera l'occasion de les sensibiliser pour qu'ils apportent leur soutien aux Etats membres dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie.

Les personnes âgées

359. Le nombre de personnes âgées augmente rapidement et il est estimé que d'ici à l'an 2050, le continent africain comptera entre 204 et 210 millions de personnes âgées. Les personnes âgées connaissent de plus en plus des difficultés du fait des conflits, de la pandémie du VIH/SIDA et d'autres changements sociaux et économiques sur le continent. Il convient de rappeler que des efforts visant à faire face aux défis des personnes handicapées ont abouti à l'adoption, par le Sommet en juillet 2002, d'un Cadre de politique et d'un Plan d'action sur les personnes âgées. Le Plan d'action vise à guider les Etats membres dans la formulation des programmes et plans nationaux d'action pour aider les personnes âgées, notamment la protection sociale, la caisse de retraite et autres avantages. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec HelpAge International – Région Afrique, a été mandatée de créer un Conseil consultatif pour superviser la mise en œuvre de ce Plan d'action. Des actions sont déjà en cours en vue de la création de ce Conseil qui sera composé de représentants des CER, des organisations de la société civile et des partenaires sociaux.

Lutte contre le trafic de drogue et les crimes y relatifs

360. Le trafic illicite et l'abus des drogues deviennent de plus en plus un problème pour les familles, les communautés et les nations africaines. Il est temps pour le continent de résoudre efficacement. Il convient de rappeler que la deuxième réunion ministérielle sur la lutte contre le trafic de drogue en Afrique s'est tenue en décembre 2004 à Maurice. Cette réunion a adopté une Position africaine commune sur la prévention du crime et la justice pénale, une contribution de l'Afrique au Onzième Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et la justice pénale.

361. La Position africaine commune a été présentée par le représentant de la Commission de l'Unité africaine au onzième congrès des Nations Unies tenu à Bangkok en avril 2005. La Commission de l'Union africaine assure également le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la deuxième réunion ministérielle, en collaboration avec le Bureau des Nations unies pour la lutte contre les drogues (UNODC). Les drogues et les crimes sont liés entre eux et doivent être combattus conjointement. La Table ronde qui devait être organisée en mai 2005 a été reportée pour des raisons de logistique.

SPORT ET DEVELOPPEMENT

362. Dans le domaine du sport, la Commission de l'UA a continué à travailler en étroite collaboration avec le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) et avec d'autres organisations internationales. La protection des valeurs éthiques et morales du sport nécessitent une union entre tous les pays pour combattre les comportements contraires et indignes de l'éthique, y compris le dopage dans le sport. A cet effet, une délégation de la Commission de l'Union africaine a participé à la Conférence organisée par l'UNESCO dans le cadre de l'élaboration d'une convention internationale contre le dopage en janvier 2005. La participation de la Commission à cette importante conférence se situe aussi dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de Maputo EX/CL/Dec.30 (iii) relative à l'élaboration d'une politique africaine contre le dopage en sport.

363. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de Maputo EX/CL/Dec.62 (iii) qui invite « les Ministres des Etats membres chargés des questions des sports à créer un Comité Consultatif qui devra concentrer ses efforts sur l'éducation physique et le sport, s'est tenue le 14 avril 2005 à Alger la 1ère réunion du Comité Consultatif composé de onze (11) Etats membres, de quatre (4) organisations et associations sportives et de la Commission de l'Union africaine qui a participé à la réunion en qualité de membre du Comité Consultatif. La recommandation faite à l'issue des travaux de la réunion a été d'inviter le Conseil exécutif à adopter une décision créant une réunion ministérielle statutaire qui sera chargée des questions de sport et de jeunes.

364. Par ailleurs, le Conseil Supérieur des Sports en Afrique (CSSA) a tenue son Assemblée Générale (20ème session) les 19 et 20 avril 2005 à Alger. Trente Etats membres, la Commission de l'Union africaine ainsi que plusieurs organisations et confédérations sportives africaines ont assisté à l'assemblée générale. La réunion a examiné le rapport d'activité du comité exécutif du CSSA, le rapport final sur l'organisation des 8^{èmes} Jeux africains qui se sont déroulé en octobre 2003 au Nigeria, un rapport de l'Agence Mondiale Antidopage, la femme et le sport, le Plan d'action du CSSA pour la période 2005-2006 et a procédé à l'élection des membres des différentes commissions et du nouveau Secrétaire Général du CSSA, Monsieur SONSTON YAMEW A KASHIBA de Zambie.

CULTURE ET PATRIMOINE

Patrimoine mondial en Afrique

365. La Commission a participé à une réunion d'experts du 15 au 18 mars 2005 au Cap (Afrique du Sud). Cette réunion avait pour objectif d'élaborer un document sur une position africaine commune ainsi qu'une Déclaration sur la Convention relative au patrimoine mondial. La Commission de l'Union africaine a apporté les contributions suivantes et aura à entamer les activités ci-après :

- L'Afrique doit établir une liste des sites au plan régional, complémentaire à la liste du patrimoine mondial.
- Chaque pays doit mettre sur pied une commission/ conseil national de la culture et/ou patrimoine naturel composé de tous les ministères/services concernés.
- L'Union africaine participera en juillet 2005 en Afrique du Sud, à la vingt-neuvième session du Comité de l'UNESCO sur le patrimoine mondial, qui se tiendra pour la première fois en Afrique au Sud du Sahara.
- L'Union africaine aura à mener une campagne de sensibilisation en vue d'encourager une forte participation de l'Afrique à cette réunion.
- L'Union africaine pourrait également parrainer les participants africains à cette réunion si son budget de solidarité le permet.

- L'Union africaine contribuera également aux activités de suivi de cette réunion.
- L'Union africaine aura à sensibiliser les pays africains sur l'importance que revêt le patrimoine naturel et/ou culturel en tant que facteur de développement durable (tourisme, biodiversité, social, cohésion, diversité culturelle, promotion de l'éradication de la pauvreté). En conséquence, les pays seront encouragés à signer les conventions pertinentes et à protéger leurs sites qui seront enregistrés sur la liste mondiale et régionale ; les cinq pays africains suivants sont encouragés à signer et à ratifier la Convention mondiale : Djibouti, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe et Swaziland.
- L'Union africaine invite tous les Etats membres à émuler les initiatives tel que le projet du Nigeria de préparer un plan-cadre pour préserver le patrimoine national et culturel.
- L'exposition prévue au cours du Sommet de l'Union africaine sur la culture qui se tiendra en janvier au Soudan sera en partie consacrée aux sites du patrimoine africain, en particulier à l'événement le plus récent et non moins important : le retour de l'obélisque d'Axoum de l'Italie en Ethiopie.
- Un monument africain à Rome : acte de bonne volonté et de promotion de la coopération culturelle. L'UA/UE/Afrique/Italie/Ethiopie/UNESCO pourraient parrainer les artistes africains à créer un monument qui sera érigé à Rome.

Réunions sur la culture

366. La Commission se prépare à organiser les réunions suivantes sur la culture prévue en octobre/novembre 2005 à Nairobi (Kenya) et en 2006 à Khartoum (Soudan) :

- Un Congrès panafricain dans le cadre du suivi du Symposium organisé en 1969 à Alger et qui a adopté le Manifeste panafricain de la culture ayant abouti à la Charte africaine de la culture. Des experts africains de haut niveau et des personnalités spécialisées dans différents domaines de la culture participeront à cette réunion de cinq jours à Nairobi (Kenya).
- Cinquième Conférence des Ministres africains de la culture devant être préparé par les experts des Etats membres aussitôt après le Congrès, prévue également à Nairobi (Kenya). D'autres conférences s'étaient tenues en 1986 à Maurice, en 1988 au Burkina Faso, en 1990 au Cameroun et en 1993 au Bénin. La Commission voudrait remercier le Gouvernement kenyan d'avoir accepté ces importantes réunions qui auront à formuler et à adopter les nouvelles orientations et programmes culturels de l'Union africaine. Tous les Etats membres et les partenaires sont invités à y participer activement.
- Le Sommet de l'Union africaine sur la culture : Comme il a été décidé, le premier Sommet de l'Union africaine sur la culture aura lieu à Khartoum

(Soudan) en janvier 2006. Ce Sommet aura à examiner, entre autres, les conclusions du Congrès et de la Conférence des Ministres.

COOPERATION AFRO-ARABE

367. Au cours de sa troisième session ordinaire tenue en juillet 2003 à Maputo, le Conseil exécutif a pris d'importantes décisions visant à relancer la coopération afro-arabe (Dec EX/CL/54(III)). Lors de sa sixième session ordinaire tenue en janvier 2005 à Abuja, le conseil a une fois de plus souligné la nécessité de relancer et renforcer cette coopération.

368. Le nouveau Plan stratégique de l'Union africaine confirme, par ailleurs, le profond engagement de l'Afrique vers la promotion de la fraternité afro-arabe. Il donne une nouvelle impulsion à la coopération, tout en reconnaissant le rôle de la société civile et du secteur privé dans les deux régions. Il préconise l'évolution des activités fragmentées et routinières vers des engagements plus visibles et plus répandus sur la base des principes de complémentarité, de mutualité et de réciprocité.

369. A cet égard, le Plan d'action quadriennal de la Commission a adopté un certain nombre d'activités régulières et transitoires pour l'année 2005. La Commission a démarré des activités de relance de la coopération afro-arabe.

370. Les programmes réguliers et de transition comprennent les activités citées ci-après suivies des initiatives pour la relance de la coopération afro-arabe.

Activités régulières et initiatives pour la relance de la coopération afro-arabe

371. **Foire commerciale afro-arabe** : La septième foire commerciale afro-arabe se tiendra du 23 novembre au 1^{er} décembre 2005 à Khartoum sous le thème général : « Ensemble pour une puissance économique régionale ». Le Comité d'organisation a déjà tenu trois réunions à Khartoum. La Commission estime que le rôle de l'Union africaine et de la Ligue arabe doit se limiter à la facilitation. Des efforts sont alors fournis pour renforcer la participation des secteurs public et privé des deux régions dans l'organisation de la foire. À cet égard, la proposition faite à Dar Es Salam lors de la sixième édition, d'effectuer une évaluation globale de la foire et de procéder à un changement d'orientation sera appliquée pendant la période transitoire 2005-2006. Le Conseil doit inviter tous les acteurs des secteurs public et privé opérant dans les pays membres de l'UA à participer à cette foire.

372. **Création d'un institut d'études stratégiques** : La commission effectue actuellement des consultations avec les États de la Ligue arabe et d'autres partenaires sur la création d'un institut d'études stratégiques. Un accord préliminaire a été signé pour effectuer des études de faisabilité sur les aspects relatifs à l'organisation et aux programmes dudit institut. Les résultats de l'étude seront présentés lors de la prochaine session du Conseil.

373. **Renforcement des capacités** : La Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA) apporte un appui à la Commission dans le cadre du renforcement des capacités par le financement des programmes de formation pour les cadres, la coopération avec l'Institut africain de l'Institut de développement économique et de planification (IDEP) de Dakar. Le premier cycle de ce programme s'est achevé en 2004 et des accords préliminaires ont été signés pour reprendre le deuxième cycle en 2005. Des contacts ont également été établis pour inciter la

BADEA à contribuer aux coûts d'évaluation globale et sectorielle de la coopération afro-arabe en général et de la foire commerciale afro-arabe en particulier.

374. **Chambre de commerce afro-arabe** : Le lancement de la Chambre de commerce a eu lieu avec succès au Caire en mars dans le cadre du programme de l'UA visant à promouvoir la visibilité africaine dans certaines régions stratégiques du monde.

375. **Forum d'investissement afro-arabe sur l'agriculture** : Les préparatifs de la première partie du Forum d'investissement afro-arabe sur l'agriculture pour les États membres de la Communauté économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) sont en cours. Ce forum se tiendra à Yaoundé, au cours de la seconde moitié de l'année, sous réserve de la disponibilité des fonds. Les préparatifs du deuxième Forum pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe reprendront au cours de la même période.

376. **Plan d'investissement pour l'Afrique** : Le Conseil de l'Union économique arabe (CUEA) travaille en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les CER et les organisations régionales et internationales spécialisées en vue d'élaborer un plan d'investissement pour l'Afrique semblable à celui de la région arabe élaboré en 2004. Les deux plans d'investissement seront d'importants outils pour le renforcement du commerce.

377. **L'Institut afro-arabe pour la culture** : Malgré les ressources humaines et financières limitées, l'Institut afro-arabe pour la culture créé en 2002 à Bamako a convoqué une réunion de grands universitaires et chercheurs arabes et africains, et a publié le premier volume de vieux manuscrits médiévaux en langues africaines. Il a également organisé la première édition du Salon afro-arabe de l'artisanat devant se tenir en juin 2005, en coopération avec les institutions spécialisées égyptiennes.

378. **Séries de réunions de consultation de haut niveau** : A l'invitation du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, une délégation de haut niveau conduite par le président de la Commission de l'Union africaine a participé au 17^{ème} Sommet de la Ligue arabe en mars 2005 à Alger, sommet qui marquait également le 60^{ème} anniversaire de la Ligue. Le Sommet a adopté un certain nombre de décisions importantes visant à relancer la coopération afro-arabe. En marge de ce sommet, le président de la Commission de l'UA a rencontré le Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Il a été convenu d'organiser une série de réunions de consultation entre les deux organisations à Addis-Abeba, au Caire et à Syrte.

379. Par conséquent, la première réunion de consultation entre l'Union africaine et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes et les représentants de l'Institut afro-arabe pour la culture s'est tenue du 10 au 12 mai 2005 au siège de la Commission à Addis-Abeba. Cette consultation intersecrétariat sera suivie d'une autre réunion entre le président de la Commission et le Secrétaire général de la Ligue arabe en juin au Caire. Une consultation au plus haut niveau se tiendra entre le président de l'Union africaine (le président Obasanjo) et le président de la Ligue arabe (le président Bouteflika) au cours du cinquième Sommet de l'UA qui se tiendra à Syrte en juillet 2005, en vue de discuter de la convocation du deuxième Sommet afro-arabe.

Collaboration avec les partenaires

380. La mise en application de cette collaboration et d'autres programmes de la coopération afro-arabe se fait principalement en collaboration avec la Ligue des États arabes et ses organes affiliés, notamment le Conseil de l'Union économique arabe (CUEA), l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), la Banque arabe pour le développement économique (BADEA), l'Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles, le Fonds arabe d'assistance technique aux États africains et arabes (FAT), le Centre international des civilisations bantoues (CICIBA), le Centre de recherche arabe, les partenariats des universités arabes et africaines, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et les autres organisations régionales africaines et arabes.

Problèmes en suspend et questions connexes

381. La performance de la coopération afro-arabe qui dure depuis près de trois ans montre que cette coopération n'est pas capable de réaliser les objectifs fixés par le premier Sommet afro-arabe de 1997, malgré quelques réalisations enregistrées dans certains domaines. Le Plan d'action adopté au Caire en mars 1977 et les nombreuses décisions prises alors n'ont pas été judicieusement et entièrement appliquées, et les institutions et structures créées pour assurer l'orientation et la supervision de la coopération ne fonctionnent pas correctement.

382. Les difficultés et les défis qui entravent la coopération afro-arabe relèvent encore, entre autres, du manque d'engagement politique, du manque de ressources financières (inadéquation et incompatibilité des dispositions budgétaires des deux organisations et absence de mécanisme de financement efficace pour faire fonctionner les programmes et institutions afro-arabes), lourdeur des structures existantes, manque de système de supervision et de suivi, des influences externes tendant à séparer l'Afrique et le monde arabe, manque de connaissance réciproque de la part des deux régions, etc.

383. Il est alors nécessaire de réétudier le Plan d'action du Caire et les mécanismes de mise en application de la coopération afro-arabe, à la lumière de ce qui précède et des autres opportunités et menaces qui se présentent, ainsi que des développements survenus et des défis rencontrés en 1997. Cette étude sera suivie de l'adoption d'un nouveau plan d'action pour la coopération afro-arabe avec une vision claire et des missions spécifiques. L'Union africaine et la Ligue des États arabes doivent également fournir des ressources financières pour le bon fonctionnement des programmes, organes et structures de la coopération afro-arabes.

La voie à suivre : vers le deuxième Sommet afro-arabe

384. La réunion de consultation intersécretariat afro-arabe tenue en mai 2005 a examiné les conclusions et recommandations faites par les experts indépendants africains et arabes qui se sont réunis en janvier 2003 au Caire et en mai 2004 à Addis-Abeba respectivement. Ces experts de haut niveau ont souligné l'impérieuse

nécessité de relancer la coopération afro-arabe pour l'intérêt et le bien des peuples et gouvernements des deux régions. Se basant sur ces conclusions, la réunion intersecrétariat a proposé les activités suivantes qui aboutiront à la tenue du deuxième Sommet afro-arabe. Il s'agit de :

- Procéder à l'évaluation générale de la coopération afro-arabe ;
- Élaborer une vision commune et un plan d'action stratégique en tenant compte de nouveaux développements, défis et opportunités qui se présentent à l'UA et à la Ligue arabe, ainsi qu'aux régions arabes et africaines et au reste du monde, et de la nécessité d'appliquer les politiques régionales et globales ciblant les deux régions et de relever les défis que constituent la paix, la sécurité et le terrorisme ;
- Adopter des mécanismes d'orientation, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation appropriés ;
- Fournir les ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des programmes, organes et structures de coopération.
- Impliquer le secteur privé, la société civile et la diaspora des deux régions dans les programmes de coopération afro-arabe et faciliter l'établissement des réunions régulières entre eux ;
- Remobiliser les partenaires régionaux et internationaux spécialisés tels que la BAD, la CEA, la CESAO, la BADEA, la BID, AFRIXM et les groupements régionaux économiques en Afrique et dans le monde arabe ;
- Créer un mécanisme général de consultation entre l'UA et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et le Fonds arabe d'assistance technique aux États africains et arabes (FAT), qui pourrait aboutir à la signature d'un mémorandum d'entente.
- Effectuer un inventaire complet de toutes les initiatives de collecte de fonds aux niveaux régional et international, notamment ceux relatifs aux questions sociales dont la pauvreté, l'éducation, le taux élevé de morbidité et de mortalité, dans le but d'attirer davantage de fonds dans les deux régions ;
- Créer un mécanisme permettant d'ouvrir de nouveaux canaux de coopération entre les deux organisations sur les questions sociales ;
- Établir un forum pour le développement du monde afro-arabe ;
- Organiser le deuxième Congrès afro-arabe sur le travail qui rassemblera les partenaires sociaux africains et arabes et renforcera la coopération afro-arabe par un plus grand échange d'informations entre l'Organisation arabe du travail et la Commission de l'UA pour le travail et les affaires sociales.

CONFERENCE SUR LA SECURITE, LA STABILITE, LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION EN AFRIQUE (CSSDCA)

Introduction

385. Les activités de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique pour la période à l'étude portaient sur : a) le lancement et l'évolution du processus du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), b) l'élaboration d'un cadre approprié pour engager et renforcer les contributions de la diaspora africaine, c) la transformation du CSSDCA en direction des citoyens africains (CIDO).

Lancement de l'Assemblée générale intérimaire de l'ECOSOCC

386. Suite à l'adoption des statuts du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) lors de la troisième session ordinaire de l'Assemblée tenue à Addis-Abeba en juillet 2004, le Plan d'action stratégique de la Commission a fixé le lancement du processus de l'ECOSOCC comme étant l'une des grandes priorités. La Commission a mis sur pied un groupe de travail interdépartemental sous la direction du Secrétariat de l'Unité de coordination de la CSSDCA en vue d'élaborer un programme de travail approprié pour les consultations avec le président de l'Union. Conformément aux dispositions transitoires du Statut de l'ECOSOCC, le Groupe de travail a proposé les modalités de lancement de l'Assemblée générale transitoire de l'ECOSOCC, notamment les lieux, dates, ligne budgétaire, modalités d'implication des États membres et sélection des délégués. La ligne budgétaire a été présentée aux organes de décision spéciaux, en particulier le Comité des représentants permanents, et approuvé par le Conseil exécutif de l'Union lors de sa session extraordinaire tenue à Addis-Abeba du 6 au 7 décembre 2004 au cours de laquelle était examiné le budget de solidarité.

387. Les projets de programme, d'ordre du jour, de programme de travail et des activités après le lancement ont été soumis et examinés par la Réunion préparatoire du Sommet sur la société civile tenue à Abuja du 21 au 24 janvier 2005.

388. Par la suite, le lancement officiel de l'Assemblée transitoire du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) a eu lieu à Addis-Abeba le 29 mars 2005 au Centre des conférences de la Commission de l'Union africaine. Y ont participé, les représentants de près de deux cent cinquante organisations de la société civile et les groupes professionnels des États membres, des observateurs de la diaspora africaine et les représentants du corps diplomatique. Le lancement était précédé par des consultations régionales indépendantes et des réunions préliminaires pour désigner les délégués à la réunion du Bureau et du Comité permanent tenue les 26 et 27 mars 2005. Des élections ont ensuite eu lieu par un vote secret le 28 mars 2005. Le décompte des voix s'est effectué ouvertement et les résultats ont été annoncés devant les délégués, sans aucune contestation.

389. L'Assemblée générale intérimaire de l'ECOSOCC a élu un bureau composé de Wangari Maathai (président par intérim), Charles Mutasa, (vice-président pour l'Afrique Australe), Maurice Tadajeu (vice-président pour l'Afrique Centrale), et

Ayodele Aderinwale (vice-président pour l'Afrique de l'Ouest). Le Bureau a également élu un Comité permanent composé de Jean Collins Musonda Kalusambo, Julienne Mavoungou Makaya et Yvette N. Rekangalt (pour l'Afrique Centrale), Zeinat Kamel Ali, El Hussein Abdel Galil Mohammed et Patrick Kayemba (pour l'Afrique de l'Est), Amany Asfour, Saida Agrebi et Ahmed Abdel Fattah (pour l'Afrique du Nord), Moses Tito Kachima, Helder Francisco Maluene et Joyce Nondwe Kanyago (pour l'Afrique Australe) et Mama Koite Doumbia, Landing Badji et Omar Gassam (pour l'Afrique de l'Ouest).

390. En outre, l'Assemblée a élu les membres de quatre comités spécialisés sur le règlement intérieur, la mobilisation des ressources, le plan ou programme de travail, les communications et les relations publiques. Il a été également décidé que le Comité permanent se réunirait aussitôt après à Nairobi du 22 au 24 avril 2005 pour délibérer sur un plan stratégique et l'appui à la préparation de l'exposé que le président par intérim, Wangari Maathai, présentera devant l'Assemblée en juillet 2005 par anticipation aux statuts de l'ECOSOCC.

391. Le Comité permanent s'est réuni comme prévu et a préparé et adopté les règlements intérieurs et le projet du Plan d'action stratégique pour faciliter le bon fonctionnement de l'ECOSOCC pendant la période 2005-2007. Ce plan comprend les modalités, les procédures et les délais pour l'organisation des élections régionales, nationales et continentales des représentants à l'Assemblée générale intérimaire de l'ECOSOCC, les directives pour la conduite desdites élections et consultations, le processus de consultation participative pour la société civile visant à engager l'ECOSOCC dans ces questions, les modalités pour réaliser les perspectives des groupes de comités pour la communication et du plan de campagne en vue de donner une bonne visibilité à l'ECOSOCC, et la stratégie de mobilisation de ressources et de collecte de fonds pour soutenir le travail de l'ECOSOCC et le processus d'intégration sur le continent en général.

Initiative de la diaspora

392. La Commission a poursuivi le processus d'engagement et de collaboration avec les communautés de la diaspora dans les différentes régions du monde par la mise sur pied et la consolidation des alliances et des réseaux régionaux de la diaspora.

393. L'UA a travaillé en collaboration avec la Fondation Bob et Rita Marley, l'UNICEF et la Banque mondiale pour abriter les célébrations du 60^{ème} anniversaire de la naissance de Bob Marley, le légendaire musicien qui appelait à l'avènement de l'unité de l'Afrique. Les célébrations de cet avènement ont eu lieu en février 2004 à Addis-Abeba par des symposiums, des ateliers, des concerts de musique et une réception en plein air dans l'enceinte de la Commission de l'UA. L'événement a rassemblé les jeunes, les intellectuels, les artistes, etc., du continent et de la diaspora. Des consultations sont en cours pour faire de ces célébrations un événement annuel.

394. En outre, la Commission de l'UA, en partenariat avec les Gouvernements sud-africain et jamaïcain, a organisé une conférence sur la diaspora à Kingston du 16 au 18 mars 2004 sous le thème « Vers l'unité et l'action pour les Africains et les Africains de la diaspora dans les Caraïbes pour un monde meilleur. Le cas de

l'Afrique du Sud ». L'objectif de la réunion était de créer des liens entre l'Afrique et la Diaspora dans les Caraïbes et de renforcer le dialogue et élaborer un programme commun sur les défis qui se présentent à ces régions à l'ère de la mondialisation. La réunion, qui a connu la participation des ministres des affaires étrangères de la plupart des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a permis à l'Union africaine de matérialiser sa résolution d'engager la diaspora et a renoué les liens de parenté historique et d'origines communes. La réunion a également convenu que la Commission de l'UA devrait assumer la responsabilité de la mise en œuvre du programme et d'autres initiatives à cet égard.

395. La commission a également poursuivi le processus de définition de la diaspora. Dans les délibérations précédant l'adoption des statuts de l'ECOSOCC, il avait été convenu que l'implication de la diaspora dans le processus de l'ECOSOCC devrait être conforme à la définition de cette diaspora arrêtée par le Conseil exécutif. La Commission a alors convoqué un atelier d'experts techniques pour élaborer un cadre de définition à étudier par le Conseil exécutif lors de sa sixième session ordinaire tenue à Abuja en janvier 2005. Cette définition a été présentée au Comité des représentants permanents en prélude à la réunion du Conseil exécutif. Cependant, le Comité des représentants permanents a recommandé que le sujet soit reporté à une réunion des experts des États membres pour arrêter une meilleure définition.

396. La réunion des experts s'est tenue à Addis-Abeba les 11 et 12 avril 2005 et a arrêté la définition suivante :

« La diaspora africaine est composée des peuples d'origine africaine vivant hors du continent, indépendamment de leur citoyenneté et de leur nationalité, et qui désirent contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine ».

397. Cette définition doit être étudiée par le Comité des représentants permanents et le Conseil exécutif de l'Union lors de la présente session. Nous avons espoir que la définition sera adoptée par un consensus pour faciliter l'implication de la diaspora dans l'ECOSOCC et les autres programmes d'activités de l'UA.

Transformation de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) dans la direction des citoyens africains (CIDO)

398. La commission a également souligné la nécessité d'élaborer des plans pour la transformation de la CSSDCA dans la direction des citoyens africains pour s'assurer que la réalisation de la vision pour une Afrique prospère « conduite par ses peuples » contenue dans le Plan stratégique soit poursuivie avec une plus grande vigueur et une capacité de soutien institutionnelle. Le Plan implique une mise à niveau de la CSSDCA dans la direction des citoyens africains avec deux divisions dont une pour la diaspora et l'autre pour la société civile, et un secrétariat de l'ECOSOCC. Les propositions ont été adoptées par le sous-comité des représentants permanents sur la structure en mai 2005 et elles seront probablement adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence lors des sessions actuelles.

La voie à suivre

399. La CIDO doit s'efforcer d'assurer l'institutionnalisation et la croissance de l'ECOSOCC et la mise en œuvre effective du programme pour la société civile et la diaspora, et, à cet égard doit contribuer positivement aux efforts et à la réalisation des objectifs de la CSSDCA.

400. La principale tâche de l'Assemblée générale intérimaire de l'ECOSOCC est d'engager des consultations au niveau régional et international et de conduire les élections après cette Conférence. Il s'agit-là d'une tâche absorbante pour laquelle l'ECOSOCC doit concentrer des efforts et des ressources, et apporter le soutien nécessaire au bureau provisoire, au Comité permanent provisoire et à l'Assemblée générale provisoire. Il faudrait également galvaniser les États membres et obtenir leur soutien pour ce processus.

401. Lors du dernier sommet tenu à Abuja en janvier 2005, j'ai attiré l'attention sur le fait que les allocations budgétaires ne comprenaient aucune disposition pour les principaux groupes sectoriels qui sont les principaux moteurs du fonctionnement de l'ECOSOCC conformément aux statuts, et les processus consultatifs des élections après l'Assemblée générale intérimaire de l'ECOSOCC que le même statut décrit comme un programme provisoire indispensable. Le statut de l'ECOSOCC stipule que l'organe peut lever des fonds extrabudgétaires ; Je reste cependant convaincu que les États membres seraient du même avis que moi qu'il est très dangereux de permettre que le processus de l'ECOSOCC soit conduit en grande partie avec des financements externes et cette pratique ne soit conforme à la vision du partenariat entre les gouvernements et la société civile contenue à l'Acte constitutif de l'Union.

402. De toutes les façons, la CSSDCA, tout comme la CIDO, doit continuer à fonctionner activement et avec force et persévérance pour promouvoir l'idée d'une Union africaine "adaptée aux besoins des peuples" et les "orientée vers les peuples", d'une communauté de tous les peuples africains du continent et de la Diaspora, conformément à l'Acte constitutif.

DIRECTION, FEMME, GENRE ET DEVELOPPEMENT

1. Introduction

403. Lors de la troisième session ordinaire du Sommet de juillet 2004, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont abordé la question cruciale des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes sur le continent et les coûts que ces inégalités imposent à la vie des femmes, au développement économique et aux sociétés en général. À la suite de cette importante discussion, les chefs d'États et de gouvernement ont adopté une déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, pour renforcer les autres décisions prises récemment en vue d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la Commission de l'UA et sur l'ensemble du continent.

404. Au vu de ces décisions, la Commission, par le biais de la Direction femmes, genre et développement, a élaboré une stratégie et un programme composé de trois principaux éléments :

- I. La mise en place du tissu institutionnel en vue de créer une base solide pour l'intégration du genre au sein de la Commission de l'UA ;
- II. Le renforcement de l'intégration du genre au sein de la Commission pour permettre lui de remplir son mandat sur le genre à elle confié par la Conférence des chefs d'États et de gouvernement ;
- III. La traduction des décisions des chefs d'État de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement des capacités des femmes en actions concrètes aux niveaux régional, sous-régional et national.

405. Ce programme est resté le cadre d'exécution pour la période couverte par le rapport. En outre, lors de la dernière session de leur Conférence, les chefs d'États et de gouvernement ont adopté les résultats de la septième Conférence régionale sur les femmes comme position commune de l'Afrique par rapport au processus d'examen global de Beijing-plus-dix, et ont invité le président de la Commission et les États membres à participer entièrement et activement et à parler d'une seule voix lors de la réunion de Beijing-plus-dix qui se tiendra en 2005 au siège de l'ONU à New York. Conformément à cette instruction, le président a envoyé une délégation conduite par le commissaire chargé des affaires sociales pour représenter la Commission et coordonner et soutenir les délégations africaines afin qu'elles aient une position commune. La délégation a organisé un atelier d'orientation pour les délégations au début de la réunion, une discussion d'experts de sensibilisation au sujet du programme de genre de l'UA, elle a aidé le groupe africain à New York à préparer un rapport commun pour la session plénière et a présenté un exposé officiel au nom de la Commission. Le rôle de la Commission de l'UA, qui consiste à supporter la voix de l'Afrique dans le processus mondial, a été apprécié et applaudi par les délégations et représentants permanents africains et non africains. La participation coordonnée des États membres de l'UA lors de la réunion a apporté de la visibilité et a renforcé la confiance en l'UA des États membres et la communauté internationale. La Commission a travaillé en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour préparer un plaidoyer pour une position

commune africaine au cours de la réunion sur l'examen de Beijing-plus-dix. Cette collaboration suit son cours. Nous travaillons actuellement en collaboration pour établir une synergie entre le suivi de Beijing-plus-dix coordonné par la CEA et la mise en œuvre et l'établissement du rapport sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, qui relève de notre responsabilité.

406. Pendant la période couverte par le rapport, tous les efforts ont été fournis pour s'assurer que le processus de recrutement soit effectué dans le respect des principes de l'UA sur la parité entre les hommes et les femmes. D'autres directeurs ont été recrutés et ont pris fonction, ainsi qu'un certain nombre de chefs de division, dont sept directrices et 8 directeurs. Il existe également un équilibre de genre dans les postes de chefs de division nouvellement recrutés. Étant donné que le processus de recrutement progresse, ce principe continuera à être appliqué. En outre, les questions de genre dans le domaine du personnel sont discutées et abordées dans le contexte du processus institutionnel de transformation en cours.

2. Réactions et cadre d'exécution

407. Depuis le dernier sommet, la Commission, par le biais de sa direction femmes, genre et développement, a accompli des progrès continus dans les trois domaines du programme ci-dessus. Un conseiller a été recruté pour aider à l'élaboration et au démarrage d'un processus de participation à la formulation d'une politique en matière de genre. Cette politique qui doit être mise en place vers la fin de l'année prochaine est une composante essentielle du cadre institutionnel pour l'intégration du genre. Les consultations avec les points focaux de genre dans les CER se tiennent actuellement en vue de s'assurer que la politique en matière de genre de l'UA soit à l'avant-garde de la formulation de la politique en matière de genre et qu'elle valorise les politiques existantes sur le continent.

408. En ce qui concerne le renforcement de la capacité d'intégration du genre au sein de la Commission, celle-ci a entamé l'élaboration d'une stratégie complète, d'un plan d'action et d'un budget qui assureront un effort interne de renforcement de capacités, le développement d'une analyse, de systèmes et d'outils en matière de genre, l'évaluation des performances, la détermination des cibles, la collecte de données, la supervision et l'évaluation, le plaidoyer, le pilotage et la coordination des activités en matière de genre. Plusieurs partenaires, notamment le FNUAP et l'UNIFEM soutiennent actuellement la Commission dans cette tâche.

409. Cependant, au fur et à mesure que les stratégies, plans et budgets en matière de genre sont élaborés, un certain travail d'intégration du genre a entrepris dans certains départements. Pendant la période couverte par le rapport, plusieurs interventions d'intégration ont démarré dans le département de paix et sécurité et celui des affaires économiques. Dans le cadre de la recherche de solutions à la situation des femmes et des filles dans le Darfour et en vue de trouver les voies et moyens de faire entendre les voix des femmes dans le processus de paix en cours, le président enverra bientôt une délégation de haut niveau composée de femmes au Darfour. Le rapport de la mission de haut niveau et celui d'une mission technique d'avance sur le genre aideront les directions de paix et sécurité, des politiques et de genre, ainsi que le médiateur de l'UA à concevoir mécanismes d'intervention et à trouver des solutions aux problèmes particuliers des femmes et des filles au Darfour. Cette intervention qui est à sa phase finale de préparation permettra également au

Conseil de paix et sécurité de mieux s'informer sur la situation qui prévaut dans cette zone de conflit. À travers cette coordination interdépartementale, un projet sur la réadaptation des enfants soldats a également bénéficié des services consultatifs de la direction de genre, et la question des jeunes filles recrutées et maltraitées par les groupes armés a été intégrée dans les termes de référence du projet.

410. Par ailleurs, suite au bon travail de coordination interdépartementale accompli par le département des affaires sociales, le rapport préparé par la Commission sur une position commune africaine au Sommet sur l'examen des OMD, portait sur le troisième objectif relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement des capacités des femmes. Ces exemples d'intervention sur l'intégration du genre, soulignent l'importance de la collaboration interdépartementale préconisée au sein de la Commission. La Commission considère que ces interventions sont des outils pilotes et en assure minutieusement la supervision pour pouvoir tirer les leçons pour la stratégie d'intégration du genre en cours d'élaboration.

411. La Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique constitue le cadre d'exécution du troisième point de la tâche de la direction relative à la traduction en actions concrètes des décisions chefs d'État de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement des capacités des femmes aux niveaux régional, sous-régional et national.

412. Des consultations ont été menées avec succès avec les experts des pays et la société civile pour élaborer un projet de cadre d'exécution et superviser et établir des directives pour le rapport sur la Déclaration solennelle. Les consultations avec les CER et le NEPAD sont également en cours. Les projets devraient être présentés au cours d'une réunion ministérielle pour adoption pendant le dernier trimestre de cette année. Une fois que les priorités du cadre d'exécution et les directives pour le rapport auront été arrêtées, les États membres devront élaborer leurs rapports annuels sur les progrès enregistrés dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes telle que préconisée dans la Déclaration solennelle.

413. Le paragraphe 13 de la Déclaration stipule que le président doit rendre compte annuellement des mesures prises pour intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes et toutes les questions dans la Déclaration aux niveaux national et régional. Conformément à cette disposition, le président a soumis son premier rapport à la septième session ordinaire du Conseil exécutif. Ce rapport donne des détails sur les interventions de la Commission et des partenariats avec les différents acteurs étatiques et non étatiques. Il s'agit notamment : i) d'une campagne de sensibilisation au niveau continental préparée en collaboration avec Population Services International, une ONG internationale, pour trouver des solutions à la grande vulnérabilité des jeunes femmes à l'infection du VIH ; ii) d'un cours sur les politiques en matière de genre, de commerce et d'économie élaboré en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP ONU) pour renforcer les capacités du personnel de la Commission, des CER, des fonctionnaires et de la société civile en vue d'intégrer les questions de genre et les droits économiques des femmes dans les politiques ; iii) d'une coalition de 19 organisations de la société civile qui travaille en collaboration avec la Coalition pour les droits des femmes africaines, par la promotion de la ratification et l'adoption précoce du protocole à la Charte africaine sur des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique ; iv) un plan d'élaboration d'un manuel de

formation sur le genre pour les forces de maintien de la paix de l'UA et pour former et déployer des formateurs dans la Mission de l'UA au Soudan (AMIS), ce plan étant élaboré en collaboration avec l'UNIFEM ; v) d'un plan pour établir un observatoire des droits des femmes en Afrique élaboré en collaboration avec le Bureau régional du PNUD ; vi) d'une collaboration en cours avec les départements de paix et sécurité et des affaires politiques, avec le financement du Japon pour la réhabilitation des garçons et des filles enrôlés dans les groupes de combat et une campagne de sensibilisation contre le recrutement des enfants soldats et les abus faits aux filles.

3. Résultats et évaluation des performances

414. La tâche des commissions de la direction femmes, genre et développement s'est heurtée au problème de manque de personnel. Pour résoudre ce problème, des conseillers ont été contactés pour entreprendre des tâches particulières. Actuellement, la direction dispose d'un personnel de trois professionnels seulement, et l'un d'eux devrait être affecté bientôt. Une structure composée de trois divisions et disposant de dix professionnels a été proposée et justifiée. Pendant l'évolution du processus de recrutement, il est urgent d'apporter un supplément d'au moins trois professionnels et de mettre en application le plan de travail pour l'année 2005 dans sa globalité.

415. Malgré cette contrainte, la Commission a enregistré plusieurs succès et des réalisations pendant cette période, notamment dans la coordination réussie d'une position commune africaine pendant la réunion sur l'examen de Beijing plus Dix à l'ONU ; le cadre pour mettre en application et rendre compte du progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes sous la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été élaboré et des résultats positifs ont été enregistrés au niveau du gouvernement et des experts de la société civile. Ce cadre sera prêt à être utilisé par les États membres lors du prochain sommet. Le président a soumis son rapport annuel, se conformant ainsi entièrement aux dispositions de la Déclaration solennelle. La Commission a poursuivi son adhésion au principe de la parité de genre dans le recrutement et n'a cessé d'encourager les femmes et les hommes qualifiés à présenter leurs candidatures aux postes de responsabilité dans sa structure. Cette action, entre autres décisions, a permis à l'UA d'être incontestablement considérée comme l'une des rares institutions ayant intégré l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement des capacités des femmes dans son système.

4. La voie à suivre

416. Les tâches assignées à la direction femmes, genre et développement de la Commission et par les États membres et les groupes civils des femmes augmentent rapidement grâce à la normalisation de la Commission et à la crédibilité acquises sur les questions de genre. Il est nécessaire de recruter davantage de personnel et d'allouer plus de ressources extrabudgétaires à la réalisation de certaines activités prévues.

417. Tout en prenant pleinement connaissance des réalisations jusqu'ici enregistrées, je voudrais saisir cette occasion de vous rappeler l'engagement que vous avez pris dans la Déclaration solennelle de signer et ratifier le **Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des**

femmes en Afrique d'ici fin de 2004. Je suis au regret de vous informer que, jusqu'à présent, seuls 10 pays ont ratifié cet instrument. Mon souhait est que le processus de ratification soit accéléré de sorte que, avec l'entrée en vigueur du protocole, le processus de sa nationalisation puisse démarrer dans les États membres. Il n'est pas exagéré de souligner l'importance du protocole pour le respect des droits des femmes africaines.

418. Je sais pouvoir toujours compter sur votre appui pour intégrer les questions des femmes d'Afrique dans tous les secteurs de développement.

BUREAU DE LA VERIFICATION INTERNE

419. Les activités du bureau de la vérification interne visent à effectuer une évaluation indépendante pour assurer la conformité et l'efficacité des règles et procédures de la Commission. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, le bureau a mis à jour son plan d'audit annuel. À cet effet, les tâches d'audit évaluent l'efficacité des opérations des différentes attributions de la Commission dans le but d'améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques et de gouvernance.

Activités entreprises

420. Les activités entreprises pour la période à l'étude sont les suivantes :

- a) La conduite de différents projets d'audit réguliers, notamment : La Mission permanente d'observation de l'UA aux Nations Unies à New York, l'exécution de budget et le contrôle des dépenses, l'étude des travaux d'entretien et de rénovation de locaux, les états de salaires et les activités y relatives, l'informatisation des actifs courants et immobilisés ;
- b) La préparation et la soumission d'un rapport de suivi sur le rapport du conseil des auditeurs externes pour la fin de l'année, pour étude par le Comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières ;
- c) Les tâches d'audit spécial, notamment la mission conjointe auprès de la Mission de l'UA au Soudan (AMIS), les inventaires de fin d'exercice et les comptes de caisse.

Impact et défis

421. Les activités d'audit ont valorisé les opérations de la Commission en assurant la gestion des secteurs qui fonctionnent correctement et en identifiant les faiblesses ; elles ont par ailleurs incité des recommandations appropriées pour l'amélioration. Elles ont initié une tradition qui apportera une approche plus systématique et plus disciplinée aux opérations des différentes unités et directions en particulier, et à la Commission en général.

422. Cependant, les efforts fournis dans les activités d'audit ont également rencontré certaines contraintes qui exigent une solution urgente. Il s'agit du manque de personnel dont souffrent pratiquement toutes les directions dont le bureau de vérification interne lui-même. Cet état de chose a un effet nuisible sur le système de contrôle interne général de la Commission. L'on espère que le processus actuel de recrutement, ainsi que les futures activités prévues apporteront une solution à ce problème. La question du manque de personnel dans le bureau de la vérification interne lui-même nécessite l'ajustement de la structure de Maputo, qui n'a pas trouvé l'appui nécessaire au bureau du directeur. Le projet actuel de révision de la structure pour la création d'un poste de directeur adjoint et d'un expert en audit informatique permettra de résoudre le problème.

423. En conclusion, il est nécessaire de sensibiliser les différentes directions et unités de la Commission sur le rôle de la vérification interne et de son importance pour stimuler l'efficacité et le bon fonctionnement des opérations. Le bureau et les différentes unités et directions devraient concevoir des modèles appropriés des relations de travail avec le bureau.

La voie à suivre

424. La vision et la mission stratégiques de l'Union africaine et du Plan stratégique de la Commission pour la période 2004-2007, ont placé de grands espoirs sur le bureau de vérification interne. Le bureau devrait fonctionner efficacement et renforcer l'audit des fonctions budgétaires, financières, opérationnelles et de gestion. Le plan d'activité du bureau pour les quatre années est conçu pour relever ces défis selon les termes du programme. Son exécution expéditive devrait suffire pour assurer le succès général du Plan stratégique.

425. Les objectifs de l'audit nécessiteraient également l'organisation d'une conférence de sensibilisation au niveau de la direction sur le rôle du bureau de vérification interne pour stimuler une approche proactive aux opérations de gestion et à l'évaluation des risques. Cette orientation encouragerait également les directeurs à travailler avec diligence et honnêteté avec le bureau de vérification interne, et à compter comme il convient sur ses conseillers juridiques.

BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE

426. Le Conseil se rappelle qu'au cours de sa sixième session ordinaire tenue à Abuja, il avait été décidé que les questions juridiques pendantes ci-après devraient être soumises à une réunion du Comité des représentants permanents et des conseillers juridiques pour finalisation avant la prochaine session du Conseil exécutif :

- i. Fusion de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples de l'Union africaine ;
- ii. Projet de protocole relatif aux relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales ;
- iii. Proposition d'amendements au règlement intérieur de la Conférence de l'Union, du Conseil exécutif et du Comité des représentants permanents ainsi que le Statut de la Commission ;
- iv. Projets de critères pour accueillir les organes de l'UA ; et
- v. Critères pour accorder le statut d'observateur et système d'accréditation au sein de l'UA.

427. Je voudrais informer le Conseil qu'une réunion du Comité des représentants permanents et des conseillers juridiques des États membres du groupe des 43 s'est tenue au siège de l'UA à Addis-Abeba du 29 mars au 1^{er} avril 2005 pour étudier toute la question légale mentionnée ci-dessus.

428. En ce qui concerne la fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de Justice de l'Union africaine, le Conseil se rappelle que le mandat de la réunion était d'étudier les recommandations de la Commission et du Comité des représentants permanents relatif aux questions ci-dessus mentionnées et de finaliser le projet de l'instrument juridique sur la fusion des deux cours à soumettre à la 7^{ème} session ordinaire Conseil exécutif en juillet 2005, sans préjudice de l'opérationnalisation de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. En délibérant sur la question de la fusion des deux cours, la réunion a tenu compte des trois options suivantes :

- i. Adoption d'un seul instrument juridique pour établir une nouvelle cour intégrée ;
- ii. Adoption d'un protocole de modification bref et simple tel que proposé par la Commission ;
- iii. Adoption d'une décision par la Conférence pour parachever le fonctionnement de la cour des droits de l'homme, mais en vue de l'éventuelle création d'une seule cour.

429. La réunion a conduit le projet de protocole relatif à la fusion des deux cours conformément au mandat donné au Comité des représentants permanents et aux conseillers juridiques par le Conseil en janvier 2005. Elle a également étudié la deuxième option proposée par la Commission et proposé une troisième option, qui est soumise au Conseil pour étude.

430. En ce qui concerne le protocole relatif aux relations entre l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER), le Conseil rappelle que par sa décision AHG/Dec. 160 (XXXVII) de juillet 2001, la Conférence avaient

demandé au Secrétariat général de l'OUA de réviser et actualiser le protocole existant signé sous l'égide de l'OUA, afin de se conformer aux réalités de l'Acte constitutif et de l'UA, et de créer un cadre plus général pour établir des relations entre l'UA et les CER. Je voudrais révéler ici que la réunion du Comité des représentants permanents et des conseillers juridiques a examiné le projet de protocole et a proposé des amendements et des changements textuels.

431. Le Conseil rappelle en outre que la nécessité de modifier le règlement intérieur de la Conférence, du Conseil exécutif et du Comité des représentants permanents et des statuts de la Commission s'est fait sentir en mars 2003 lors de la deuxième session ordinaire du Conseil exécutif. En effet, des contradictions ont apparu dans les dispositions sur la présidence du Conseil et il a alors été recommandé au conseiller juridique d'étudier la question et de formuler des recommandations appropriées aux organes de politique pour étude. Par la suite, pendant les élections des commissaires qui ont eu lieu à Maputo en juillet 2003, l'on a estimé que la mise en application de ces dispositions n'a pas facilité le processus électoral et qu'il était nécessaire de les étudier. La Commission a effectué la tâche qui lui avait été confiée et soumis les projets d'amendements à la cinquième session ordinaire du Conseil qui s'est tenue en juillet 2005. Cependant, ces projets n'ont pu être examinés au cours de cette session. En outre, la décision récente prise par la Conférence à Abuja en janvier 2005 de convoquer les deux sessions ordinaires chaque année a des implications sur le règlement intérieur de la Conférence et, il devenait alors nécessaire de modifier certaines dispositions y relatives.

432. Je voudrais attirer à l'attention du Conseil sur le fait que la réunion a examiné et a adopté le règlement intérieur et le statut avec des modifications. Cependant, elle a noté que certaines règles, à l'exception de celles qui ont été proposées par la Commission, avaient besoin d'être amendées. À cet égard, la réunion a souligné le fait que la règle 37 du règlement intérieur de la Conférence autorisait le président de la Conférence et le président de la Commission à prendre un certain nombre de mesures dans les situations des changements du gouvernement inconstitutionnels. Dans le même ordre d'idées, le protocole relatif à la création du Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine, entré en vigueur le 26 décembre 2003, a donné au Conseil de paix et sécurité les mêmes attributions, mais avec des lignes d'action qui semblent contradictoires. La réunion a donc recommandé à la Commission d'étudier cette question, ainsi que toutes les autres situations similaires. Elle recommande également que toutes les propositions additionnelles à amender par les États membres soient examinées plus tard par le Comité des représentants permanents qui fera alors des recommandations appropriées au Conseil exécutif.

433. En ce qui concerne le projet de critères de sélection des pays devant accueillir les organes de l'UA, le Conseil rappelle, que conformément à sa décision, EX.CL/163 (VI), il avait demandé au Comité des représentants permanents et les conseillers juridiques de finaliser la définition des critères et de les soumettre à l'examen de la septième session ordinaire du Conseil devant se tenir en juillet 2005. Je voudrais souligner que le texte du projet de critères a été parachevé. En outre, conformément à la Décision Assembly/UA/Dec.64 (VI), j'ai décidé d'inviter les États membres de toutes les régions de l'UA à entreprendre les consultations nécessaires afin de choisir les noms des États membres qui accueilleront les organes suivants :

- Banque centrale africaine - Région d'Afrique de l'Ouest
- Banque africaine d'investissements - Région d'Afrique du Nord
- Fonds monétaire africain - Région d'Afrique Centrale
- Cour de justice - Région d'Afrique de l'Est

434. En ce qui concerne les critères pour l'octroi du statut d'observateur de l'UA et d'un système d'accréditation auprès de l'UA, le Conseil rappelle que la nécessité d'étudier les critères existants en vigueur à l'OUA s'est fait sentir après la création de l'UA, ainsi que la nécessité d'un système formel d'accréditation, notamment pour l'intégration régionale et les organismes internationaux ainsi que les États non africains. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que la réunion du Comité des représentants permanents et des conseillers juridiques a examiné le projet sur les critères, l'a finalisé et a donné des recommandations appropriées à la session du Conseil exécutif en cours.

Enregistrement des noms, abréviations, et emblèmes de l'UA et du NEPAD auprès de l'Organisation mondiale de propriété intellectuelle (OMPI)

435. Il faut rappeler que, conformément à la décision Assembly/UA/Dec.49 (iii), adopté par la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence tenue à Addis-Abeba entre le 6 et le 8 juillet 2004 au cours de laquelle il a décidé de maintenir l'emblème et le drapeau de l'ancienne OUA et de les adopter en tant que nouveau drapeau et nouvel emblème de l'UA, j'ai donné des directives pour que la Commission entame la procédure nécessaire pour la protection des droits de propriété intellectuelle des propriétés de l'UA et du projet NEPAD de l'UA conformément à l'article 6 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (Convention de Paris).

436. Je suis heureux d'informer le Conseil que le Bureau international de l'OMPI nous a confirmé que le projet de demande officielle et celui des reproductions des propriétés de l'UA et du NEPAD sont prêts à être communiqués aux États parties à la Convention de Paris. Par conséquent, le bureau des conseillers juridiques a finalisé la demande officielle de l'UA et du NEPAD.

437. Il faudra environ deux (2) mois pour voir les procédures entamées auprès du Bureau international de l'OMPI aboutir. La protection sera effective sur les territoires des États parties une fois que ceux-ci auront été notifiés. Cependant, les États parties ont un maximum d'un (1) an pour informer l'OMPI de leur refus d'assurer la protection des droits de propriété intellectuelle de l'UA sur leurs territoires. En effet, l'UA devra attendre un (1) an après l'avis des États parties à la Convention de Paris pour être assurée de la protection de ses droits de propriété intellectuelle dans les territoires respectifs des États membres.

438. Je souhaiterais donc attirer l'attention du Conseil sur la nécessité, pour les États membres, de s'assurer qu'ils aident l'UA pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur leurs territoires respectifs en décrétant des lois à cet effet. Je voudrais préciser que la plupart des États membres de l'UA sont des États parties à la Convention de Paris. Cela signifie que la protection des droits de propriété intellectuelle de l'UA est assurée dans ces pays. En ce qui concerne les États membres de l'UA qui ne sont pas parties à la Convention de Paris et qui ne

disposent pas de lois nationales sur la protection des marques déposées des organismes internationaux intergouvernementaux, la propriété intellectuelle de l'UA ne pourra être protégée que si l'Union africaine dépose une demande d'enregistrement de ses marques et se voit accorder cet enregistrement ou si elle publie des avis dans ces pays. Par conséquent, je lance un appel à tous les États membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour prévoir la protection des marques déposées des organismes internationaux intergouvernementaux, notamment celles de l'UA, dans leurs législations nationales.

STATUT DES TRAITÉS DE L'OUA/UA

439. Dans mon dernier rapport de janvier 2005, j'ai signalé que certains États membres ont fait des efforts considérables pour signer et ratifier les traités de l'OUA/UA, notamment les cinq (5) "traités de Maputo", à savoir, le protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptées en juillet 2004, et le Pacte de non agression et de défense commune de l'Union africaine adopté en janvier 2005, qui a reçu, au moment où ce rapport était rédigé, vingt (20) signatures.

440. Malgré ces efforts, beaucoup reste à faire. À cet égard, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la nécessité de s'assurer que certains de ces traités entrent en vigueur dans les plus brefs délais en raison du fait qu'ils portent sur des questions spécifiques prioritaires pour l'union. C'est pourquoi il est important que le Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (le Traité de Pelindaba) entre en vigueur. Vingt (20) États membres l'ont déjà ratifié et l'on attend la ratification de vingt-huit (28) autres. Il en est de même pour le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples pour les droits des femmes en Afrique. Dix (10) États membres ont ratifié ce protocole et quinze (15) instruments de ratification doivent encore entrer en vigueur. Nul n'est besoin de souligner l'importance du protocole relatif aux amendements à la Loi constitutive de l'Union africaine qui a été ratifiée par seulement neuf (9) États membres et nécessite la ratification à la majorité des deux tiers. En conclusion, je ne doute pas que la signature et la ratification ou l'accession aux Traités de l'OUA/UA compte aujourd'hui parmi les priorités des États membres.

POINT SUR LES DOSSIERS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF SPECIAL DE L'UNION AFRICAINE

441. Le Tribunal Administratif spécial de l'Union africaine chargé de statuer sur les litiges opposant les fonctionnaires à l'Organisation, a tenu sa dernière session en 2001. Conformément aux textes régissant le Tribunal, celui-ci se réunit lorsque les affaires existantes justifient une session.

442. Je voudrais informer le Conseil que plusieurs affaires étant en attente d'être connues par le Tribunal, deux consultants ont été engagés par la Commission afin d'assister le Bureau du Conseiller juridique à préparer et à mettre les dossiers en état afin qu'ils soient instruits par le Tribunal dans les meilleurs délais.

443. Le recensement des dossiers effectué révèle l'existence actuelle d'une douzaine d'affaires pendantes devant le Tribunal, relatives essentiellement à des contestations de mise à la retraite après trente ans de service en application de l'article 51 (a) (ii) du Statut et Règlement du Personnel.

444. Compte tenu des différentes étapes de la procédure telles que prévues par le Statut et le Règlement Intérieur du Tribunal, à savoir, conclusions, communications aux plaignants, contre répliques, communications aux juges, convocation du Tribunal, etc., et de notre souci de soumettre au Tribunal tous les dossiers pendants à sa prochaine session, nous estimons que l'ensemble des dossiers existants à ce jour pourrait être mis en situation de connaître décision au premier trimestre de l'année 2006, où nous prévoyons de convoquer le Tribunal pour y statuer.

DIRECTION DE POLITIQUE DE PLANIFICATION STRATEGIQUE, SUIVI, EVALUATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES

1. Introduction :

445. La direction de politique de planification stratégique, suivi, évaluation et mobilisation des ressources a entrepris de nombreuses d'activités. Selon les décisions du Conseil exécutif et du Sommet, les principales fonctions de la direction sont d'initier, développer et contrôler les stratégies pour la viabilité, l'autofinancement, la génération de revenus et les investissements en vue de promouvoir les meilleures pratiques internes sur la planification stratégique, le suivi et l'évaluation ; d'assister les directions et les bureaux dans l'élaboration des techniques de planification stratégique ; de concevoir et mettre en application les mécanismes de suivi et d'évaluation pour la réalisation et le bon fonctionnement des programmes ; de promouvoir et préparer systèmes de production des rapports sur une base semestrielle et annuelle pour la Commission; de faciliter l'appui logistique ; de mobiliser les ressources extrabudgétaires pour la Commission et coordonner l'interaction avec les partenaires internationaux.

446. La direction a commencé à remplir ses principales fonctions et a participer aux activités du processus de politique de planification stratégique, suivi, évaluation et mobilisation des ressources de la Commission de l'UA. Les systèmes de suivi et d'évaluation ont été créés et approuvés et le processus est en cours. Par ailleurs, la direction a établi et développé des relations institutionnelles constructives et productives avec d'autres départements de l'UA conformément à son mandat et ses responsabilités.

447. La direction s'est focalisée sur l'étude et la mise en place des cadres et mécanismes permettant de s'assurer que modalités de financement suffisantes, fiables et durables couvrent les activités budgétaires et extrabudgétaires. Dans ce contexte, la direction s'est impliquée dans une série d'activités, notamment, le travail sur les propositions des modalités de financement alternatives de l'Union africaine ; et sur des discussions visant à renforcer le partenariat entre l'UA et les partenaires internationaux.

2. Réponses et cadre d'exécution ;

448. Les actions et activités suivantes ont été entreprises :

a. Activités de planification :

449. Finalisation du Plan stratégique de l'UA devant être distribué aux États membres et à tous départements de l'UA. Réflexion sur et étude des voies et moyens pour trouver des sources de financement alternatives de l'Union africaine. Représentation de la Commission de l'UA à la réunion sur l'examen du Plan d'action de l'UNESCO pour la période 2006/2007 pour le Comité du NEPAD à Tripoli les 7et 8 mai 2005.

Activités de suivi et d'évaluation :

450. Suivi et évaluation des rapports de vérification interne du Bureau de l'UA à Bruxelles, du Bureau interafricain pour les ressources animales (IBAR/UA), sur le transport et le véhicule au siège de l'UA. Assurance de qualité dans tous les secteurs pour le processus de transformation institutionnelle de l'UA. Suivi et évaluation des rapports internes et internationaux.

Conception d'un système harmonisé et unifié de suivi et d'évaluation :

451. La direction a conçu un système de suivi et d'évaluation qu'elle a présenté à tous les départements de l'UA lors d'une réunion. Étude et projet de décisions à prendre lors du Sommet sur les sources de financement alternatives de l'Union africaine. Débats sur les rapports sur l'Afrique et les OMD.

b. Activités de mobilisation de ressources

452. Pendant la période à l'étude, les activités de la Commission dans le secteur de la mobilisation de ressources portaient sur l'étude et la mise en place des cadres et des mécanismes de définition des modalités de financement suffisantes, fiables et durables pour couvrir les activités budgétaires et extrabudgétaires. Dans ce contexte, la Commission s'est impliquée dans une série d'activités, notamment, le travail du Comité ministériel spécial sur le niveau d'évaluation ; les propositions sur des modalités de financement alternatives de l'Union africaine ; et les discussions visant à renforcer le partenariat entre l'UA et les partenaires internationaux.

453. Dans ce secteur, la direction a entrepris les activités suivantes :

- Coordination d'une réunion des bailleurs de fonds sous les auspices de la Commission.
- Élaboration d'un cadre de coopération comme base de discussion avec les partenaires internationaux.
- Soutien à la Commission de l'UA dans la réforme de ses systèmes de gestion financière et de la redéfinition de ses bailleurs de fonds afin d'assurer assez de financements pour soutenir le budget de la Commission de l'UA.
- Création d'un groupe de travail interne pour la coordination des partenaires de coopération internationaux et d'un forum d'étude de la coopération au développement.

3. Résultats et évaluation des performances

Difficultés et défis rencontrés au cours de la mise en oeuvre

454. La direction a rencontré quelques problèmes pendant la période couverte par le rapport. Il s'agit notamment des problèmes suivants :

- La plupart des départements se plaignent du manque de connaissance qu'ils ont du contenu du Plan stratégique (la plupart de bailleurs de fonds ont préféré financer des programmes/projets plutôt que d'apporter leur appui au budget).

- En raison des contraintes budgétaires et du fait que, la majorité des États membres n'arrivent pas à payer leurs contributions, le travail de la Commission consistait principalement à créer un véritable partenariat à long terme avec les partenaires internationaux en vue de garantir les ressources pour la mise en application des programmes contenus dans le Plan stratégique de l'UA. Dans ce contexte, le 9 mars 2005, le président de la Commission a convoqué une réunion de tous les partenaires internationaux résidents à Addis-Abeba pour leur donner des informations sur la vision, la mission et les priorités de l'UA pour la période 2004-2007.

455. Au cours de cette réunion, le président a également souligné la nécessité d'établir un nouveau partenariat basé sur un véritable dialogue régulier et institutionnalisé aux niveaux politique, technique et de la programmation pour un engagement constructif, l'échange d'information et d'expérience et la promotion des meilleures pratiques sur la coopération au développement. Le message du président a été bien reçu par les partenaires internationaux qui se sont engagés à soutenir les politiques de priorité de l'UA conformément au Plan stratégique. Les partenaires internationaux ont également donné leur accord de principe pour étudier les voies et moyens d'évoluer vers des accords de financement plus prévisibles et plus efficaces sous forme de mécanisme commun de soutien (appui direct au budget).

456. Pour rendre le partenariat opérationnel, la Commission a élaboré un cadre de coopération comme base pour d'autres discussions avec les partenaires internationaux. Ce cadre décrit le but général du partenariat, ses objectifs, ses principes de base et ses mécanismes de fonctionnement. Le cadre proposé a été discuté avec les partenaires internationaux le 31 mai 2005. Ceux-ci ont exprimé leur satisfaction par rapport au cadre proposé comme base pour d'autres discussions. Il convient de noter que le cadre propose un décalage du financement de différents projets vers l'appui direct au budget sans affectation particulière. Il propose également qu'un tel décalage soit présenté progressivement afin d'accorder à la Commission de l'UA assez de temps pour reformer ses systèmes de gestion financière et de renégocier avec ses bailleurs de fonds pour garantir assez de financement pour soutenir le budget de la Commission de l'UA. Il propose donc que l'appui direct au budget démarre en 2005 avec ceux des partenaires qui sont prêts et que sa part de soutien à l'appui total soit augmenté d'ici 2006 au fur et à mesure que les systèmes de gestion financière réformés de l'UA sont mis en application.

457. La création d'un mécanisme de coordination plus resserrée avec les partenaires internationaux au sein de l'UA et avec les partenaires internationaux constitue un autre dispositif remarquable pour le cadre proposé. Par la suite, un groupe de travail interne a été créé pour la coordination des activités des partenaires internationaux de coopération et d'un forum d'étude sur la coopération au développement. Ce forum est présidé par le président ou le vice-président, et est composé de tous les commissaires de l'UA et des directeurs et représentants des partenaires internationaux résidents à Addis-Abeba et accrédités à l'UA. Son rôle principal est d'établir le dialogue et de s'assurer qu'il a lieu régulièrement ; d'étudier et prendre des décisions de politique sur les accords de coopération et les mécanismes de financement ; de donner des conseils stratégiques sur la mise en place du Plan stratégique de l'UA ; d'assurer le suivi et l'évaluation du progrès d'exécution ; et, d'étudier et approuver les propositions sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation des procédures et des pratiques appliquées avec les

bailleurs de fonds. Le forum se réunira sur une base trimestrielle et soumettra des rapports sur l'état d'avancement régulier des réunions du Comité des représentants permanents.

458. Les autres activités du secteur de la mobilisation de ressources nécessitent la préparation d'un document de synthèse et d'analyse sur des modalités de financement alternatives de l'Union africaine. Ce document a été présenté à une réunion des ministres des finances tenue à Dakar en avril 2005. Les recommandations contenues dans le document sont toujours à l'étude par les États membres.

459. Le principal défi pour l'exécution du nouveau partenariat entre l'UA et les partenaires internationaux est de réformer le système de gestion financière de façon à le rendre crédible aux yeux des partenaires internationaux. Une telle réforme est déjà en cours sous les auspices du programme de transformation institutionnelle. L'on a sollicité et tenu compte de l'opinion des principaux acteurs, notamment les partenaires internationaux.

Mesures prises pour surmonter ces problèmes

460. Des copies du Plan stratégique ont été distribuées. La copie réaménagée a été finalisée et étudiée pour être distribuée bientôt. Pour coordonner la réunion des bailleurs de fonds, sous les auspices du président en vue de sensibiliser les donateurs au nouveau cadre pour leur soutien et leur partenariat, le groupe de travail interne pour la coordination des activités des partenaires internationaux de coopération et d'un forum d'étude sur la coopération au développement a été mis sur pied. Un système de suivi et d'évaluation a été proposée pour être mis en œuvre par tous les départements.

Résultats et réalisations

461. Les partenaires ont exprimé leur satisfaction quant au cadre proposé comme base pour d'autres discussions. Il convient de noter que le cadre propose un décalage du financement de différents projets vers l'appui direct au budget sans affectation particulière. Les bailleurs de fonds ont été invités à discuter davantage sur le forum et ont apprécié l'idée. La réforme du système de gestion financière crédible aux yeux des partenaires internationaux est déjà en cours sous les auspices du programme de transformation institutionnelle. La mise en place du mécanisme de suivi et d'évaluation est en cours. Les procédures de mise en œuvre ont été réalisées et parachevées. Il existe encore un manque de personnel.

4. Problèmes en suspens :

462. Des mécanismes de financement plus élargis (programme et appui direct au budget) allégeront le fardeau de travail de la Commission de l'UA de différentes manières. Ils éliminent la nécessité de discuter des activités avec chaque partenaire international séparément. Ils permettent l'utilisation d'un contrôle administratif, financier et opérationnel unique. Ils permettent également l'évaluation et l'audit conjoints, ainsi que d'autres activités connexes entreprises par les bailleurs de fonds, permettant ainsi la soumission d'un rapport unique. En bref, ils permettent de faire des économies considérables en terme de coûts de transaction.

463. Le principal défi sera de renforcer la capacité d'absorption de l'UA. Cette question devrait être étudiée dans le contexte du programme de transformation institutionnel continu, et nécessitera, entre autres, la capacité de développer et mettre en application des programmes solides et de fournir des rapports sur l'état d'avancement réguliers dans les formats convenus d'un accord commun avec les partenaires internationaux.

5. La voie à suivre :

- Le système de suivi et d'évaluation doit être approuvé par la gestion de la Commission de l'AU à mettre en application.
- Tous les départements doivent agir dans le contexte du Plan stratégique.
- La direction poursuivra les consultations régulières avec les partenaires internationaux en vue de forger un nouveau partenariat qui contribuera à rendre plus efficace et plus efficient l'appui des bailleurs de fonds à la réalisation du programme socioéconomique de l'UA.

6. Projets de décisions à prendre par les prochaines sessions du Conseil exécutif et du Sommet

- Tous les programmes et projets mis en œuvre par tous les départements, doivent être conformes au cadre du Plan stratégique pour la période 2004-2007.
- Chaque département, avec l'aide de la direction de politique de planification stratégique, suivi, évaluation et mobilisation des ressources, doit produire les plans de travail et le budget avant le début de l'exercice.
- Les plans de travail des programmes et des projets doivent être approuvés et étudiés en consultation avec la direction de politique de planification stratégique, suivi, évaluation et mobilisation des ressources et avec la direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité.
- Le système de suivi et d'évaluation proposé par la direction doit être mis en œuvre par tous les départements de la Commission de l'UA. Il doit être demandé à la direction de poursuivre les consultations avec les partenaires internationaux en vue d'obtenir des ressources prévisibles pour l'exécution du Plan stratégique ainsi qu'avec la communauté internationale pour accélérer le processus d'appui direct au budget en vue de l'exécution des activités prioritaires de l'UA.

UNITE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

1. Introduction et contexte de présentation

464. La décision de Maputo de 2003 a adopté la création d'une structure pour la communication et l'information, à côté des autres directions. Cependant, l'unité, telle qu'approuvée, n'est pas encore opérationnelle à cause de l'exécution d'un plan pour en corriger les limites.

465. En lieu et place de la décision de Maputo, il a été recommandé la création d'une nouvelle structure pour remplacer l'unité d'information et de communication au sein de la direction de vulgarisation. Cela implique la création d'une nouvelle division qui, en plus de la précédente unité, serait responsable des publications, de la gestion du site Internet et de l'édition électronique conformément à la décision visant à vulgariser les activités de l'Union africaine.

466. Lors de sa réunion du 23 mai 2005, du Sous-comité sur la structure a conclu que cette structure devrait rester la même, étant donné que la nouvelle structure proposée a dépassé sa ligne budgétaire pour l'exercice 2005, il serait illogique de créer d'autres postes et par conséquent l'unité d'information et de communication comme le prévoit la structure de Maputo.

2. Réponses et cadre d'exécution

467. Selon le plan d'action prioritaire de l'UA pour l'horizon 2007 (Rev.2), la réalisation des programmes ci-après par l'unité d'information et de communication avait été adoptée pour l'exercice 2005 :

- Stratégies de développement, outils et systèmes de communication ;
- Conception d'une stratégie de communication ;
- Conception d'un diagramme graphique pour l'UA ;
- Conception d'un journal de la Commission de l'UA (journal électronique) ;
- Production d'un journal officiel de l'UA (publication bimensuelle) ;
- Production d'un bulletin trimestriel dans les langues nationales.

468. Les deux réunions ont également convenu de ce qui suit :

- Un atelier sur la vision de l'Union africaine pour articuler une politique commune de communication et d'information comme première étape permettant d'établir une politique commune de communication en Afrique, programmée à titre d'essai pour Accra du 21 au 23 novembre 2005.
- Une réunion sur le partage du projet de radio et télévision africaine, (réunion des promoteurs des agences potentielles et existantes) programmée à titre d'essai pour le Caire avant la fin de 2005.

3. Résultats et évaluation des performances

469. La Commission a décidé de confier certaines activités de l'unité de communication et d'information à l'équipe chargée de la transformation

institutionnelle pour l'exécution de programmes prioritaires et pour produire des résultats positifs rapides.

470. Les activités énumérées dans cette catégorie sont les suivants :

- ❖ Production d'un bulletin bihebdomadaire interne (imprimé et électronique) avant la fin du mois de juillet 2005 ;
- ❖ Production d'un journal bimensuel (imprimé et électronique) avant la fin du mois d'octobre 2005 ; et
- ❖ Conception d'un diagramme graphique pour l'Union africaine.

471. Le reste des activités sont encore en cours d'exécution au sein de l'unité de communication et d'information, notamment deux réunions approuvées pour 2005, à savoir :

- ❖ La réunion d'experts sur le partage du projet Radio/TV africaine ;
- ❖ L'atelier sur la définition d'une politique commune de communication et d'information comme première étape permettant d'établir une politique commune de communication africaine qui a été reporté jusqu'à 2006.

472. La réunion d'experts sur le partage du projet de radio et de télévision panafricaine doit permettre à la Commission de l'UA d'élaborer un plan d'action continental devant être étudié en 2006 par les ministres responsables de la communication, de l'information et de la diffusion en Afrique.

473. Les décisions des ministres seront soumises plus tard au Conseil exécutif et au Sommet de l'Union africaine pour adoption.

4. Problèmes en suspens et questions connexes

474. L'une des principales décisions du Conseil et du Sommet de Maputo en 2003 porte sur la vulgarisation de l'Union africaine.

475. En raison des difficultés persistantes rencontrées par l'unité de communication et d'information de la Commission de l'Union africaine, notamment le manque de capacité (personnel et ressources), les États membres et les communautés économiques régionales (CER) n'ont pas pu prendre leurs responsabilités dans la vulgarisation de l'Union africaine. L'amélioration des sorts des peuples africains, le développement continental et l'intégration sociopolitique et économique de l'Afrique dépendent en grande partie de la mobilisation efficace de l'importance accordée aux médias de masse, par conséquent, il devient important de créer une direction de communication et d'information viable au siège la Commission de l'UA et qui sera bien équipée pour porter des messages pertinents au grand public et à la communauté internationale.

476. L'unité de communication et d'information qui comprend actuellement un administrateur et cinq employés de soutien technique, même avec les pleins pouvoirs attribués par Maputo, n'est pas à mesure de relever les défis de communication que rencontre l'Union.

477. Néanmoins, l'unité d'information et de communication n'a cessé d'endurer des difficultés tout en exécutant, entre d'autres, certaines fonctions essentielles de la Commission telles que la soumission des rapports d'activités de l'UA, celles de recevoir et donner des informations aux visiteurs du siège de l'Union africaine, organiser des entrevues, répondre à la presse et au public et distribuer le matériel d'information.

478. Au cours des six derniers mois (de janvier à juin), l'unité a reçu des éloges des lettres d'appréciation tant de l'extérieur que de l'intérieur de l'Afrique pour des conférences publiques et des réponses promptes aux questions posées sur l'Union africaine.

5. Projets de décision pour les prochains Conseil exécutif et Sommet

479. Aucun projet de décision n'a été préparé pour étude pour les prochains Conseil exécutif et Sommet, car aucune réunion ministérielle sur la communication et l'information ne s'est tenue.

2005

Rapport de la Commission de l'Union Africaine pour la periode allant de Janvier 2005 a Juillet 2005

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3381>

Downloaded from African Union Common Repository